

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1816.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1816.



A ROUEN,

De l'Imp. de P. PERIAUX, Imprimeur du Roi
et de l'Académie.

1817.

Per. 80

12391

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1816,

*D'APRÈS le compte qui en a été rendu par
MM. les Secrétaires, à la Séance publique
du Mercredi 7 Août de la même année.*

DISCOURS

*PRONONCÉ à l'ouverture de la Séance publique le 7
août 1816, par M. GOURDIN, Président.*

MESSIEURS,

L'Académie royale des Sciences, des Belles-Lettres
et des Arts, de cette ville, s'est fait, depuis son ori-
gine, un devoir sacré de vous rendre un compte
fidèle des travaux dont elle s'est occupée pendant

A

3139

l'année. C'est moins pour obtenir vos suffrages , quelque sensible qu'elle soit à votre bienveillance , que pour désabuser ceux qui ont des Académies des idées défavorables.

Il n'est point rare de regarder ces sociétés comme des réunions de personnes qui ne se rassemblent guère que par une espèce de désœuvrement. Aussi n'est-il point extraordinaire qu'on se demande à quoi servent les Académies ? Quels progrès ont-elles fait faire aux Sciences et aux Arts utiles ? N'est-ce point elles qui ont gâté le goût de la bonne littérature , puisque c'est une espèce d'axiome reçu que le style académique est celui du faux bel esprit ?

C'est ainsi que s'expriment trop souvent des hommes qui pensent peu , parlent inconsidérément de tout , et ne doutent de rien.

Je ne viens point ici , Messieurs , faire l'éloge des Académies , j'observe seulement que ceux qui prononcent d'une manière aussi tranchante sur leur inutilité , ne les connaissent point. J'en appelle , Messieurs , à votre témoignage. N'est-ce point à l'Académie que cette ville doit l'établissement des écoles d'anatomie et de chirurgie , de dessin , de peinture et d'architecture , et celle de botanique ? N'est-ce point l'Académie qui a créé et entretenu long-temps votre jardin des plantes ? Aussi ne prononcez-vous qu'avec un sentiment de reconnaissance les noms de leurs fondateurs , des Lecat , des Descamps , des Pinard.

Ceux qui attribuent aux Académies les malheurs qui ont désolé la France , dans des temps désastreux , les calomnient avec autant d'atrocité que d'injustice.

Si quelques écrivains , malheureusement trop fameux , ont perverti l'opinion publique ; s'ils ont ,

par leurs sophismes , leurs paradoxes ou leurs sarcasmes , cherché à détruire les principes antiques et vénérables , qui font le maintien et la force des états ; s'ils ont essayé de briser le lien sacré des mœurs sociales , et cela au nom de la vertu , comme alors , au nom de la patrie , on égorgeait les citoyens , on assassinait des millions d'hommes en proclamant la bienfaisance et l'humanité , était-ce donc du fond du sanctuaire des Muses que sont sortis ces Cannibales et ces Vandales qui faisaient une guerre si ouverte à tous les talents , qui en ont détruit les chef-d'œuvres , qui voulaient établir , sur la ruine des connaissances humaines , l'ignorance et la barbarie ? Dans ces jours de délire , de honte et de forfaits , les Académies n'existaient plus ; elles avaient été les premières victimes qu'on avait immolées.

Pour faire leur apologie , il suffit de dire que , dès que l'Académie de Rouen a pu reprendre ses travaux , qu'elle a pu vous en rendre les témoins et les juges , elle vous a vu , Messieurs , accourir à sa première assemblée publique , y partager sa joie et son triomphe. Il suffit de montrer que des hommes d'état les encouragent et les protègent , et que notre Auguste Monarque , ce Prince si éclairé , si sage , si occupé du bonheur de ses sujets , a regardé , en remontant sur le Trône de ses aïeux , comme une de ses premières et de ses plus chères obligations de favoriser d'une manière distinguée les corporations savantes et littéraires ; c'est , Messieurs , qu'il s'en est formé des idées aussi justes que vraies.

En effet , que sont les Académies ? Des sociétés d'hommes estimables que rassemble le goût du beau et du bon , l'amour de ce qui est utile ou avantageux à leur pays.

Un Académicien est en quelque sorte un homme public qui, par ce titre même, devient comptable envers ses concitoyens de l'emploi de ses talents, du fruit de ses veilles. Il contracte, en entrant dans cette association, l'obligation de leur offrir le tribut de ses travaux. Il résulte de là que le savant, le littérateur et l'artiste, ne sont plus libres de cacher leurs efforts et leurs succès dans le sein d'une modeste mais inutile obscurité, qu'ils cessent d'être du nombre de ces auteurs qui, nés pour eux-mêmes plutôt que pour leur patrie, veulent qu'on ignore qu'ils ont vécu.

Dans les Académies le savant apprend que ses découvertes sont un patrimoine qui lui appartient moins qu'à son pays ; le littérateur apprend que le dépôt des règles antiques, qui font le mérite des chef-d'œuvres de la Grèce et de Rome, doit se retrouver et se reconnaître dans ses écrits, et que sur-tout l'abus d'un talent qui tenterait d'attérer la sainteté des mœurs, serait un crime que ses confrères ne pourraient lui pardonner.

Car, Messieurs, dans les Académies on exerce une censure dictée par l'amitié et l'aménité, mais qui n'en vertit pas moins à l'avantage des connaissances et du goût.

Le flambeau d'une critique décente y guide les pas encore mal affermis du jeune littérateur ; elle enseigne à celui qui entre dans la carrière des Sciences à ne se point laisser entraîner par l'esprit de système, à soumettre ses apperçus à des expériences variées et répétées.

Et quand ces sociétés, qui aiment à établir entre elles des rapports de goût et de conformité, publient chaque année *le Précis Analytique* des objets qui ont occupé leur loisir, elles les sou-

(5)

mettent sans réserve au jugement du public dont elles ambitionnent les suffrages et les encouragements. C'est l'espoir flatteur de cette récompense qui nous porte aujourd'hui, Messieurs, à vous appeler dans cette enceinte pour y entendre le compte que, chacun dans leur classe respective, MM. les Secrétaires vont vous rendre de nos travaux.

S C I E N C E S E T A R T S .

~~~~~

### R A P P O R T

*FAIT par M. VITALIS, Secrétaire perpétuel de la classe des Sciences.*

M E S S I E U R S ,

Enfin le retour de notre Auguste Monarque a ramené pour jamais parmi nous le calme et la tranquillité si nécessaires à la culture des lettres, des sciences et des arts.

Semblable à ce brillant météore, à ce gage de paix qui parut autrefois dans les airs comme le signe certain de la réconciliation du ciel avec la terre, la présence de Louis XVIII a conjuré l'orage, banni toutes les allarmes, dissipé toutes les craintes, éveillé toutes les espérances.

Héritier des vertus de ses illustres aïeux, *Louis le Désiré* vient ajouter à l'éclat d'un trône déjà consacré par des siècles de gloire.

A 3

Sous l'empire de ses lois sages et bienfaisantes , les muses , affligées naguère par le triste spectacle de nos dissensions politiques , effrayées par le bruit et le tumulte des armées , quittent aujourd'hui leurs retraites , et n'auront plus à faire entendre , sur leurs lyres harmonieuses , que des chants d'allégresse , que les élans de la joie , de la paix et du bonheur.

Les Sciences et les Arts protégés , encouragés par un Souverain qui leur a été autrefois redevable du charme le plus doux de ses loisirs , disons-le , Messieurs , un des plus puissants moyens de consolation pour adoucir les longs malheurs dont il a été l'auguste victime : les Sciences et les Arts prendront une activité nouvelle , donneront un nouvel essor à l'industrie , et nous placeront au premier rang des peuples commerçants , manufacturiers et agricoles.

Ces heureux fondements de la prospérité publique , où pourraient-ils , Messieurs , être mieux appréciés , mieux sentis , qu'au milieu d'une société savante , c'est-à-dire au milieu d'hommes accoutumés à penser et à réfléchir , convaincus , par l'étude et la méditation des principes , que le bonheur d'un peuple repose essentiellement sur l'ordre de la succession légitime de ses Princes au trône , attachés enfin autant par inclination que par devoir à l'Auguste famille qui a fourni à la France cette longue série des plus excellents Princes.

En venant partager aujourd'hui avec vous le fruit de vos travaux et de vos veilles , nos concitoyens partageront aussi les nobles sentiments de fidélité et d'attachement qui vous animent pour notre vertueux monarque , et cette séance publique et solennelle prendra encore le caractère religieux et sacré d'une réunion de famille , dans laquelle des enfants res-

pectueux et reconnoissants , heureux du présent , riches , par avance , des trésors de l'avenir , viennent payer le tribut de leur amour au Prince le plus chéri comme au meilleur des pères.

Heureux , Messieurs , si dans le compte que je vais avoir l'honneur de vous rendre des travaux de la classe des Sciences je puis leur conserver tout l'intérêt qu'ils inspirent par eux-mêmes.

---

### A S T R O N O M I E .

M. le baron *Lezurier de la Martel* a communiqué à la Compagnie un écrit *sur les taches du soleil*.

« Nous ignorons , dit l'auteur , pourquoi l'attention du public s'est portée depuis quelque temps sur un phénomène astronomique qui ne présente rien de neuf , et qui cependant a jetté de l'inquiétude dans beaucoup d'esprits. »

« Les taches du soleil paraissent appartenir à la nature de cet astre , et elles ont été observées depuis long-temps. Elles ont même servi à faire connaître sa rotation autour de son axe. »

L'auteur remonte ensuite à l'origine de la découverte des taches du soleil , et en trace l'histoire depuis l'année 535 jusqu'à nos jours.

On ne peut , continue M. le baron *Lezurier* , former sur la nature et la cause de ces taches que des hypothèses ; mais quelle que soit celle à laquelle on donne la préférence , il demeure certain que les taches du soleil ne paraissent pas avoir jamais eu aucune influence sur notre planète.

— M. *Saxus*, demeurant à Cléon, département de la Seine-Inférieure, a adressé à l'Académie, 1° une petite brochure ayant pour titre : *Appercu sur l'origine de notre alphabet commun à toutes les nations policées, anciennes et modernes*, etc. 2° Un écrit sur un ancien Calendrier perpétuel, combiné avec la mesure de la terre à l'équateur, et que l'auteur présume avoir été exécuté par les Chaldéens, l'an 4649 avant notre ère.

---

P H Y S I Q U E.

M. *Boistard*, Ingénieur en chef de première classe des Ponts et Chaussées du Département de la Seine-Inférieure, membre résidant de l'Académie, a fait un rapport sur la *Description d'une vis d'Archimède à double effet, destinée aux irrigations et aux épuisements*, par M. *Pattu*, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Département du Calvados.

Deux vis ordinaires et concentriques forment cette nouvelle machine. L'une est longue, mince, et sert de noyau à l'autre qui est beaucoup plus courte. Les conduits ont des directions opposées, en sorte que quand le système se meut, l'eau s'élève dans une vis et descend dans l'autre. Mais s'il faut employer deux hommes pour monter de l'eau dans une vis quelconque, elle donnera un moteur égal à deux hommes (abstraction faite du frottement); lorsqu'étant libre, elle sera tenue continuellement pleine par une chute d'eau, elle sera forcée alors de tourner dans un sens contraire à celui du premier

cas. Il en résulte que si l'une des vis de la nouvelle machine reçoit le produit de la chute, elle communiquera son mouvement à l'autre vis, qui remontera l'eau qu'elle aura puisée.

L'Auteur, dit toujours M. Boistard, donne ensuite succinctement les moyens de déterminer les dimensions des deux vis, mais sans tenir compte, dans les calculs, ni des frottements, ni des défauts qui peuvent se glisser dans le travail des ouvriers; et M. Pattu ne craint pas d'assurer que, dans cette machine, exécutée avec de grandes dimensions, le rapport de l'effet utile à la force employée sera au moins  $\frac{60}{100}$ .

M. Pattu distingue ensuite trois principales occasions où la nouvelle machine conviendra :

1° Si l'on a une faible chute d'eau dans un ruisseau et qu'on veuille faire des irrigations sur des terres élevées, emplir des réservoirs de bains, de jardins, de manufactures, etc., la grosse vis servira de moteur, et sera mise au pied de l'autre qui montera l'eau à une hauteur déterminée.

2° Si l'on a une source ou un ruisseau élevé, dont les eaux sont amenées par un aqueduc qui peut n'être qu'une suite d'auges en bois posée sur des tréteaux, et si l'on veut dessécher des marais, la petite vis servira de moteur, la grosse sera encore placée au pied et montera l'eau dont on veut se débarrasser.

3° Enfin, si l'on veut tenir à sec une fouille destinée à des fondations ou à des minières, et qu'on puisse encore disposer d'un réservoir, d'une source ou d'un ruisseau, pour faire une chute, la grosse vis sera placée au haut de l'autre, sur le prolongement du noyau, et servira de moteur.

M. Boistard a soin de rappeler les inconvénients

auxquels la vis d'Archimède est par elle-même sujette, et qui ne permettent pas de l'employer généralement, et il pense qu'il faudrait se livrer à une multitude de recherches, et entreprendre un assez grand nombre d'expériences, pour déterminer la forme, les dimensions et la position qu'il conviendrait de donner à toutes les parties de la nouvelle machine, afin que la force mouvante produisît le plus grand effet. Cette force sera nécessairement susceptible de varier comme le moteur lui-même.

Déjà des expériences faites par MM. les Commissaires de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, ont prouvé que le rapport de l'effet utile à la force employée n'est que de  $\frac{4}{100}$ , même sans avoir égard aux frottements.

M. le Rapporteur conclut que la vis à double effet, de M. Pattu, est une idée heureuse; mais il ne partage pas, avec MM. les Commissaires de la Société d'Agriculture de la ville de Caen, l'opinion que cette machine puisse devenir d'un usage sinon général, au moins très-multiplié. La vis d'Archimède à double effet pourra servir utilement dans les cas où il n'est pas nécessaire qu'elle donne le produit qu'on serait en droit d'en attendre dans un temps déterminé; et, sous ce rapport, M. Pattu lui paraît mériter les éloges qu'il a reçus de MM. les Commissaires de Caen.

= M. Revers, membre non résidant, présent à la séance du 29 mars dernier, a donné lecture à l'Académie d'une notice sur la chute des Aéroolithes, arrivée à l'Aigle le 16 floréal an XI (26 avril 1803).

= M. Periaux, membre résidant, a lu, le 22

mars de cette année, une *note sur la navigation du Paquebot à vapeur l'Elise, de Londres au Havre et du Havre à Rouen*, où il est arrivé le 21 du même mois.

On ne peut que savoir gré à M. Periaux de nous avoir conservé le souvenir de la première apparition d'un bateau à vapeur sur le fleuve qui arrose notre ville. On peut compter sur la plus parfaite exactitude dans les détails que notre confrère a recueillis de la bouche même de M. Andriel qui commandait le bâtiment.

Depuis l'époque dont on vient de parler, chacun de nous a été à portée de visiter ces nouveaux bateaux, d'en examiner l'ingénieux mécanisme, et de se convaincre du parti utile que le commerce peut en attendre. Déjà le bateau l'Elise fait concurremment le service avec les anciens bateaux, pour le transport des passagers et des marchandises, d'Elbeuf à Rouen et de Rouen à Elbeuf; et bientôt un nouveau bateau établira sa croisière de Rouen à la Bouille. La célérité de la marche de ces nouveaux bâtiments est d'une extrême importance pour les besoins du commerce, et suffit pour présager le plus heureux succès de l'entreprise.

= Organe d'une commission, M. *Pinard de Boishébert* a fait un rapport sur un projet soumis à l'Académie, par le sieur *Louis Amant*, ancien cultivateur à Conihout, *sur les moyens d'arrêter et de réparer les dégâts que produit la marée sur les rives de la Seine.*

La Commission a pensé, dit M. le Rapporteur, que, pour mettre l'Académie en état de juger le projet du sieur Amant, il était nécessaire de lui

donner une idée exacte des effets de la marée dans la rivière de Seine.

Après avoir décrit très-exactement la manière dont la marée agit pour détruire , M. de Boishébert passe à l'exposition des moyens proposés par le sieur Amant.

Le problème à résoudre était celui-ci : *Trouver un moyen de diminuer la rapidité de la première lame de la marée qui se verse et se porte tout-à-coup avec violence du canal de la Seine au fond des baies qu'elle a formées par dégradation successive , et , par une conséquence nécessaire , laisser aux eaux chargées de parties limoneuses , le soin de les y déposer.*

Voyons à présent , continue M. le Rapporteur , si les moyens du sieur Amant suffisent pour atteindre ce but.

L'Auteur du projet propose à l'entrée de la baie un barrage à claire-voie composé de forts piquets liés ensemble par des verges qui forment un clayonnage qu'en termes de l'art on appelle *tunes*. Ces tunes ne sont pas continues. Le sieur Amant y ménage des intervalles. En arrière , une seconde file de piquets est construite de la même manière , avec l'attention que les vides du premier rang répondent partout au plein du second ; les rangs des tunes doivent d'ailleurs s'élever les uns au-dessus des autres , à partir du premier , de manière à diviser et à rompre l'effort de la lame , et à ne lui permettre le passage qu'à travers des difficultés. Voilà l'esprit du projet.

L'idée d'un barrage à claire-voie n'est pas neuve ; cependant on doit convenir que le sieur Amant a bien vu l'espèce de problème qu'il avait à résoudre , et sous ce rapport il mérite des éloges ; mais son barrage suffira-t-il ? Sera-t-il d'une solidité suffisante ?

Il est permis , dit M. le Rapporteur , d'en douter , et l'expérience seule peut mettre en état d'apprécier la validité des moyens proposés par le sieur Amant.

» Cette conclusion est fondée : 1<sup>o</sup> Sur ce que les moyens proposés par le sieur Amant sont trop vagues pour permettre d'asseoir un jugement définitif. 2<sup>o</sup> Sur ce que , dans la question présente , des essais tentés avec réflexion , et jugés par l'expérience , peuvent seuls mettre en état d'apprécier la validité de ces moyens. 3<sup>o</sup>. En admettant que les idées du sieur Amant soient fondées en raison , il se présentera nécessairement mille circonstances locales qui offriront des difficultés imprévues , et qui exigeraient des modifications importantes pour l'exécution. 4<sup>o</sup> Enfin , en donnant son approbation pure et simple au projet , l'Académie s'exposerait à voir retomber sur elle les fautes que le sieur Amant pourrait commettre.

---

#### CHIMIE ET ARTS CHIMIQUES.

M. *Dubuc* , membre résidant de l'Académie , a fait le rapport dont il avait été chargé , sur un *Mémoire* de M. le comte Chaptal , *concernant le sucre de betteraves*.

Ce *Mémoire* , qui a été lu à la première classe de l'Institut royal de France , le 23 octobre 1815 , est , dit M. le Rapporteur , divisé en quatre Chapitres.

Le premier a pour objet la culture de la betterave ; le second l'extraction du suc ; le troisième le compte rendu , par dépenses et produits , d'une fabrication de sucre de betteraves ; le quatrième offre des considérations générales sur les questions suivantes :

1<sup>re</sup>. Le sucre de betteraves est-il de même nature que celui de canne ? 2<sup>e</sup> Quels sont les avantages que l'agriculture peut retirer des sucreries de betteraves ? 3<sup>e</sup> Est-il de l'intérêt de la France de multiplier les fabriques de sucre de betteraves ? 4<sup>e</sup> Quelles sont les causes qui ont déterminé la chute de la plupart des établissements qui se sont formés.

Les trois premiers Chapitres ne contiennent guère que ce que l'on savait déjà, et il en résulte, suivant M. le comte Chaptal, que la France peut fabriquer chez elle, à bas prix ( à environ 5 francs le kilogramme ), tout le sucre dont elle a besoin pour sa consommation.

Le dernier Chapitre semble offrir plus d'intérêt à raison de l'importance des questions qui y sont traitées.

Sur la première, M. le Comte répond qu'il n'existe pas aujourd'hui le moindre doute, dans l'esprit des hommes éclairés, sur la parfaite identité des sucres de canne et de betteraves. Cette opinion est en effet celle de tous les Chimistes qui ont analysé ces deux sucres,

L'Auteur du Mémoire pense aussi que l'agriculture ne peut que retirer un très-grand avantage des sucreries de betteraves, parce que tout ce qui varie les récoltes et en augmente le nombre, est un bienfait pour l'agriculture. La culture de la betterave a encore l'avantage de rendre la terre plus meuble et de la nettoyer de mauvaises herbes par les sarclages. Enfin, la fabrication du sucre de betteraves n'est pas moins utile à l'agriculture que la culture de cette plante : 1<sup>o</sup> parce que le marc des betteraves peut fournir à la nourriture des bêtes à cornes, etc., d'un grand domaine, pendant quatre

mois d'hiver , novembre , décembre , janvier et février 2° Les sucreries de betteraves ont l'avantage d'occuper les chevaux et les hommes d'un domaine pendant la morte saison.

La France , continue M. le comte Chaptal , ne pouvant avoir d'autre intérêt que celui de ses habitants , il s'ensuit que tout ce qui augmente la masse du travail , tout ce qui multiplie les productions de la terre et de l'industrie , tout ce qui enrichit l'agriculture , doit mériter une grande protection de la part de son Gouvernement. Par toutes ces raisons , il est donc de l'intérêt de la France de multiplier les fabriques de betteraves. Cependant la grande considération des Colonies présente ici une difficulté que l'auteur n'a point , dit-il , la prétention de résoudre.

Enfin , M. le Comte trouve les causes qui ont amené la chute des sucreries de betteraves qui s'étaient formées dans l'ignorance des principes qui auraient dû éclairer la marche d'une industrie nouvelle. Par-tout on a formé des établissements sans consulter préalablement , ni l'avantage du sol , ni le prix de la culture , ni la qualité saccharine de la racine. On a bâti à grands frais de vastes ateliers ; on a acheté des ustensiles dont on ignorait l'effet , etc , etc.

Toutes ces considérations , dit M. le Rapporteur , militent en faveur des établissements des sucreries de betteraves ; mais le retour si désiré par les bons et loyaux Français , de leur Roi légitime , en mettant de nouveau la France en rapport avec les pays d'outre-mer , doit influer singulièrement sur ces sortes de fabriques , peut-être même les faire abandonner. Toutefois les savants qui se sont occupés de perfectionner cette nouvelle branche d'industrie

auront nécessairement acquis des droits à la reconnaissance publique.

M. *Vitalis*, Secrétaire de la Classe des Sciences, a communiqué à l'Académie la traduction d'un imprimé anglais, ayant pour titre : *Instruction sur les préparations appelées Laque lake et Laque dye, et sur les moyens les meilleurs à employer pour en corriger les défauts et les rendre propres à être substituées à la Cochenille, pour teindre en écarlate*; Par Edouard Bancroft, D.-M., membre de la Société royale de Londres, et de l'Académie américaine des Arts et des Sciences des l'Etat de Massachusset. Londres, 5 février 1816.

Cette traduction est précédée d'une introduction dans laquelle le traducteur fait connaître l'origine de la Laque, ses différentes espèces, les usages auxquels elle est employée, et particulièrement le procédé usité depuis long-temps en France, pour en tirer un parti utile dans l'art de la teinture.

L'Académie a délibéré que ce travail serait imprimé en entier. (*Voyez à la suite de ce Rapport.*)

---

#### B O T A N I Q U E.

Organe de la Commission nommée pour cet objet, M. *Marquis* a rendu compte, 1° de la préface de la *Flore des environs de Rouen*, par M. Le Turquier Delongchamp; 2° de la 24<sup>e</sup> classe du système Linnéen (la Cryptogamie), dont l'auteur de la Flore présente un court tableau où il ne fait entrer que les caractères des genres; 3° d'un Catalogue des plantes présumées, par M. Le Turquier, croître spontanément dans les environs de Rouen, avec l'indication  
des

des lieux où l'on pourrait espérer de les trouver ;  
 4° de deux Tables des genres des plantes contenues  
 dans la *Flore des environs de Rouen*, classées d'a-  
 près la méthode de M. Jussieu. — M. le Rapporteur ne  
 croit pas devoir répéter les éloges qu'il a eu si  
 souvent occasion de donner au travail de M. Le  
 Turquier ; mais il ne doute pas que tous les membres  
 de la Compagnie pour qui la botanique a des char-  
 mes ne s'empressent de contribuer à la publication  
 d'un ouvrage qui ne peut être que fort utile aux  
 élèves nombreux qui, chaque année, se livrent,  
 dans cette ville, à l'étude de la botanique.

L'espoir de M. Marquis n'a point été trompé ;  
 et non-seulement l'Académie de Rouen, mais encore  
 toutes les Sociétés savantes de notre Ville, la Société  
 d'émulation, la Société du commerce et de l'indus-  
 trie, la Société de MM. les Pharmaciens, se sont  
 empressées de contribuer aux frais d'impression de  
 l'ouvrage. (1) Un grand nombre de particuliers ont  
 aussi voulu figurer sur la liste des souscripteurs.  
 Enfin la *Flore des environs de Rouen* a paru. L'Aca-  
 démie de Rouen, dans sa séance du 28 juin dernier,  
 a reçu de M. Le Turquier, l'hommage de deux  
 exemplaires de cet ouvrage, désiré depuis si long-  
 temps, entrepris dans des vues si louables, exécuté  
 avec tant de zèle, de soins et de courage, et si  
 digne, à tous égards, des suffrages des botanistes.

= M. Marquis a aussi répandu beaucoup d'in-  
 térêt sur plusieurs de nos séances, en communi-

(1) Se vend à Rouen, chez P. PÉRIEUX, Imprimeur du Roi et  
 de l'Académie, rue de la Vicomté, n° 30, ( l'un des Souscripteurs ).  
 Prix 7 fr. broché en un ou deux volumes.

quant successivement à l'Académie divers mémoires relatifs à l'histoire naturelle en général , et à la botanique en particulier.

Dans un premier mémoire le savant professeur a démontré les inconvénients de trop multiplier les *genres* en histoire naturelle et sur-tout en botanique.

M. Marquis a offert ensuite des considérations sur les *espèces*. Ce nouveau travail est divisé en quatre parties : Dans la première , l'auteur examine si la nature nous offre quelque signe toujours certain pour distinguer les espèces ; dans la seconde , il présente le tableau de l'état actuel de la botanique , relativement aux espèces ; dans la troisième , il examine d'après quels principes les espèces doivent être jugées et admises ; dans la quatrième , il donne l'analyse raisonnée des espèces indigènes du genre *verbascum* , d'après les principes qu'il a établis.

= M. Le Vieux , Commissaire du Roi , près la Monnaie de Rouen , a donné lecture de son discours de réception.

Après avoir exprimé ses remerciements à l'Académie pour une faveur qu'il croit , dit-il , ne devoir qu'aux révélations trop obligeantes de son respectable ami , M. Le Turquier Delongchamp , qu'il suppose attacher trop d'importance à quelques services qu'il a rendus à sa *Flore des environs de Rouen* , notre confrère ajoute : « Ne pouvant étendre bien loin » mes excursions botaniques , j'ai cherché à m'en » dédommager par la recherche de ce genre de » plantes que l'on rencontre à chaque pas et par- » tout. Un saulê creux , le tronc d'un vieux chêne , » un fossé profond et ombragé équivalent souvent » à de vastes contrées , pour le nombre et la variété » des espèce .

« L'hiver étant en général leur saison favorite ,  
 » elle semblent faites pour consoler et occuper le  
 » botaniste affligé du deuil de la nature. Moins  
 » intéressantes sans doute que les autres plantes ,  
 » sous le rapport de l'agrément et de l'utilité , la  
 » variété infinie de leurs formes singulières et bi-  
 » zarres , la simplicité au moins apparente de leur  
 » organisation , le voile mystérieux qui enveloppe  
 » leur mode de reproduction , sont bien faits pour  
 » piquer la curiosité du naturaliste.

« Il est vrai qu'elles sont difficiles à étudier , à  
 » reconnaître ; les caractères qui les distinguent sont  
 » peu tranchés , et mal-aisés à saisir ; quelques-uns  
 » échappent presque , par leur petitesse , à l'obser-  
 » vation microscopique. Cependant le chaos où la  
 » Cryptogamie était naguère plongée commence  
 » à se débrouiller. D'habiles et savants méthodistes  
 » ont déjà classé un grand nombre d'espèces ,  
 » en les rapportant aux genres de Linné , ou en  
 » en créant de nouveaux lorsque le besoin l'a  
 » exigé. »

« Ce genre de plantes a pris encore un nouveau  
 » degré d'intérêt depuis la formation des familles  
 » naturelles ; elles constituent maintenant , par leurs  
 » différents groupes , des chaînons nécessaires dans  
 » l'ensemble du règne végétal.

« Je m'estimerai trop heureux , Messieurs , si mes  
 » travaux peuvent fournir au savant et laborieux  
 » auteur de la *Flore normande* , des matériaux qu'il  
 » sait si bien mettre en œuvre , et vous donner  
 » quelque preuve de mon zèle et de ma bonne  
 » volonté. »

= M. le Président a répondu en substance : C'est  
 à votre mérite , Monsieur , et à l'étendue de vos

connaissances en botanique que vous devez votre association aux travaux de l'Académie..... Les plantes Cryptogames, dont vous faites l'objet spécial de vos études, est l'image fidèle de la modestie de votre caractère. Nous la retrouvons cette rare et touchante vertu dans celui de nos collègues auquel vous attribuez votre admission. Le public et l'Académie en particulier ne peut que vous savoir gré de seconder les travaux de M. Delongchamp, et la Compagnie le remercie de lui avoir procuré dans votre personne un collègue digne à tous égards de notre estime.

= M. *Loiseleur Deslongchamps*, médecin à Paris, et botaniste distingué, a fait remettre à l'Académie, par M. Marquis, un exemplaire de son *Flora gallica*, avec le supplément de cet ouvrage.

Le *Flora* de M. Loiseleur est le manuel le plus commode qui ait encore été publié sur les plantes de la France. L'auteur a su y réunir, dans le moins d'espace possible, les caractères différentiels, la synonymie choisie des nombreux végétaux qui ornent notre Patrie, et tous les renseignements essentiels pour en faciliter la connaissance.

= M. *Loiseleur* a fait encore hommage à la Compagnie d'une des livraisons du *Nouveau Duhamel*, grand ouvrage, orné de planches superbes, dont il s'occupe depuis plusieurs années. Six volumes in folio, et quelques livraisons du septième de cet ouvrage ont déjà paru. Près de la moitié de ce vaste recueil a été rédigée par M. Loiseleur.

La livraison qu'il nous a offerte contient l'histoire du *Figuier* traitée avec un égal intérêt sous

les rapports divers de la description , de la culture , des usages économique , médical , etc.

= Nous devons au même Savant un Mémoire , intitulé : *Recherches historiques , botaniques et médicales , sur les Narcisses indigènes.*

L'auteur y fait connaître dix espèces nouvelles , les unes pour la France seulement , les autres tout-à-fait inédites.

Des recherches curieuses , des expériences médicales , sur la propriété émétique du bulbe du *Narcissus pseudo-narcissus* , et sur la propriété antispasmodique de ses fleurs , forment la partie historique de ce Mémoire , où se montrent avec un égal avantage le Botaniste exact et le Médecin observateur.

= M. *Mérot* , D. M. , à Paris , a fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de sa *Flore des environs de Paris* , ouvrage digne à tous égards de servir de modèle en ce genre.

---

#### ENTOMOLOGIE.

M. *François Revers* , membre correspondant de l'Institut , demeurant à Conteville , Département de l'Eure , a offert à l'Académie quelques renseignements sur deux insectes dont l'espèce , dit-il , est très-peu connue , quoiqu'elle soit extrêmement nombreuse et répandue presque par-tout. Ces insectes , dont M. Revers a envoyé deux individus femelles et vivants , lui paraissent devoir être rangés dans la famille des *Diplolèpes* plutôt que dans celle des *Cynips* que Fabricius leur avait assignée. L'auteur

avoue ingénument qu'il ne connaît point assez les mœurs de ce Diplolèpe pour qu'il lui soit encore permis de les décrire ; mais il promet de s'en occuper sérieusement l'année prochaine , et il invite les membres de l'Académie qui s'occupent de l'Entomologie à vouloir bien le seconder dans ce travail.

En attendant , M. Revers nous apprend les détails suivants : 1° La femelle aptère de ce Diplolèpe pond ses œufs dans l'écorce du chevelu des racines du chêne. 2° Elle ne s'enfonce pas plus de deux pouces en terre pour trouver ce chevelu , et elle ne va pas le chercher plus loin si elle le rencontre à fleur de terre. 3° Tous les œufs qui ont été pondus ne viennent pas à terme ; beaucoup sont dévorés par des larves de Cynips qui ont été pondus à côté d'eux , et ces Cynips n'éclosent que vers la fin d'avril de l'année suivante. 4° L'insecte est en nymphe dès le commencement de septembre ; il peut alors être enlevé avec la galle et conservé dans le cabinet. La dureté que la galle acquiert n'empêche pas l'insecte de la percer et d'en sortir vers la mi-novembre. 5° C'est dans les jeunes chênaies qu'il faut aller chercher les galles qui recèlent les Diplolèpes. On peut faire utilement cette recherche vers le 15 octobre. 6° Il est plus que vraisemblable que les mâles ont des ailes ; mais l'auteur ne s'en est point encore assuré. Sur 380 de ces insectes qui sont éclos dans son cabinet , il y a cinq ans , il n'a pas vu un seul mâle ; tous étaient des femelles.

Ce qui fait , ajoute M. Revers , que ces insectes sont peu connus , c'est 1° qu'ils se développent dans des protubérances fongueuses excrues sur des racines d'arbres dans l'écorce desquelles l'insecte va faire

sa ponte sous la terre ; 2° Parce que ces insectes ne sortent de ces galles qu'après que tous les autres insectes sont ou morts ou retirés dans leur quartiers d'hiver ; 3° Enfin , parce qu'au lieu de courir le jour ils ne marchent que la nuit.

---

#### HELMINTOLOGIE.

M. *Dutrochet*, D. M., à Chateau-Renault, département d'Indre-et-Loir, a adressé à l'Académie, 1° un exemplaire de son *Mémoire sur les Rotifères*, qui a paru dans le dix-neuvième volume des annales du Muséum d'Histoire naturelle ; 2° des *Développements sur le mécanisme de la rotation chez les Rotifères*. L'accueil qui a été fait à ces deux ouvrages par les savants naturalistes de Paris, nous dispense ici de tout éloge.

L'auteur a fait espérer à la Compagnie qu'il lui enverrait bientôt un autre ouvrage intitulé : *Recherches sur les enveloppes du fœtus*, et qui a reçu l'approbation de l'Académie royale des sciences de Paris.

---

#### MÉDECINE HUMAINE.

M. *Flaubert*, au nom d'une Commission, a rendu compte de la thèse inaugurale adressée à l'Académie par M. *Martin d'Offigny*, D. M. à Rouen, et intitulée : *Observations et réflexions sur quelques maladies de la Glande parotide*.

L'auteur, dit M. Flaubert, divise son sujet

en deux parties. Dans la première, il donne un aperçu général des divers aspects pathologiques sous lesquels la parotide et son canal peuvent se présenter. La seconde offre sept observations de maladies de la glande, et une description succincte d'une épidémie dans laquelle la parotide fut affectée.

M. le Rapporteur a présenté succinctement l'analyse de chacune de ces deux parties. Une observation qui a pour titre : *Squirre d'une parotide*, lui a fourni l'occasion de blâmer l'emploi du mot *squirre* pour désigner beaucoup d'affections qui ne se ressemblent pas, et a appuyé son opinion de raisonnements aussi solides qu'ils sont bien présentés.

Cette digression, ajoute M. Flaubert, ne diminue en rien les éloges que nous devons au travail de M. Martin.

= M. *Flaubert* a aussi communiqué à l'Académie un fragment d'un mémoire *sur l'inutilité et même les inconvénients des bandages*, dans plusieurs fractures.

L'importance du sujet et la manière habile dont il est traité font vivement désirer à la Compagnie la suite de ce travail.

= M. *Saissy*, D. M., à Lyon, a fait hommage à la Compagnie d'un *Mémoire sur la surdité, et sur les moyens de remédier à cette maladie de l'oreille*.

L'auteur annonce qu'il a imaginé des algales propres à sonder les trompes d'Eustache; qu'il est parvenu à pratiquer cette opération avec la plus grande facilité; qu'à la faveur de ces instruments, il porte, par la voie des narines, dans la trompe d'Eustache, et de là, dans la caisse du tambour et les cellules mastoïdiennes les injections qu'il juge à propos de faire.

= M. *Blanche*, D. M., à Rouen, a communiqué à l'Académie deux observations médicales : La première sur une *fistule lacrymale causée par la présence d'un polype dans le canal nasal* ; la seconde sur une *démonomanie guérie par un traitement moral*.

Convaincus, ainsi que M. Flaubert, chargé, avec MM. Vigné et Marquis, du rapport sur ces deux observations, que l'analyse aurait ici le grave inconvénient de dénaturer les faits, nous nous bornerons à faire remarquer, avec les membres de la Commission, que la première observation offre des phénomènes qui tendent à faire regarder la *tumeur lacrymale* dont il s'agit comme digne de figurer parmi les cas rares qui, dans le sens médical, emportent avec eux l'idée d'isolement, parce qu'ils trompent tout-à-la-fois l'expérience et le raisonnement.

Quant à la seconde observation, la Commission s'est contentée de transcrire les faits énoncés par M. *Blanche* ; nous regrettons que le temps ne nous permette pas de les exposer ici.

= L'Académie doit encore à M. le docteur *Blanche* une observation sur une *anomalie des phénomènes de la respiration* ; anomalie telle que la poitrine s'abaisse dans l'inspiration et s'élève dans l'expiration.

L'auteur jugeant cette maladie digne de la plus haute attention, invoque en sa faveur la sollicitude de l'Académie, et la prie de désigner parmi ses membres une Commission dont les lumières et l'expérience pourraient l'aider à déterminer la nature de cette bizarre maladie, et lui fournir les moyens de la combattre d'une manière certaine. L'Académie a pensé qu'une Commission devenait d'autant moins nécessaire dans cette circonstance, que l'auteur trouverait

assurément dans ses confrères les lumières que sa modestie le porte à réclamer.

= M. *Vigné*, engagé par M. *Blanche* à voir la personne qui fait le sujet de cette observation, a rendu compte de ce qu'il a lui-même observé.

« La femme *Renard*, dit M. *Vigné*, ne paraît point malade au premier aspect ; son teint est vermeil, son regard animé, son pouls est calme et régulier, sa peau n'est point sèche, et présente au tact une chaleur ordinaire ; mais elle ne conserve cette apparence de santé qu'en restant couchée sur le dos ; pour peu qu'elle sorte de cette attitude, le thorax et l'abdomen se meuvent avec précipitation, et le pouls se ralentit au point de devenir presque imperceptible, notamment lorsqu'elle se pose sur l'un ou l'autre côté.

» Si l'on presse les régions abdominales, supérieures et latérales, même agitation ; beaucoup plus grande encore, pour ne pas dire excessive, au contact de la région suspubienne.....

» Chez la femme *Renard*, la poitrine s'abaisse dans l'inspiration et s'élève dans l'expiration. Il y a donc interversion absolue des phénomènes ordinaires de la respiration.

» Comment, demande M. *Vigné*, expliquer la cause d'un pareil désordre?... Toutes les explications, dit-il, que l'on voudrait donner me paraissent ne pouvoir être fondées sur rien de certain, rien que l'on ne puisse regarder comme hypothétique, comme entièrement dénué de preuves.

» Je me bornerai donc à l'exposition des faits, continue M. *Vigné*, et je rendrai justice à M. le docteur *Blanche*, en louant son zèle pour l'art de guérir, les soins qu'il a prodigués à la malheu-

reuse femme Renard , et l'exactitude de son intéressante observation. »

= On doit encore à M. *Vigné* un rapport sur deux Opuscules soumis au jugement de l'Académie , par M. Giret-Dupré , D. M. , à Rouen. Le premier est une *dissertation inaugurale* , soutenue en 1806 , aux écoles de Médecine de Paris , sur cette question : *Lorsqu'une femme enceinte , à l'époque du septième au neuvième mois de grossesse , se trouve dans le cas d'une mort imminente , doit-on opérer l'accouchement par les voies naturelles avant la mort de la femme , ou attendre sa mort pour extraire l'enfant par l'opération césarienne ?* Le second est un rapport fait à M. le comte Stanislas De Girardin , ancien Prefet du Département de la Seine-Inférieure , sur les Vaccinations opérées par l'auteur dans plusieurs Communes des environs de Rouen , ravagées par la petite vérole , en 1814.

Après avoir habilement analysé le travail de M. Giret , et exposé les considérations sur lesquelles il fonde la réponse à la question qu'il s'est proposée , dans les différents cas qui se présentent à examiner , M. le Rapporteur ajoute : « Ces réflexions judicieuses nous paraissent décider complètement la question à résoudre , et prouver que leur auteur n'est pas moins habile en théorie qu'en pratique.

La Commission a cru ne devoir s'occuper du deuxième Opuscule , déjà présenté l'année dernière à l'Académie par l'auteur , que pour rappeler les succès qu'il a obtenus dans ses vaccinations , et la médaille dont le Gouvernement a récompensé cet important service.

= L'Académie a reçu de M. *Boin*, Médecin en chef des Hospices de Bourges, etc., un *Mémoire sur la Maladie qui régna à Bourges, en 1809, chez les Espagnols, prisonniers de guerre*. Voici de quelle manière s'exprime M. Vigné, au nom de la Commission chargée de faire connaître cet ouvrage à l'Académie.

« L'énumération des causes de la fièvre espagnole, plusieurs observations dans la plupart desquelles cette maladie a cédé au pouvoir de l'art; l'exposition de ses symptômes les plus fréquents, de sa marche la plus commune, de ses terminaisons les plus ordinaires, et les moyens employés pour la combattre, fixent tour à tour l'attention et l'intérêt du lecteur. »

Des seize observations particulières consignées dans l'ouvrage de M. *Boin*, et dues aux soins de MM. *Lebas*, *Rossignol* et *Lemaire*, ses collaborateurs, M. Vigné a pensé qu'il suffisait d'en détailler une pour donner un exemple de la fièvre adynamique-ataxique continue qui généralement constituait la maladie espagnole, et il a choisi la douzième dont le sujet est *Francisco Monto, Castillan*, qui, entré à l'hôpital le 14 janvier 1809, en sortit le 20 février suivant parfaitement guéri.

M. Vigné rappelle ici, en Médecin habile, les signes précurseurs de la maladie, les phénomènes observés dans le paroxysme, lequel se termine par une faiblesse extrême et un découragement absolu, auquel succède bientôt l'impatience, l'emportement, le délire, et quelquefois des mouvements convulsifs des bras, des jambes, des muscles des yeux et de la face, etc.

« Cette époque très-alarmante était aussi celle où se préparaient les crises salutaires au plus grand

nombre des malades. Après une espèce de réunion de tous les symptômes, de nouvelles craintes et de nouveaux efforts de la nature, ces crises s'opéraient, tantôt par l'organe cutané ou par l'appareil urinaire, tantôt par le système sanguin, par la membrane muqueuse gastro-pulmonaire.....

» Dans quelques cas, la prédominance des symptômes catarrhal et gastrique a imprimé à la maladie le caractère d'une fièvre maligne catarrhale, celui d'une fièvre maligne bilieuse, ainsi qu'il résulte des neuvième et treizième observations.

M. le Rapporteur remarque que ces maladies ont été signalées par l'auteur, dans un tableau nosologique, comme première et seconde sous-espèces de la fièvre continue maligne, putride, qui lui a fourni le plus d'occasions d'exercer sa sagacité démontrée d'ailleurs par le choix et l'application des remèdes, dans toutes les circonstances de la maladie.»

Cette fièvre, à laquelle a succombé le neuvième des prisonniers espagnols, paraît à la Commission avoir à bon droit été considérée, par M. Boin, comme éventuellement et non nécessairement contagieuse, et devant être mise au rang des maladies communes accidentelles.

L'intéressante monographie dont nous venons d'entretenir l'Académie, ajoute M. le Rapporteur, a le triple avantage d'offrir dans son auteur un médecin savant, un praticien habile et un ardent ami de ses semblables.

---

#### MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

M. *Le Prevost*, vétérinaire, Membre résidant, a fait son rapport sur deux Opuscules adressés à la Compagnie par la Société d'Agriculture de

Commerce et des Arts de Boulogne-sur-Mer. Le premier est une *Instruction sommaire sur l'Epizootie des bêtes à cornes qui s'est manifestée dans le Département du Pas-de-Calais*, publiée par M. Heutrel d'Arboval, Médecin vétérinaire amateur. Le second est une *Instruction sur les moyens préservatifs contre cette Epizootie*, par la même Société.

M. Le Ptevost donne des éloges à l'exactitude avec laquelle M. d'Arboval a indiqué les caractères, les causes, les symptômes, les autopsies et les traitements curatifs et préservatifs.

Le traitement employé par M. d'Arboval, aux sétons près recommandés par l'auteur, et rejetés généralement par les praticiens, dans le traitement de cette maladie essentiellement adynamique, diffère peu de celui qui a été mis en usage par-tout où l'Epizootie a régné. Mais personne n'a obtenu des résultats aussi heureux que M. d'Arboval qui assure avoir sauvé au moins la moitié des individus malades. Qu'il nous soit permis de douter de ces résultats, ajoute M. Le Prevost, lorsque ma propre expérience, et les essais des Professeurs des Eco'es vétérinaires, et de plusieurs bons praticiens n'ont eu que de faibles succès, encore les attribue-t-on plutôt aux efforts de la nature qu'aux grandes médications.

Quant au traitement prophylactique, il est l'abrégé de celui qui a été proposé par la Société d'Agriculture de Boulogne, lequel n'est lui-même qu'une copie de tout ce que le Gouvernement a fait publier à ce sujet.

M. Le Prevost a aussi rendu compte d'un rapport fait à la Société royale d'Agriculture de Paris, par ses Commissaires, sur le concours des Mémoires et Observations de Médecine vétérinaire pratique.

Ce rapport, dit notre confrère, ne contient que des notes sommaires où le titre des Mémoires ou Observations qui ont été envoyés à la Société par des vétérinaires civils ou militaires. Les Commissaires ne sont entrés dans aucuns détails sur les maladies qui en sont l'objet, chaque Observation devant être imprimée en entier et distribuée aux Sociétaires.

On cite particulièrement dans ce Rapport, 1° Un Ouvrage de M. Gohier, Professeur à l'École royale vétérinaire de Lyon, sur plusieurs maladies des animaux domestiques, et qui, suivant notre confrère, renferme des découvertes intéressantes qui feront partie d'un traité complet de Pathologie vétérinaire que l'auteur se propose de publier;

2° Une Observation de M. Poncet, vétérinaire au troisième régiment des hussards, sur les bons effets des purgatifs dans les maladies catarrhales des chevaux.

3° Des essais de trois élèves de l'École vétérinaire d'Alfort, pour vacciner et claveliser des troupes de moutons, dans le dessein de les préserver de la clavelée :

4° Une Observation de M. Cholet, vétérinaire à Narbonne, sur la perte d'une partie de l'œsophage; dans une mule qui a continué à avaler après sa guérison;

5° Plusieurs Mémoires et Observations; par M. Barthelemy, Professeur à l'École d'Alfort, lorsqu'il exerçait l'art vétérinaire aux armées;

7° Un Mémoire de M. Coquet père, doyen des vétérinaires du Département de la Seine-Inférieure, et résidant à Neufchâtel; sur l'Épizootie des bêtes à cornes qui a régné l'an dernier.

Le rapport des Commissaires est terminé par

un résumé du concours. Des médailles d'or ont été décernées à titre de récompense , aux auteurs des trois meilleurs Ouvrages ; les auteurs des autres Mémoires ont reçu des médailles d'argent.

— M. *Guersent*, D. M., à Paris, a fait hommage à la Compagnie, de son *Essai sur les Epizooties*, un des articles les plus étendus et les plus importants du *Dictionnaire des sciences médicales*.

Chargé, avec M. *Le Prevost*, Médecin vétérinaire, de rendre compte à l'Académie de cet essai, M. *Marquis* a fait un rapport dans lequel il s'est attaché à en faire sentir tout le mérite.

M. *Guersent*, en restreignant le sens du mot *Epizootie*, paraît fixer plus exactement qu'on ne l'a fait avant lui, les bornes du cadre de ces maladies. Il pense avec raison qu'on doit en exclure toutes les affections chroniques et même quelques maladies aiguës, comme la rage, le tournis des moutons, la gale, les vers intestinaux.

L'essai est divisé en cinq parties. La première traite des Epizooties des Mammifères en général ; la seconde offre le tableau de celles des Mammifères domestiques ; la troisième de celle des Oiseaux ; la quatrième de celle des Poissons ; la cinquième a pour objet celle des Insectes. Chacun des chapitres qui divisent ces parties est consacré à un genre particulier d'affection pathologique.

En recherchant les causes générales des Epizooties, M. *Guersent* convient de l'impossibilité de les reconnaître avec certitude dans la plupart des cas.

Quant aux moyens prophylactiques, M. *Guersent* insiste avec raison sur l'inutilité, le danger même des sétons et autres moyens analogues, ainsi qu'il

qu'il résulte de l'expérience de M. Le Prévost, notre confrère, vétérinaire distingué de notre ville.

« Les bornes étroites d'un rapport, dit M. Marquis, ne me permettent en aucune manière d'entrer dans le détail des symptômes et du traitement des maladies épidémiques des animaux domestiques. Je me contenterai, Messieurs, de vous lire les observations de mon collègue, M. Le Prévost, sur cette partie de l'ouvrage dont nous avons à vous rendre compte, telles qu'il me les a confiées, telles que j'aurais désiré qu'il eût bien voulu vous les communiquer lui-même.

Les observations de M. Le Prévost portent particulièrement sur le typhus contagieux et sur la fièvre charbonneuse ou le charbon symptomatique des bêtes à cornes. Relativement à la 1<sup>re</sup> de ces deux maladies, M. Le Prévost remarque, 1<sup>o</sup> que le premier signe propre à la faire reconnaître est la cessation subite de la sécrétion du lait ; 2<sup>o</sup> que quoiqu'on ait prescrit, comme le prescrit lui-même M. Guersent, les émoullients et les mucilagineux, dans le commencement de la maladie, et les excitants tant intérieurement qu'extérieurement, quand elle a fait des progrès, cependant, d'après l'expérience des vétérinaires de bonne foi, et d'après la sienne propre, les remèdes sont à-peu-près inutiles, et le très-petit nombre des animaux qui échappent ne doivent leur salut qu'aux seuls efforts de la nature ; 3<sup>o</sup> que l'inoculation du typhus comme préservatif ne tend, comme le pense M. Guersent, qu'à propager la contagion ; mais il ne partage pas l'opinion de l'auteur de l'essai, qu'on ne doit pas assommer les bêtes malades parce que l'expérience a démontré que pour un individu malade qui, sur cinquante, échappera à la maladie,

les émanations des autres bêtes malades produiront le plus grand mal.

Par rapport au charbon symptomatique des bêtes à cornes, l'auteur de l'essai établit, à quelques nuances près, sa ressemblance avec le typhus contagieux ; mais, dit M. Le Prevost, l'adynamie est plus marquée dans la première, d'ailleurs la fièvre charbonneuse se communique aux solipèdes, au menu bétail, et même à l'homme, ce qui n'a lieu que très-rarement dans le typhus contagieux.

M. Le Prevost convient que les causes du charbon symptomatique sont dues quelquefois à l'influence atmosphérique, mais il a eu souvent occasion d'observer qu'on devait les attribuer à l'inobservance des lois de l'hygiène.

En approuvant comme le plus rationnel le traitement proposé par M. Guersent, d'appeler le principe morbifique à l'extérieur par les scarifications et les vésicants, M. Le Prevost rejette les sétons au pœ-trail, dont quelques auteurs, et notamment Gilbert, font leur moyen banal. L'expérience a appris à M. Le Prevost que l'application des sétons était souvent suivie d'énormes tumeurs gangreneuses et mortelles.

Enfin, M. Le Prevost pense que les émollients sont rarement indiqués dans la fièvre charbonneuse, et que c'est sur les toniques qu'il faut fonder tout son espoir, ainsi que l'a démontré pour l'épizootie du Quercy, M. Desplas, son collègue et son ami,

M. Le Prevost paraît surpris que M. Guersent, qui a si bien traité de toutes les affections charbonneuses, n'ait rien dit d'une fièvre charbonneuse sans tumeurs symptomatiques, dont parle Chabert, dans son traité du charbon, et qu'il a eu occasion

d'observer dans le Gatinois en 1787 , et depuis dans la commune d'Yville-sur-Seine , canton de Duclair.

« Aucune maladie des animaux , ce sont ses propres paroles , ne nous a paru avoir un caractère plus insidieux , puisque l'animal qui , peu de minutes auparavant , paraissait gai et jouir de la santé la plus parfaite , même sauter et bondir , est tout-à-coup comme frappé de la foudre , chancelle , respire avec peine et meurt. Les autopsies cadavériques ont toujours fait voir les vaisseaux veineux remplis d'un sang noir et décomposé , les viscères de la poitrine et de l'abdomen noirs et sphacelés , les glandes mésentériques tuméfiées et présentant le long des intestins des infiltrations d'un noir jaunâtre de la grosseur du poing. On présume que cette terrible maladie , qui attaque les solipèdes et les bêtes à cornes , est due à la mauvaise qualité des aliments , et à la malpropreté des écuries. »

Dans la troisième partie , consacrée aux épizooties des Oiseaux , on retrouve quelques unes des maladies des quadrupèdes , telles que le typhus charbonneux , une sorte de claveau , la pustule maligne.

Suit , dans la quatrième partie , l'exposition de quelques affections épizootiques observées chez les Poissons.

M. Guersent donne , quant aux maladies des Oiseaux , quelques avis dont les ménagères et les habitants de la campagne qui se livrent par intérêt ou par amusement au soin des Oiseaux de basse-cour et autres , pourront profiter utilement.

Quant aux Poissons , le peu de faits recueillis sur leurs maladies ne permet pas jusqu'ici d'en tirer de conséquence d'une utilité bien positive dans l'économie rurale.

Les épizooties des Insectes, objet de la cinquième partie, se bornent à celles des Abeilles et des Vers à soie, les seuls animaux de cette classe de l'éducation desquels l'intérêt toujours industriel de l'homme l'a porté à s'occuper.

Les maladies diverses des Vers à soie sont traitées avec assez de détail, d'après l'ouvrage de M. Rystin sur ces précieuses larves auxquelles nous devons nos plus riches tissus.

L'histoire des maladies des Abeilles offre des observations utiles et nouvelles, dues principalement par l'auteur à son ami, M. le docteur Brétonneau, Médecin de l'Hopital de Tours, qui s'est, pendant plusieurs années, livré, avec un soin tout particulier, à l'éducation des Abeilles.

Nous avons eu occasion ( vous voyez bien, Messieurs, que c'est encore mon collègue qui vous parle ici ), de traiter beaucoup de troupeaux claveloux, et nous pensons avec l'auteur que la maladie est la même que la petite vérole dans l'espèce humaine, avec cette différence que, par plusieurs circonstances, elle est encore plus meurtrière sur le mouton que n'est chez nous la variole.

Les grandes médications qu'on employait anciennement dans le traitement de la clavelée ont paru à l'auteur plus nuisibles qu'avantageuses ; c'est ici le cas de faire la médecine expectante, et d'aider la nature quand elle manque de force.

Les essais qu'on a faits pour préserver les moutons de la clavelée, par la vaccination, ont toujours été infructueux, quoiqu'en aient dit quelques écrivains peu véridiques. Mais on a du moins tiré un très-grand parti de l'inoculation du claveau pour rendre cette maladie moins meurtrière.

Une Notice bibliographique des divers auteurs qui ont écrit sur les épizooties , accompagnée de remarques instructives , termine l'ouvrage , et prouve que M. Guersent a parfaitement connu les sources où il devait puiser les matériaux de son travail.

Le supplément qui suit et qui termine le volume est relatif à la clavelée des moutons.

Nous ne vous avons sans doute , Messieurs , offert de l'essai de M. Guersent , sur les épizooties , qu'une analyse bien imparfaite , bien insuffisante pour vous en faire apprécier tout le mérite. Je me félicite du moins de l'occasion que son envoi m'a fournie de vous entretenir de mon ami , de mon prédécesseur ; de vous rappeler un collègue dont vous estimez tous également le savoir et le caractère.

= M. Gosseume a rendu compte à l'Académie des numéros 37 , 38 , 39 , 40 et 41 du *Bulletin des Sciences médicales* du Département de l'Eure.

Ce rapport , ainsi que tous ceux que M. Gosseume a été chargé de faire les années précédentes , sur la plupart des cahiers du Bulletin de l'Eure , se distingue par l'ordre le plus naturel dans la classification des matières , par une analyse courte et rapide , et qui cependant ne laisse rien à désirer du côté de l'exactitude.

M. Gosseume conclut que , si tous les articles de ce recueil n'ont pas le même degré d'utilité , il n'en est aucun qui ne se recommande à l'attention par quelque endroit estimable. Suivant M. le Rapporteur , la sagesse de la rédaction ajoute à l'intérêt que chacune de ces productions inspire.

## A G R I C U L T U R E.

M. *Pinard de Boishébert* a rendu compte d'un *Mémoire sur le plan que l'on pourrait suivre pour parvenir à tracer le tableau des besoins et des ressources de l'Agriculture française*, lu à la Séance particulière de la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris, le 20 décembre 1815, par M. le comte François de Neufchâteau.

« Rendre les rivières navigables, ouvrir de  
» nouvelles communications, les multiplier de  
» manière à fournir aux Cultivateurs des débouchés  
» faciles pour la vente de leurs denrées, tels sont en  
» somme, dit M. le Rapporteur, les moyens pro-  
» posés par M. le comte François de Neufchâteau,  
» dont les vues sont excellentes, mais n'offrent  
» cependant rien de neuf. Tout a été dit sur ce  
» sujet important; mais il s'en faut que tout soit  
» fait. L'article des finances a été et sera encore  
» longtemps l'obstacle qui s'opposera à la confection  
» des immenses travaux indiqués dans ce Mémoire.  
» M. le Rapporteur, ajoute l'auteur, a considéra-  
» blement chargé le tableau de nos besoins, de  
» nos ressources et de notre insouciance à remé-  
» dier aux maux dont il croit que l'Agriculture  
» française est affligée, sans doute dans la vue  
» de stimuler davantage notre zèle, et de nous  
» exciter à faire de plus grands efforts pour amé-  
» liorer cette partie importante de la prospérité  
» publique. »

= M. *Dubuc* a fait, conjointement avec M. *Pavie*, un Rapport sur une variété de pommes de terre

précoces cultivée en 1813 dans le jardin du Conservatoire des Arts et Métiers , à Paris.

L'Académie a délibéré l'impression en entier de ce rapport. (*Voyez ci-après.*)

= S. Exc. le Ministre de l'Intérieur a fait parvenir à la Compagnie : 1° Le Rapport fait à la Société d'Agriculture de Paris , dans sa séance publique du 9 avril 1815 , sur le concours des Mémoires et Observations de Médecine vétérinaire pratique ; 2° L'Ordonnance du Roi qui autorise la même Société à prendre le titre de Société royale d'Agriculture ; 3° Plusieurs Numéros des *Annales de l'Agriculture française*.

---

Après vous avoir offert le tableau des travaux de l'Académie , pour le Département des Sciences , permettez-moi , Messieurs , de rappeler à votre souvenir la mémoire d'un de vos membres que la mort nous a enlevé , et digne à tous égards de nos regrets.

Le 29 décembre 1815 , nous avons perdu M. Edme Mentelle , l'un des plus habiles géographes de nos jours. Il a rempli une longue carrière par cinquante ans de professorat dans l'instruction publique ; il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages , dont plusieurs ont eu beaucoup de succès , et d'un Atlas universel composé de 170 cartes. Parmi les nombreux élèves qu'il a faits , il a eu l'honneur de compter les enfants de France. Honoré des suffrages de S. A. R. Monseigneur le comte d'Artois , il fut nommé son premier Géographe.

Ainsi donc , Messieurs , les Princes de l'auguste Famille des Bourbons ont constamment honoré les

Sciences de leur protection, et se sont plu dans tous les temps à répandre leurs faveurs sur ceux qui les cultivent avec des succès distingués.

C'est maintenant qu'il est permis d'aspirer à des récompenses, et qu'il sera glorieux de les obtenir.

Puissent toutes les Sociétés savantes s'entendre, d'un bout de la France à l'autre, pour porter les Sciences et les Arts qui en dépendent au plus haut degré de splendeur, rivaliser de zèle et d'ardeur pour seconder les intentions bienfaisantes et paternelles de notre bien-aimé Souverain, et développer tous les germes de la gloire et de la félicité publique.



#### PRIX PROPOSÉ POUR 1817.

L'Académie propose pour sujet de prix à décerner dans sa Séance publique de 1817, la question suivante :

*« Exposer, abstraction faite de toute espèce d'hypothèse, les conséquences qui résultent naturellement des observations et des expériences faites jusqu'à ce jour, relativement au mouvement de la sève dans le végétal; confirmer ces résultats par des observations et des expériences nouvelles, et indiquer les applications utiles qu'on peut faire à la culture de ce qu'on sait jusqu'à présent de certain sur le mouvement des fluides végétaux. »*

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Chacun des auteurs mettra en tête de son Mémoire une devise qui sera répétée sur un billet cacheté

où il fera connaître son nom et sa demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura remporté le prix.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires, écrits en français ou en latin, devront être adressés, francs de port, à M. VITALIS, Secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des Sciences, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1817. Ce terme sera de rigueur.



---

MEMOIRES

*Dont l'Académie a délibéré l'impression  
en entier dans ses Actes.*

---

INSTRUCTION

**SUR** les préparations appelées *Lac-lake* et *Lac-dye*, et sur les moyens les meilleurs à employer pour en corriger les défauts et les rendre propres à être substituées à la Cochenille, pour teindre en écarlate; *par* M. Edouard Bancroft, D.-M., Membre de la Société royale de Londres et de l'Académie américaine des Arts et des Sciences de l'état de Massachusset.

*Traduite de l'Anglais par M. VITALIS, Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des Sciences.*

MESSIEURS,

Je dois à M. le baron Lézurier, membre de cette Académie, la communication d'un Imprimé anglais ayant pour titre *Instruction et Eclaircissements* concernant les préparations appelées *Lac-lake* et *Lac-dye*, et les moyens les plus sûrs pour en corriger les défauts et les rendre propres à être substituées à la Cochenille dans la teinture en écarlate, etc.

Pour mettre l'Académie plus à portée d'apprécier le travail de M. Bancroft , j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de rappeler ici en peu de mots ce que l'on savait avant lui de la Laque qui sert à l'art de la teinture , et de la manière de l'employer.

On nomme improprement *Gomme laque* , dans le Commerce , une résine d'un rouge brun , demi-transparente , sèche et cassante , déposée sur des branchages autour desquels elle forme comme une ruche ou amas d'alvéoles qui contiennent les œufs de l'insecte appelé *Coccus lacca*.

Ces insectes habitent quatre espèces d'arbres :

1° *Ficus religiosa* Linn. ; dans l'Indostan *Pipal* : le *Figuier admirable* des Pagodes ;

2° *Ficus Indica* Linn. ; dans l'Indostan *Bhur* : le *Figuier d'Inde* ;

3° *Plaso* , Hort. Malabaric ; par les naturels du pays , *Praso* ;

4° *Ramnus Jujuba* Linn. ; dans l'Indostan *Beyr* : le *Pommier d'Inde*.

Il paraît qu'on les trouve aussi sur le *Croton lacciferum*. Il est à observer que les Figuiers dont on vient de parler , lorsqu'on les blesse , rendent un suc laiteux qui se coagule à l'instant en une substance visqueuse , filante , qui , endurcie à l'air , ressemble à la cellule du *Coccus lacca*.

On tire , par incision , de l'arbre *Plaso* une Gomme médicinale si semblable à la *Gomme laque* qu'on pourrait aisément s'y méprendre ; d'où il résulte que ces insectes ont probablement fort peu de peine à changer la sève de ces arbres pour en former leurs cellules. On voit rarement la *Gomme lacque* sur le *Ramnus Jujuba* , et elle y est inférieure à celle qu'on trouve sur les autres arbres.

On rencontre principalement la *Gomme laque* sur les montagnes incultes des deux côtés du Gange, où elle est si abondante que, quand même la consommation qui s'en fait serait dix fois plus grande, les marchés ne manqueraient jamais de ce petit insecte.

Les Anglais distinguent quatre sortes de *Laques* :

1° La Laque en bâton (*Stick lac*), ou la Laque déposée autour de petites branches; c'est l'état naturel et dont toutes les autres dérivent. Cette espèce est aussi la plus riche en couleur;

2° La Laque en grain (*Seed lac*), ce sont les cellules séparées des bâtons;

3° La Laque en pain (*Lump lac*) est la Laque en grain liquéfiée au feu, et formée en pains;

4° La Laque en écailles (*Schell lac*), est la Laque en grain liquéfiée, filtrée et formée en lames minces transparentes, par un procédé particulier qu'il n'est pas de notre objet de décrire ici.

L'alkool, en dissolvant la Laque, en tire une forte teinture rouge.

On assure que la Laque est employée dans l'Inde pour la teinture des toiles, et au levant pour celle des peaux nommées *maroquins*. La Laque sert aussi à faire de la cire à cacheter.

Mais ce qui rend sur-tout la Laque précieuse à l'industrie, c'est l'usage qu'on peut en faire pour teindre les étoffes de laine en écarlate.

La couleur qu'on obtient de la Laque n'a pas l'éclat d'une écarlate faite avec la Cochenille, mais elle a l'avantage d'avoir plus de solidité. L'expérience a prouvé que si on la mêlait dans certaines proportions avec la Cochenille, l'écarlate n'en est pas moins belle et qu'elle est plus solide.

Pour séparer la partie de la Laque qui est solu-

ble dans l'eau , Hellot a proposé de l'extraire dans l'eau avec le mucilage de la consoude , d'en précipiter la partie colorante par l'alun , de la recueillir et de la sécher ; il obtenait par ce procédé un précipité qui ne faisait que le cinquième en poids de la Laque employée , et c'était de ce précipité qu'il se servait pour teindre. Mais ce précipité est une combinaison des parties colorantes avec l'alumine ou base de l'alun.

On commence par faire bouillir la Cochenille et la dissolution d'étain pendant un temps convenable ; après cela, on rafraîchit le bain, et l'on y met la Laque en poudre.

La Laque exige une chaleur très-moderée , sans quoi elle teint d'une nuance inégale ; elle demande en outre une quantité de dissolution d'étain encore plus considérable. Le drap doit être lavé très-chaud au sortir de la chaudière , parce que les parties résineuses qui s'y sont fixées sont difficiles à détacher lorsqu'elles sont refroidies. On se sert de la Cochenille à la rougie et l'on brunit à la manière accoutumée.

Tel était , Messieurs , l'état de nos connaissances sur les moyens d'employer la Laque dans la teinture des étoffes de laine , lorsque la compagnie des Indes , en Angleterre , offrit au commerce deux espèces de Laques artificielles , auxquels elle a donné le nom de *Lac-lake* , et *Lac-dye*. Ces Laques sont sous la forme d'une pâte très-sèche , d'un rouge lie de vin ou brunâtre , et en petits pains rectangulaires.

Dans l'instruction dont je vous sou mets aujourd'hui la traduction , M. Bancroft s'est proposé d'indiquer les moyens de tirer de ces laques un parti utile à l'art de la teinture. Je laisse maintenant parler l'auteur.

« Renvoyant, dit M. Bancroft , ceux qui voudraient

se procurer de plus amples renseignements sur la matière colorante de l'insecte qui produit la Laque, à mon ouvrage publié depuis peu, en deux volumes, sur la *physique des couleurs permanentes*, et à son supplément qui va bientôt paraître, je ne me propose ici que d'indiquer aux teinturiers de profession les moyens et les procédés les plus simples, les moins dispendieux et les plus propres pour rendre les préparations dont il s'agit susceptibles de remplacer la Cochenille dans l'art de la teinture.

» La Laque *lake* se prépare dans les Indes-Orientales avec la Laque en bâton réduite en poudre, et sur laquelle on jette à diverses reprises de l'eau bouillante dans laquelle on a fait préalablement dissoudre une quantité assez considérable de soude; mais cette addition de soude qui donne, il est vrai, à l'eau la faculté d'extraire plus abondamment la matière colorante de la Laque, entraîne la dissolution de la plus grande partie de la résine qu'elle contient, et cette résine se précipite ensuite dans un état de combinaison intime avec la matière colorante de la Laque, au moyen de l'alun employé pour précipiter cette dernière matière.

» Par conséquent cette Laque, outre sa matière colorante, contient certaines proportions de résine et d'alumine, et qui équivalent le plus ordinairement au tiers du poids de la Laque pour la première, et au sixième pour la seconde. Cette Laque contient aussi une portion de matière végétale, provenant de l'écorce mucilagineuse d'un arbre qui croît aux Indes-Orientales, et qui y est connu sous le nom de *Lodu*. L'introduction de cette substance dans la Laque peut avoir un but d'utilité quelconque; mais rien ne prouve que ce but soit atteint. Les

manufacturiers, pour augmenter le poids de la Lake, sont aussi dans l'usage d'y mêler des proportions assez considérables de sable et d'autres matières terreuses insolubles.

» De toutes les Laques *dye*, celle qui est préparée par M. Turnbull obtient généralement la préférence; cependant cette Laque elle-même contient presque autant de résine que la Laque *lake* de bonne qualité, et très-peu plus de matière colorante. On y trouve aussi une portion de la matière végétale dont il a été parlé plus haut, et quelques autres matières étrangères. Le principal avantage qu'elle a sur la Laque *lake* c'est qu'au moyen de quelque ingrédient particulier, ou par toute autre cause qui n'est pas généralement connue, elle devient plus sensible à l'action de l'eau chaude qui la pénètre en quelque sorte, mais sans la dissoudre. Dans cet état, elle a cet avantage que les mordants employés pour teindre deviennent tellement susceptibles d'agir sur la matière colorante, que les étoffes peuvent alors en enlever une grande partie, et qu'il s'en perd moins que dans l'emploi de la Laque *lake*.

» La matière colorante de la Laque en bâton étant combinée, par le mode employé dans sa préparation, avec une portion considérable de résine, l'eau ne peut, même par une longue ébullition, en dissoudre ni en extraire la moindre quantité. Lorsque son action est aidée par celle d'un alcali quelconque, elle dissout alors promptement et la matière colorante et la résine; mais, dans ce cas, la matière colorante ne s'attachera plus aux étoffes et ne les teindra pas, à moins que l'alcali n'ait été préalablement et complètement saturé. Or, en supposant que cette condition ait été remplie, la résine qui

avait été dissoute reprendra ses propriétés et se rassemblera en petites masses qui envelopperont et retiendront une grande partie de la matière colorante. Cette matière deviendra en pure perte si on sépare les molécules résineuses par le filtre ou le tamis, et, si on ne les sépare pas, la résine s'attachera aux étoffes plongées dans la chaudière, et nuira beaucoup à leur coloration.

Ces inconvénients et quelques autres encore sont plus que suffisants pour balancer les avantages que l'on croirait pouvoir attendre des alcalis pour extraire la partie colorante de la Laque *lake* ou de la Laque *dye*. En supposant toutefois que les alcalis puissent être ici de quelque utilité, la soude et l'ammoniaque mériteraient la préférence sur la potasse, parce que les deux premiers alcalis donnent de plus belles couleurs que le dernier.

« De nombreuses expériences m'ont appris que les acides sont sinon les seuls agents, au moins les meilleurs que l'on puisse employer pour rendre la matière colorante de la Laque *lake* ou de la Laque *dye* dissoluble dans un véhicule aqueux, et susceptible d'être appliquée avantageusement à la teinture en remplacement de la Cochenille.

« Mais, parmi ces agents, l'acide nitrique est le moins convenable de tous. En effet, si on l'emploie dans un certain degré de force, il affaiblit considérablement la couleur, et l'amène à n'être plus qu'une faible nuance de jaune.

Les acides végétaux sont en général d'un prix trop élevé; leur action serait d'ailleurs trop faible, à moins qu'ils ne fussent concentrés.

Les acides sulfurique et muriatique n'ont aucun de ces inconvénients; mais le second en a quelques autres que nous ferons connaître plus bas, et, par conséquent,

conséquent , l'acide sulfurique est préférable à tout autre , tant par ce qu'il vient d'être dit , que parce qu'il ôte à la résine la faculté de s'attacher aux étoffes , et , par suite , de les gâter ; mais pour mettre cet acide dans le cas d'exercer une action suffisante , quoiqu'employé dans les plus petites proportions possibles , il est de la plus haute importance de ne lui présenter la Laque *lake* et la Laque *dye* qu'après qu'elles ont été moulues l'une et l'autre en poudre très-fine ; et , comme chacune de ces Laques , et sur-tout la Laque *lake* , contient des proportions très-variables de matière colorante ( défaut dont l'indigo lui-même n'est pas exempt ) ,

est à désirer que l'on réunisse un grand nombre d'échantillons de ces Laques , et qu'on en opère avec soin le mélange ayant de les passer au moulin. Par ce moyen on obtient , de la réunion de ces échantillons divers , un échantillon unique , jouissant , dans toutes ses parties , de propriétés égales et uniformes. Le teinturier , à l'aide de quelques essais , sera donc en état de juger avec certitude des effets qu'il doit attendre de ces Laques , et d'obvier aux inconvénients auxquels , sans cela , il serait immanquablement exposé.

Les moyens que les teinturiers de Londres emploient pour moudre la Laque *lake* et la Laque *dye* me paraissent aussi bons qu'aucuns de ceux que je connaisse. Ils réduisent d'abord l'une ou l'autre de ces Laques en poudre grossière , en les plaçant dans une auge de pierre circulaire , dans laquelle roule perpendiculairement une meule de pierre , ainsi que cela se pratique pour moudre l'écorce de chêne. Pour éviter la perte ordinaire dans la pulvérisation des substances sèches , ils humectent la poudre grossière assez pour lui don-

ner la consistance et non la tenacité d'une pâte claire et légère. On fait alors passer cette pâte par la plus élevée de deux paires de meules horizontales, semblables à celles qui servent à moudre le bled, mais plus petites. De ces deux paires de meules, l'une est placée directement au-dessus de l'autre, en sorte que la matière humectée, après avoir éprouvé l'action de la paire de meules supérieure, tombe entre la paire inférieure, et s'y réduit en une poudre très-fine. Cette poudre est portée ensuite par une auge de bois dans des vaisseaux ou cuves aussi de bois, et on la laisse déposer, afin de pouvoir en séparer l'eau incolore qui la surnage. Ceci étant fait, on met le sédiment dans un vaisseau de plomb, de capacité convenable, soit qu'on se propose d'obtenir, par l'intermède de l'acide sulfurique alongé d'eau, une dissolution claire et limpide de la matière colorante privée de toute substance résineuse, terreuse, ou étrangère quelconque; soit que l'on veuille simplement soumettre l'une ou l'autre Laque à l'action de l'acide toujours étendu d'eau, pour rendre la matière colorante susceptible d'être extraite et appliquée aux étoffes, sans être obligé de séparer les substances étrangères et inutiles que contiennent les Laques, ou même sans avoir besoin d'en séparer la partie résineuse que l'acide sulfurique empêche de nuire, comme on l'a déjà dit : effet que l'acide muriatique est beaucoup moins propre à produire. »

« Pour atteindre le premier but, on prendra 3 livres d'acide sulfurique, dont la pesanteur spécifique soit de 1,845, sur 4 livres de Laque *lake* pesée sèche avant la mouture. Cette quantité de Laque mise dans le vase de plomb, après avoir

été humectée et moulue, ne peut retenir plus de deux fois son poids d'eau. On ajoute alors l'acide sulfurique, et on le mêle parfaitement avec la poudre humide, en agitant le mélange avec une baguette de plomb ou de verre.

» Mais si la Laque a été pulvérisée sans être humectée, il faudra, avant de verser l'acide par-dessus, délayer cet acide avec deux fois son poids d'eau. Après avoir fait le mélange, on laissera le tout en repos pendant vingt-quatre heures en été et quarante-huit heures en hiver. On ajoutera ensuite, sur chaque livre de Laque *lake* (pesée sèche), un gallon ( quatre pintes ) d'eau bouillante, que l'on mêlera bien en agitant; et, après avoir laissé reposer vingt-quatre heures, on tirera la liqueur limpide maintenant en dissolution la matière colorante, dans un autre vaisseau de plomb. On verse sur le résidu la même quantité d'eau bouillante; on agite de nouveau, on laisse reposer pendant douze heures, et on tire la liqueur à clair comme la première fois. On répète encore une fois cette opération, et même jusqu'à ce que l'eau bouillante ne paraisse plus extraire de matière colorante.

» Lorsque l'on est arrivé à ce point, on ajoute au résidu la moitié de son poids de carbonate de soude, dissous dans un peu d'eau, et, s'il reste encore quelques portions de matière colorante qui n'ait pas été extraite par les opérations précédentes, l'eau prendra une couleur plus ou moins rouge. Si l'intensité de la couleur semblait annoncer dans le résidu une quantité notable de matière colorante, on mêlerait avec ce résidu depuis un sixième jusqu'à un quart du poids de l'acide sulfurique que l'on avait d'abord employé, et, après un repos de douze heures, on versera successivement

sur le tout de l'eau bouillante , comme il a été dit , jusqu'à que ce liquide cesse d'extraire de la matière colorante. On réunira alors toutes les liqueurs colorées dans un seul et même vase , et on y ajoutera deux livres de bonne chaux vive , en poudre fine , par chaque cinq livres d'acide sulfurique contenu dans la liqueur , et on agitera le tout de manière à bien mélanger les matières. Cette quantité de chaux suffira pour neutraliser près des quatre cinquièmes de l'acide et pour déterminer un précipité qui ne contiendra pas un atôme de matière colorante. Le cinquième restant de cet acide , qui n'est pas neutralisé , servira , après que la liqueur aura été séparée du précipité ( ou du sulfate de chaux ) , à rendre la matière colorante susceptible de pénétrer les étoffes plus intimement dans l'opération de la teinture. Je désignerai par le n° 1 cette liqueur ou cette solution de couleur de la Laque privée des parties résineuses et des matières étrangères à la Laque.

» Si , au lieu d'acide sulfurique , on se servait d'acide muriatique pour faciliter l'extraction de la couleur , le muriate de chaux qui en résulterait étant soluble , resterait en dissolution dans la liqueur , et lui ôterait la propriété de teindre en écarlate. La potasse , la soude et l'ammoniaque ne conviendraient pas davantage pour saturer l'acide muriatique , parce que les sels neutres qui se formeraient alors terniraient et gâteraient la couleur écarlate que doit donner la liqueur qui les tient en dissolution.

» La liqueur ou solution n° 1 peut s'employer comme une faible décoction de Cochenille pour teindre en écarlate , soit par une seule opération , ou en deux opérations , dont la première s'appelle

le *Bouillon* , et la seconde la *Rougie* ; comme cela se pratique avec la Cochenille , en se servant , du reste , des mordants et des moyens auxiliaires dont il sera bientôt parlé.

» Pour extraire la couleur de la Laque *dye* , il ne faudra employer que les deux tiers de la quantité d'acide sulfurique prescrite pour la Laque *lake*. Mais quoique la dépense et le travail qu'exige l'extraction de la matière colorante , soit de la Laque *lake* , soit de la Laque *dye* , soient peu de chose , il nous paraît cependant probable que la plupart des teinturiers seront portés à croire qu'il suffit de soumettre l'une ou l'autre de ces Laques à l'action de l'acide sulfurique , de manière à empêcher les parties résineuses qu'elles contiennent de s'attacher aux étoffes , en même temps que l'on parviendrait à rendre la matière colorante soluble dans le bain de teinture , et susceptible de s'appliquer promptement à ces étoffes , sans qu'on soit obligé de séparer des Laques les parties résineuses et insolubles qu'elles contiennent.

» Pour obtenir ce second effet , il suffirait d'employer une livre d'acide sulfurique concentré , pour deux livres de Laque *lake* pesée à l'état sec , et deux tiers de livre du même acide pour deux livres de Laque *dye*. L'une ou l'autre de ces Laques , humectées d'abord , puis mouluës comme il a été dit , et ne retenant que la quantité d'eau indiquée , devra être mêlée dans un vaisseau de plomb avec la quantité prescrite d'acide sulfurique. On agitera bien le mélange à diverses reprises ; on laissera les matières en contact au moins pendant vingt-quatre heures en été , et pendant trois fois vingt-quatre heures en hiver. La liqueur pourra

alors servir sur le champ (1), en procédant comme nous dirons par la suite. Cette préparation ne coûtera que deux pences ( deux sous ) par livre , abstraction faite des frais de mouture. Je désignerai le produit de cette seconde préparation de la Laque *lake*, ou de la Laque *dye*, sous le n° 2.

» On trouvera que deux ou trois livres de Laque *lake* selon la qualité, et peut-être un peu moins de Laque *dye*, équivalent pour l'effet à une livre de Cochenille ; mais, pour donner à la couleur le plus haut degré de vivacité, le teinturier aura soin d'employer un sixième ou un huitième de nitromuriate ou autre solution d'étain, de plus qu'on n'en emploie avec la Cochenille, parce que l'alumine qui a d'abord servi à précipiter la couleur de la Laque, et dont une portion a été redissoute et retenue par l'acide sulfurique employé dans les opérations qui ont été décrites plus haut, donnerait une couleur cramoisie, si l'on n'ajoutait pas une assez grande quantité d'oxide d'étain pour détruire, par la supériorité de son attraction, l'effet de l'alumine, et l'empêcher de s'unir aux étoffes et à la matière colorante.

» Il est reconnu que la couleur de la Laque du *Coccus-Lacca* résiste beaucoup mieux à l'action des acides que celle de la Cochenille, et cette propriété lui donne l'avantage de pouvoir servir à

---

(1) Quand on ne veut pas employer sur le champ les préparations de Laque *lake* ou de Laque *dye*, du n° 2, et combinées par conséquent à l'acide sulfurique, on peut les conserver pendant plusieurs mois, sans qu'elles perdent de leurs propriétés utiles ; mais l'une ou l'autre de ces Laques gardée dans un état d'humidité, sans être combinées à l'Acide sulfurique, donne bientôt des signes de putridité, sur-tout dans une atmosphère chaude. ( *Note de l'Auteur.* )

teindre très-bien et à bon marché, en écarlate, par une seule opération.

» Pour cet effet, dans une chaudière d'étain fin, on versera quantité suffisante d'eau douce et pure, dans laquelle on mettra une livre de tartre, ou, ce qui vaut mieux, de crème de tartre, pour dix livres d'étoffes; on ajoutera suffisamment soit d'écorce de quercitron en poudre, contenu dans un sac de toile, soit de bois de fustet, (*Rhus cotinus*), en copeaux, enfermés aussi dans un sac de toile, pour donner la teinte de jaune nécessaire à la teinture en écarlate par la Cochenille. La liqueur chargée de ces ingrédients-étant portée à l'ébullition, on versera dans la chaudière le nitro-muriate d'étain (1), ou toute autre dissolution de ce métal, avec la quantité convenable de couleur de Laque n° 1, ou de couleur de Laqué lake, ou de Laque dye n° 2. Ces matières ayant été bien mêlées dans le bain, on y plongera l'étoffe qu'on suppose bien propre et un peu humide, et on la fera mouvoir à l'ordinaire sur le moulinet, jusqu'à ce que la couleur ait acquis le corps et la vivacité convenables, ce que l'on obtient ordinairement dans l'espace d'une heure si l'on a soin de soutenir le bouillon.

Si la quantité de la liqueur n° 1, ou n° 2, ne suffit pas, on retirera l'étoffe du bain en la roulant autour du moulinet, et on la tiendra hors du bain jusqu'à ce que la liqueur qu'on vient d'ajouter soit

---

(1) Si, pour rendre soluble la matière colorante de la Laque, on s'était servi d'acide muriatique au lieu d'acide sulfurique, il ne faudrait pas alors employer le nitro-muriate d'étain, parce qu'il produirait le mauvais effet qui est signalé à la page 473 de mon second volume de la Physique des couleurs permanentes. (*Note de l'Auteur.*)

bien mêlée à l'eau du bain; on abattra ensuite l'étoffe, et on procédera comme au commencement de l'opération.

Mais, afin de ne point l'interrompre, il vaudra mieux employer une dose de couleur de Laque *lake* ou *dye* un peu plus forte que celle qui suffirait à la rigueur, parce que l'excédent pourra tourner au profit d'autres pièces d'étoffes que l'on aurait à teindre ensuite.

Quand une opération est terminée, et que les pièces d'étoffes ont été enlevées et rincées à l'ordinaire, on remet dans le bain de teinture des quantités convenables de *tartre*, d'écorce de quercitron ou de fustet, et de liqueur colorante, n° 1 ou n° 2, comme la première fois, et on y teint d'autres pièces. On peut teindre de la même manière encore une ou deux fois, ou jusqu'à ce que le bain devienne si trouble ou si chargé des matières insolubles de Laque *lake* ou *dye*, qu'il ne puisse plus servir.

Ceci arrivera après un petit nombre d'opérations, si l'on employe seule la préparation n° 2; mais cet inconvénient n'aura pas lieu avec la solution n° 1 employée seule. Quoiqu'il en soit, on ne doit, dans aucun cas, jeter le bain avant que la matière colorante n'ait été complètement épuisée ou enlevée par les étoffes.

Si l'on jugeait à propos de neutraliser une partie (1) de l'acide sulfurique employée dans la préparation n° 2, pour empêcher les étoffes de devenir rudes au toucher, effet que l'on suppose produit

(1) Si au lieu de ne neutraliser qu'une partie de l'acide, on neutralisait la totalité, la matière colorante ne serait pas extraite si abondamment dans la chaudière, et elle pénétrerait moins bien les étoffes. ( *Note de l'Auteur.* )

par l'action des acides forts, on pourrait, durant l'opération, ajouter à la liqueur colorante, et peu à chaque fois, une livre et demie ou deux livres au plus, de carbonate de soude par chaque livre d'acide sulfurique contenu dans la préparation. Le sulfate de soude qui proviendrait de cette addition, bien loin de nuire à la couleur écarlate, ne servirait au contraire qu'à l'améliorer. Il n'en serait pas ainsi du muriate de soude, ou de tout autre sel neutre dont la formation pourrait avoir lieu; et c'est une raison de plus pour préférer l'acide sulfurique à l'acide muriatique.

En Angleterre, et dans tous les pays où le prix de l'acide muriatique n'est pas trop élevé par les droits sur le sel marin, on pourra diminuer considérablement la dépense, et sans que les étoffes en souffrent le moins du monde, en remplaçant le nitro-muriate d'étain, ou la composition ordinaire des teinturiers, par le muriate du même métal. La raison en est que l'acide sulfurique employé dans les préparations nos 1 et 2 changera dans la chaudière le muriate en murio-sulfate d'étain. Ce sel, que j'ai découvert le premier il y a plus de vingt ans, et que, sur ma recommandation, un grand nombre de teinturiers de la Grande-Bretagne employent aujourd'hui avec un grand avantage, sous diverses dénominations, ne peut porter aucun préjudice.

Lorsque l'acide muriatique, qu'on suppose ne contenir que très-peu de fer, et pesant spécifiquement 1,160 ou 1,170, a été complètement saturé d'étain, douze livres de cette solution suffiront pour teindre cent livres d'étoffes.

Si, au lieu de teindre en une seule fois, comme on vient de le dire, on voulait teindre en deux

fois, comme cela se pratique avec la Cochenille ( quoique je sois bien persuadé qu'il n'y a rien à gagner ), je conseillerais aux teinturiers de commencer par mettre dans l'eau de la chaudière la moitié du tartre, ainsi que de la dissolution d'étain, et de la préparation n° 1, ou de celle n° 2 qui est nécessaire; d'ajouter ensuite une quantité suffisante de quercillon ou de fustet; de bien mêler tous ces ingrédients; d'abattre les pièces dans la chaudière, de les y manœuvrer pendant trois quarts d'heure ou jusqu'à ce que la matière colorante de la liqueur fût à-peu-près épuisée; on retirerait alors les pièces, et, *sans les rincer*, on les mettrait dans une autre chaudière de même métal, qu'on aurait eu soin de remplir d'eau, et dans laquelle on verserait l'autre moitié de tartre, de solution d'étain, et de liqueur colorante n° 1 ou n° 2, que l'on mêlerait bien, et on chaufferait ensuite, et on finirait les pièces sur ce bain suivant la méthode accoutumée.

Ce qui reste du bain à chaque opération isolée pourrait servir de nouveau de la même manière, après qu'on y aurait ajouté une dose convenable des ingrédients nécessaires, jusqu'à ce que ce bain, surchargé des parties inutiles de la préparation n° 2, devînt hors d'état d'être employé. Si on diminue d'un quart la préparation n° 1 ou n° 2, et que l'on mette, vers la fin de l'opération, un quart d'once de Cochenille pour chaque livre d'étoffe à teindre, on obtiendra une couleur égale en beauté et en vivacité à l'écarlate tirée uniquement de la Cochenille.

Lorsque l'on teint une étoffe avec la Laque, et qu'on se propose de faire virer ensuite sa nuance au rose vif, au cramoisi, ou au pourpre, on ne

doit faire usage, ni de quercitron, ni de fustet; on ne doit employer aussi que la moitié de la quantité ordinaire de tartre. Après que les étoffes auront été teintes et bien rincées, on les abattra dans un vaisseau convenable rempli d'eau chaude, où l'on aura fait dissoudre un peu de carbonate de soude, ou d'eau chargée d'ammoniaque (alcali volatil) que l'on retire du sel ammoniac ou de l'urine putréfiée. On suivra du reste les procédés usités pour produire les mêmes couleurs avec la Cochenille; on les travaillera dans le bain à l'ordinaire, et, si la couleur pourpre n'était pas aussi décidée qu'on peut l'obtenir par la Cochenille, il faudrait ajouter au bain alcalin dont on vient de parler, un peu d'orseille (1), et manier l'étoffe à l'ordinaire.

Mais comme la couleur de l'orseille n'est pas suffisamment solide, on peut obtenir des nuances tirant plus ou moins sur le pourpre, d'une beauté et d'une solidité suffisante, en ajoutant à la liqueur colorante, soit du n° 1, soit du n° 2, une proportion convenable de décoction de bois de campêche. On ne doit faire toutefois cette addition que sur la fin de l'opération; et, quand on se sert de campêche, on ne doit employer ni quercitron,

---

(1) L'orseille dont on se sert en teinture est sous la forme d'une pâte d'un rouge-violet. On en distingue particulièrement deux espèces, l'orseille d'herbe ou des Canaries, et l'orseille de terre ou d'Auvergne, qu'on nomme aussi *perelle*. La première est beaucoup plus estimée; elle se prépare avec une espèce de lichen, nommé *lichen roccella*, qui croit sur les rochers voisins de la mer, aux Canaries et au Cap-Verd. La deuxième espèce se prépare avec un lichen, *lichen parellus*, qui croit sur les rochers d'Auvergne. ( *Note du Traducteur.* )

ni fustet ; mais le tartre deviendra utile pour assurer un peu la couleur du campêche , et on ne pourra se dispenser d'employer la dissolution d'étain. Il faut avoir soin en outre de tirer l'étoffe hors de la liqueur , en la tenant sur le moulinet , avant d'ajouter la décoction de campêche , et de bien mêler cette décoction au bain de teinture.

Si , pour teindre , on se sert des préparations n° 1 ou n° 2 , qu'on ajoute au bain assez de chaux en poudre pour neutraliser l'acide , et que l'on soutienne le bouillon pendant un quart d'heure , on pourra obtenir un cramoisi solide , sans dissolution d'étain , et sans employer les autres ingrédients nécessaires pour produire la couleur écarlate. Dans ce cas , l'alumine redissoute par l'acide sulfurique , et le sulfate de chaux qui en résulte servent de mordants.



---

R A P P O R T.

**SUR** une variété de Pommes de terre hâtives connue à Paris sous le nom de *Truffe d'Août*, etc. ;

*Par MM. DUBUC et PAVIK.*

**MESSIEURS,**

Vous vous rappelez sans doute une Note de M. Sageret , Membre de la Société d'Agriculture du Département de la Seine , qui vous fut communiquée , il y a près de deux ans , par M. Vitalis , sur une variété de Pommes de terre précoces , cultivée , en 1813 , dans le jardin des Arts et Métiers à Paris.

Cette espèce de patate , couleur de pelure d'oignon , dont la chair est d'un blanc jaunâtre et souvent veinée de rouge , ne le cède en rien par ses qualités nutritives aux autres racines les plus connues de la famille des Solanées ; mais , à ces avantages , elle en réunit une autre très-précieux par la ressource que sa *précocité* présente dans un temps de disette : car , il nous paraît prouvé qu'elle acquiert son dernier terme de végétation près de deux mois plutôt que les Pommes de terre ordinaires.

Les qualités nutritives et hâtives de ce végétal , annoncées par la Société d'Agriculture de Paris , décidèrent l'Académie , en mars 1814 , à se procurer de ces racines , et d'en propager la culture dans ce Département. En conséquence , plusieurs

de vos Membres en cultivèrent l'année dernière , et M. Dubuc eut l'honneur , le 10 juillet 1814 , de vous présenter de ces Pommes de terre déjà volumineuses , et provenant d'une partie de celles qu'il avait plantées au commencement du mois d'avril de la même année.

Le 10 août suivant , toute sa récolte fut terminée , et la quantité qu'il obtint de douze de ces tubercules lui permit d'en faire des distributions assez nombreuses pour être cultivées en 1815 , afin d'en multiplier de plus en plus l'espèce.

M. Pavie , qui saisit toutes les occasions d'être utile à son pays , voulant également seconder les intentions philanthropiques de l'Académie , s'est aussi livré avec zèle à la culture de cette nouvelle Solanée.

Un kilogramme ou environ deux livres de ces racines qu'il a semées au printemps dernier , dans un terrain de médiocre qualité , mais bien amendé , lui a procuré plus de 100 kilogrammes de ces Pommes de terre. La végétation de la plante a été prodigieuse dans son jardin comme dans le mien , au point qu'un seul de ces tubercules , d'un assez petit volume , en a produit jusqu'à soixante , la plupart d'une grosseur monstrueuse. Nous avons remarqué avec autant de surprise que d'admiration que ces fruits étaient en quelque sorte superposés en terre , et que , malgré leur nombre , ces racines avaient acquis en cinq mois , au plus tout le développement dont elles sont susceptibles , comme il est aisé de s'en convaincre par les nombreux échantillons que nous avons l'avantage de mettre sous les yeux de l'Académie.

On avait conçu le flatteur espoir de faire produire à cette plante deux récoltes chaque année ; mais les expériences réitérées que nous avons faites

pendant deux ans , en plantant ces racines , le 15 juillet , n'ont donné , dans les premiers jours de novembre suivant , que des tubercules peu nombreux , maigres , d'un très-petit volume , et peu propres à servir d'aliment.

Peut-être cette double récolte annuelle pourrait réussir dans les contrées méridionales de la France , à cause de la température plus élevée ; mais toujours est-il certain qu'elle nous paraît impossible dans les Départemens septentrionaux de ce Royaume.

Nous avons remarqué encore que pour obtenir le plus grand produit possible de cette morelle , il fallait la semer au plus tard dans les premiers jours de mars ; planter , autant que possible , les tubercules entiers , et les espacer au moins à deux pieds l'un de l'autre ; et , si le terrain est meuble , bien orienté , un peu humide , la végétation s'opère promptement. La floraison de la plante a lieu vers la fin du mois de mai , et , quinze jours après cette floraison , les racines sont déjà volumineuses , bonnes à manger et propres à la reproduction de l'espèce.

Il résulte de nos observations tant sur la culture de ce végétal que sur les qualités et les propriétés de ses racines , 1° que la Truffe d'Août ne peut produire , au Nord de la France , qu'une bonne récolte , chaque année ; mais qu'elle offre le précieux avantage d'une grande *précocité* sur le plus grand nombre des pommes de terre connues et cultivées dans ce Département ; et 2° que le sol où elles paraissent le mieux réussir est un terrain léger , bien amendé , un peu humide , et , s'il est exposé complètement à l'Orient , on peut être sûr d'obtenir , vers la fin de juin , de belles racines de bon goût , très-farineuses et très-nutritives.

M. Pavie croit que la terre dite de bruyère ; dont il s'est servi pour rechausser les pieds de pommes de terre précoces qu'il a cultivées , a contribué singulièrement à en augmenter la quantité et la grosseur.

Nous pensons , d'après cet exposé , que la Société d'Agriculture de Paris a rendu un nouveau service aux Français , en introduisant dans le Royaume cette nouvelle espèce de Solanée *précoce* , et que l'Académie de Rouen a contribué à ce bienfait en en propageant la culture dans le département de la Seine-Inférieure.



---

---

BELLES-LETTRES ET ARTS.

---

R A P P O R T

*FAIT par M. N. BIGNON, Secrétaire perpétuel.*

MESSIEURS,

Avant de prendre la marche tracée pour le compte que je vais avoir l'honneur de vous rendre, j'ai cru me conformer au vœu présumé de la Compagnie en commençant par la mention d'une Séance importante, et la première de l'année, sans contredit, dans l'ordre des sentiments et des idées.

Je veux parler de votre Séance du 31 mai, époque auparavant affreuse et de si horrible mémoire dans une histoire écrite en caractères de sang, mais que vous avez en quelque sorte réhabilitée par le souvenir précieux de la consécration du Buste de Sa Majesté dans le lieu de vos exercices ordinaires. Aussi jamais votre assemblée ne fut-elle plus nombreuse ; le devoir et l'amour avaient réuni tous les membres, je dirai même la nouveauté, car c'était une solennité sans exemple depuis la restauration de l'Académie ; l'autel était resté vacant, et vous n'avez point eu d'idole à renverser pour rétablir la divinité dans son temple. Heureux, Messieurs, en satisfaisant à la reconnaissance et au plus doux penchant de nos cœurs, d'avoir en même

E

temps travaillé pour la gloire et l'illustration de la Compagnie !

Quoi de plus propre, en effet, à nous fournir de grandes, de nobles inspirations, que l'auguste image d'un Prince qui serait le premier des Académiciens par ses lumières, comme il est le Père des Français par les sentiments qu'il leur porte ; d'un Monarque justement cheri, digne de nos respects comme homme, qu'on peut louer sur le trône sans flatterie, adorer sans bassesse, et qui épargne aux âmes, même les plus fières, ces mouvements secrets de l'amour propre humilié dans le retour de l'égarement aux principes, par l'ascendant irrésistible d'un rare assemblage de vertus sans mélange de qualités contraires !

Mais j'allais, Messieurs, vous répéter dans mon langage, tout ce qu'ont dit avec éloquence vos orateurs et vos poètes ; et mes fonctions doivent se borner à l'analyse de leurs pensées. Cependant vous allez les entendre encore une fois eux-mêmes ; car vous avez arrêté de répéter ici les discours de MM. Gourdin et Boistard, ainsi que les pièces de vers de MM. Vigné, Duputel et Licquet, consacrées par l'expression de vos hommages, et de célébrer enfin dans un local plus vaste une véritable fête de la famille entière, que l'étroite enceinte de vos Séances ordinaires ne vous permettait pas de convoquer.

M. le Président avait donné le signal de la manifestation des témoignages de dévouement et d'amour envers le légitime héritier du trône de saint Louis et du grand Henri, et M. Gosseume fit la clôture de cette mémorable Séance, par la lecture d'une traduction nouvelle du psaume *bénédic anima mea domino*, où notre collègue « a cru voir, dit-il, dans la

» peinture d'un bon Roi, des rapports frappants avec  
» un Prince révééré que l'Europe entière admire. »  
Il serait inutile de vous rappeler ici, Messieurs,  
le souvenir de ce concert de voix et d'acclamations  
envers le sauveur et le soutien de la Patrie. Cet  
accord du langage était l'expression libre et naturelle  
de toutes les volontés, et la mémoire du cœur est  
toujours durable. Puisse seulement la divine provi-  
dence, qui règne sur les Rois, exaucer nos vœux  
en faveur d'un Prince qu'elle a si bien formé pour  
régner sur des hommes !

---

OUVRAGES LUS A LA SÉANCE DE L'INAUGURATION  
DU BUSTE DE LOUIS XVIII.

*Discours d'ouverture de cette Séance, prononcé par  
M. GOURDIN, Président.*

MESSIEURS,

La cérémonie qui nous rassemble aujourd'hui est également auguste et touchante. Elle est auguste, puisqu'il s'y agit de l'inauguration du buste de notre Monarque; elle est touchante, puisque ce sont des enfants réunis autour de l'image de leur père pour lui payer le tribut de leur amour. C'est donc une fête de famille. Ah ! Messieurs, qu'elle est douce pour nos cœurs !

↳ Trop long-temps le français égaré à éprouvé combien il perdait en quittant son caractère, ce caractère de fidélité et d'amour pour ses souverains, qui pendant une longue suite de siècles, a fait le bonheur des particuliers, comme la prospérité de l'Etat.

Il semble qu'en tout genre le plus grand malheur

de l'homme soit de s'écarter du sentier de ses devoirs. Alors, il marche au hasard et semble rouler de précipice en précipice. Nous ne l'avons que trop éprouvé.

Fatigués en quelque sorte du repos et de la félicité dont nous jouissions sous un gouvernement vraiment paternel, nous sommes devenus les jouets et les victimes de toutes les factions qui ont agité et désolé notre belle Patrie. L'anarchie avait détruit les principes les plus vénérables ; elle avait anéanti les mœurs publiques et particulières ; les liens les plus sacrés de la société étaient rompus ; le titre de *Royale*, accordé aux Académies par des Princes amis et protecteurs des Lettres et des Arts, devint pour elles un titre de proscription. L'ignorance et la barbarie s'avançaient à grands pas à la suite du vandalisme, quand la tyrannie prit la place de l'anarchie ; l'ambition d'un seul homme porta la désolation dans toutes les familles ; bientôt elle eut dépeuplé toute la France, si la Providence, qui veille sur l'empire de Saint-Louis et sur ses augustes descendants, n'eût fait remonter Louis *le désiré* sur le trône de ses ancêtres. Il est digne de s'y placer, et son cœur généreux assure aux Français une prospérité dont ils jouiront quand par la réunion de toutes les volontés ils sauront en sentir le prix.

Nous touchons, n'en doutons point, Messieurs, à cet heureux moment. La sagesse et la bonté, les deux qualités qui font les grands rois, qui ont immortalisé les âges des Trajan et des Titus, sont assises sur le trône ; elles font le caractère personnel d'un Monarque qui sait unir la piété de Saint-Louis, l'amour de Louis XII pour son peuple, et la clémence d'Henri IV.

Ah ! si tous ses sujets pouvaient l'approcher , le connaître , tous le béniraient. Pour nous qui avons eu cet avantage , nous dont il a reçu la députation avec cette dignité bienfaisante qui lui est propre , nous à qui il a rendu le titre aussi cher que glorieux d'*Académie royale* , offrons lui l'hommage de nos cœurs ; et , dans la sincérité de notre âme , dans l'effusion du sentiment , écrivons-nous : *Vive le Roi ! Vive l'excellent Prince qui nous gouverne !*

---

*DISCOURS prononcé par M. Boistard , Ingénieur en chef , Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur.*

MESSIEURS ,

Nous sommes ici rassemblés pour un sujet bien noble et bien doux..... pour rendre un hommage solennel au vertueux Monarque , au protecteur éclairé de nos travaux , que la Providence , par un trait désiré et inespéré , a daigné rendre à notre France éplorée.

Je suis vivement persuadé , Messieurs , par mes propres sentiments , que les vôtres , pour être excités , n'ont pas besoin du tableau que j'aimerais à retracer ici , des gages que notre nouveau Titus donne chaque jour à la félicité publique.

Combien ils offrent déjà ! Combien offriront-ils , ( on peut le prédire sûrement d'un Bourbon ) combien offriront-ils de sujets touchants à ceux d'entre nous qui , doués de véritables talents , comprennent que ces dons du ciel n'ont de prix , ne méritent d'estime que par le noble et utile usage auquel on les consacre.

Certainement , Messieurs , quiconque a été gratifié de la faculté vraiment divine de faire aimer l'ordre , la justice , la solide éducation , les bonnes mœurs , toutes les vertus dont la religion est l'inépuisable source , celui-là doit s'enflammer à la vue du modèle que notre excellent Monarque nous présente.

Quelles récompenses ne doit - il point attendre ! Et combien seront - elles précieuses , accordées par un juge à qui rien n'est étranger de tout ce qui peut faire un véritable honneur à la Nation , et dont il a un goût si sûr , un discernement si exquis !

Que l'inconséquence est naturelle à l'homme ! On a répété sans cesse aux rois *qu'ils sont des hommes* ; à la bonne heure , quoique plusieurs , tels qu'un Louis IX , un Louis XVI , n'aient pas eu besoin de cette leçon ; et , d'un autre côté , nous nous égarons jusqu'à juger les rois comme s'ils n'étaient pas des hommes ! . .

Ah ! qu'ils soient passés sans retour , ces jours désastreux qu'une fausse philosophie , mère d'un fol orgueil et d'une indépendance criminelle , avait fait éclore ; que , digne aujourd'hui de son nom , la philosophie répète par-tout aux hommes qu'ils doivent avoir des rois ; que leurs rois légitimes sont leurs vrais pères ! et n'allons pas chercher ailleurs que dans notre histoire , des rois vrais pères de leurs peuples. Ce sont eux qui ont affranchi les serfs , qui ont établi les communes des villes , qui ont mis un frein aux justices seigneuriales , qui ont étouffé l'anarchie féodale ; c'est aux Bourbons , si distingués parmi ces rois , que la France doit ses institutions sages , ses établissements utiles ; c'est par l'encouragement qu'ils ont donné aux Lettres , aux Sciences et aux Arts , qu'elle est parvenue à ce degré de prospérité et de gloire dont l'éclat n'a pu être

éteint par les désastres qui ont failli causer la ruine de cette belle et ancienne Monarchie.

Et ce sont ces Bourbons qu'on a présentés aux peuples comme les ennemis de la liberté !..... Cruel et funeste délire qui rend encore quelques esprits les jouets de l'erreur et de la malignité, en leur inspirant des craintes que la raison réproûve et que l'expérience dément. Insensés ! ouvrez l'Histoire des Nations et trouvez des rois qui méritent mieux que les vôtres le titre de pères de leurs peuples.

Je pourrais, Messieurs, remonter plus haut que François I<sup>er</sup> ; mais je me sens arrêter par l'éclat brillant de ce digne rival de Charles-Quint au champ d'honneur, et qui joint à tant de titres glorieux celui de *Père des Lettres* : depuis lui jusqu'à Louis XIV, dont les regards firent naître cette foule de Grands Hommes long-temps sans rivaux, et qui ont tant servi à former leurs égaux chez les nations étrangères, je vois par-tout la France couverte de monuments des soins paternels de nos rois, pour faire fleurir toutes les branches de la félicité publique.

Renaissiez nobles fruits, sous l'empire des lois !

*Revenez heureux temps, sous un autre Louis ! (1)*

.....

Nouveau Solon, nouveau Titus,

Et des rois le modèle,

Sur son peuple fidèle

Il veut régner par ses vertus.

Français ! rallions-nous autour d'un monarque,  
d'un père dont le ciel s'est visiblement servi pour  
fermer l'abyme qui menaçait d'engloutir la France

(1) Ce vers est de Voltaire.

et l'Europe avec elle. Qu'ils fuient, ah ! qu'ils fuient ces hommes que l'ambition dévore, qui ont sacrifié à leur propre intérêt, l'intérêt sacré de la patrie ! Qu'ils vivent loin de cette terre qu'ils ont souillée par le plus horrible des crimes, et soient livrés aux remords, si le ciel ne leur a pas fermé la voie de sa justice !

La France veut son Roi ; et tout français digne de l'être va reprendre cet heureux caractère qui distingua toujours les français par leur aimable galanterie, leur gaîté naturelle et communicative ; par leur noble franchise, et sur-tout par leur amour pour leurs rois.

O bonheur si long - temps désiré !.... l'étendard des lis flotte sur tous les points de la France, et proclame la paix du monde ! La paix !..... après tant de malheurs, tant de souffrances et tant de sacrifices, quel français ne se sent pas ému à ce seul nom !.....

Elle donne à la mère de famille l'assurance de conserver son fils, au fils, celle de mourir sur le sol où son père et ses aïeux reposent dans leur dernier asyle : elle rappelle l'industrie, le commerce et les arts. Tous ces biens, Messieurs, c'est un Bourbon qui nous les rend ! Ah ! qu'il est doux, qu'il est aisé d'être sujet fidèle, respectueux, reconnaissant des Bourbons ! Comment des français ont-ils pu l'oublier ! Comment a-t-on pu entendre d'autre cri que celui de *vivent les Bourbons ! Vive le Roi !..... Vive le Roi ! Vivent les Bourbons !*

HOMMAGE A LOUIS LE DÉSIRÉ.

IDYLLE.

Vous, du docte Parnasse et l'amour et l'honneur,  
Au son de la trompette,  
Des vertus de Louis célébrez la grandeur;  
Une simple musette  
Sied mieux à mon esprit, et plaît mieux à mon cœur.

Myrtille, à la fleur de son âge,  
Promettait d'aimer sans partage;  
Il n'avait pour témoins de ses tendres serments  
Que la Brebis discrète et que l'Oiseau des champs;  
Mais son cœur aussi pur que ses feux pour Sylvie,  
N'aurait jamais connu l'affreuse perfidie.  
Au seul nom de parjure il eût pâli d'effroi.  
« Plutôt cent fois mourir que de trahir ma foi,  
» Que de trahir ma douce amie »,  
Disait-il aux échos qui semblaient tour-à-tour,  
Prompts à le répéter au gré de son amour !  
Myrtille était heureux. Une loi meurtrière  
Vient jeter la terreur dans son humble chaumière;  
Pour l'éviter, il fuit ses fertiles guérets  
Et, dans l'épaisseur des forêts,  
Cherche un impénétrable asile,  
Ou dans le roc le plus stérile  
En frémissant dispute aux reptiles impurs  
Leurs repaires les plus obscurs.  
Hélas ! sa fuite est inutile ;  
On le trouve, on le traîne au milieu des combats  
Et sans le redouter il reçoit le trépas.

Mais avant d'expirer il pleure sa Sylvie ;  
 Pour son Prince , pour elle , il eût donné sa vie ;  
 Pour elle il fait des vœux , et , fidèle sujet ,

Soupire et balbutie :

Termine les malheurs de ma chère Patrie ,  
 Grand Dieu ! rends lui son Père , et je meurs satisfait.

O Louis ! ô mon Roi ! ce vœu de l'innocence ,  
 Ce vœu de tous les cœurs soumis à ta puissance ,  
 Bientôt fut exaucé. Pour la seconde fois ,

Pour toujours l'Éternel t'a remis dans tes droits.

Monarque vertueux , tu régnes sur la France

Moins par les lois du sort que par ta bienfaisance.

Dans ces plaines où trop long-temps

La guerre accumula ses crimes , ses tourments ,

Flore ramène l'espérance ,

Tout s'embellit par sa présence ,

L'air ne retentit plus que de sons ravissants.

Sur un frêle rameau Philomèle penchée

S'exerce , se surpasse , élève la pensée ;

Pour mieux admirer ses accents ,

Mille petits oiseaux cessent leur badinage ,

Cessent aussi leur doux ramage ,

Et les bosquets reverdissants ,

Eux-mêmes pour l'entendre avec plus d'avantage

Paraissent contenir leur mobile feuillage ,

Et le ruisseau limpide interrompre son cours ,

Et la tendre fauvette oublier ses amours.

Aux chants de Philomèle ensuite se marie ,

Des flûtes , des haut-bois , la touchante harmonie.

Par-tout , en diverses façons ,

Se reproduit et se déploie

La plus délicieuse joie.

Sous la garde d'Églé répétant les chansons

Qu'Atis a faites pour lui plaire ,

L'agneau bondit près de sa mère.

Derrière un saule, Atis, témoin de son bonheur  
 Doute s'il veille encore. Plus loin l'Agriculteur,  
 Heureux en admirant la féconde nature

Et ses charmes toujours nouveaux,  
 A sa franche gaieté se livre sans mesure,  
 Certain de recueillir le fruit de ses travaux ;

Mais sur-tout avec alégresse,

Avec des larmes de tendresse,

Sur son cœur tour-à-tour il presse ses enfants :

« Vous serez, leur dit-il, l'appui de mes vieux ans ;

» Cet espoir enchanteur de Louis est l'ouvrage,

» Sa bonté nous assure une durable Paix.

» A ce Prince accompli rendons un digne hommage,

» Qu'un serment à son sort nous attache à jamais ;

» Jurons de le chérir, jurons de le défendre..... »

O Louis ! ce serment de l'amour le plus tendre,

J'aime à le répéter avec tous les Français.

Par M. VIOUX.

---

### ODE AUX MUSES.

MUSES, qui trop long-temps avez gémi captives

Sous le joug odieux d'un cruel oppresseur,

Cessez de confier à vos lyres plaintives

L'accent de la douleur.

Lorsque de toutes parts mille cris d'alégresse

Par l'écho répétés, s'élèvent dans les airs,

Joignez-y vos accords, et qu'une douce ivresse

Anime vos concerts.

Au gré de son délire, un tyran sanguinaire

Ne vous forcera plus à venir désormais

Brûler devant son trône un encens mercenaire

En chantant ses forfaits.

La vertu seule a droit à vos libres hommages ,  
Tout l'or du crime envain les voudrait acheter ,  
Le moyen le plus sûr d'obtenir vos suffrages  
C'est de les mériter.

Qui les mérite mieux que ce Roi légitime  
De tous les vrais Français justement adoré ,  
Et qu'ils ont surnommé , d'une voix unanime ,  
*Louis le Désiré ?*

Dans ses mains la justice a remis sa balance ,  
La sagesse l'inspire , il ne suit que ses loix ,  
Et quand il faut punir , toujours de la clémence ,  
Il écoute la voix.

A peine a-t-il paru , le démon de la guerre  
Fuit loin de nos climats abjurant ses fureurs ,  
Là Paix , l'aimable Paix vient de l'Europe entière  
Sécher enfin les pleurs.

Hâtez-vous d'enlacer les Lys aux immortelles ,  
Et d'en orner le front de ce Prince chéri ;  
Joignez à l'Olivier vos palmes les plus belles  
Pour le fils de Henri.

Sur le marbre animé , sur la toile vivante ,  
Qu'à l'envi les beaux Arts reproduisent ses traits.  
Eh ! qui pourrait les voir d'une ame indifférente  
Pour peu qu'il soit Français ?

Que dis-je ? Au monde entier son image fidèle  
Présente le tableau de toutes les vertus :  
Il voit renaitre en lui le divin Marc-Aurèle ,  
Et Trajan et Titus.

Daigne un Dieu favorable égaler ses journées  
Au nombre des heureux que son retour a faits ,  
Et puisse-t-il sur nous régner autant d'années  
Qu'il versa de bienfaits !

Par M. DUPUTEL.

---

S T A N C E S.

DE leurs antres profonds rappelant les tempêtes  
L'aquilon furieux a mugit dans les airs ,  
Il a rassemblé sur nos têtes  
Ces nuages brûlants qui portent les éclairs.

Mais l'éclair a brillé, déjà la foudre gronde ,  
Quel affreux avenir nous est donc réservé ?  
Verrons-nous la chute du monde.....?  
Le Dieu du jour paraît et le monde est sauvé.

D'innombrables guerriers menaçaient ma Patrie ;  
Ils apportaient sur nous le fer et le trépas.  
Qui repoussera leur furie ?  
La valeur ne peut rien où la vertu n'est pas.

Contre tant de malheurs où trouver un égide ?  
Qui nous protégera dans nos sanglants revers ?.....  
Louis paraît, la Paix le guide ,  
Et l'aspect d'un seul homme a calmé l'univers.

Grand Roi ! je veux chanter ta plus noble victoire ;  
Je veux de mon amour exhaler les transports..... ;  
Mais à la hauteur de ta gloire  
Pourrais-je de ma lyre élever les accords ?

Le fils revient sécher les larmes de sa mère ;  
De ses pénibles soins trouvant enfin le prix ,  
Autour de son humble chaumière  
Le laboureur joyeux voit grandir ses épis.

L'épouse ne craint plus pour l'époux qu'elle adore ;  
La jeune amante aussi doit bénir ton retour ,  
Et ta présence rend encore  
Le bonheur à l'hymen et l'espoir à l'amour.

Par tes soins , en tous lieux , la France réparée ,  
Objet plus que jamais du respect des mortels  
Te doit sa morale épurée ,  
Son honneur , ses vertus , et sur-tout ses Autels.

O des Rois d'ici bas le meilleur , le plus sage ,  
Toi seul d'un tel prodige opéras la splendeur !  
La France devient ton ouvrage :  
Qui sauve les États en est le fondateur.

Mais que dis-je ? où m'entraîne une ardeur insensée ?  
Puis-je compter tes droits à l'amour des Français ?  
Lorsque l'éclair de la pensée  
Ne te suit qu'avec peine à travers tes bienfaits.

Muse , mets donc un frein à l'orgueil qui m'égare ;  
Moi , d'un pompeux éloge emprunter l'appareil . . . . !  
Abaisse ton vol , jeune Icare ,  
Tu ne soutiendrais pas les regards du soleil.

PAR M. Théodore LICQUET.

---

 TRAVAUX DE L'ANNÉE.
 

---

M. Gourdin, président, en ouvrant les travaux de l'année, a annoncé qu'il allait *essayer d'entretenir la Compagnie des prérogatives qui font l'honneur et la douceur de la vie des Académiciens.*

Noble indépendance ; orgueil décent ; préférence donnée à sa propre estime sur les éloges des autres ; douce égalité, sans autre différence que celle des talents, au sein d'une réunion paisible, figurée par l'inaltérable concert des Muses ; gloire sans intrigue ; généreuse ambition de servir son siècle, malgré lui-même, en dépit de l'ignorance et des proscriptions ; élévation de sentiments au-dessus de la basse jalousie, vice ordinaire de l'impuissante médiocrité ; exemption des inquiétudes que donne à d'autres le soin de recueillir les périssables faveurs de la fortune ; amour de la patrie, respect aux lois, fidélité au prince ; éloignement de cet esprit de parti, de ce fanatisme politique qui sème la discorde parmi les Citoyens : tels sont les principes professés par M. Gourdin, développés avec sagesse dans autant de paragraphes, et terminés par un vigoureux anathème contre ceux qui confondraient l'honnête indépendance avec une licence pernicieuse.

---

 CORRESPONDANCE.

Vous avez reçu, Messieurs, de la Société Académique de Besançon, le Programme du Prix qu'elle se

propose de décerner cette année , et dont le sujet a pour but de déterminer : « *Quelle influence doit avoir sur nos mœurs et notre Littérature la restauration de la Monarchie Française ?* »

— De la Société d'Emulation de cette Ville , le compte rendu de sa Séance publique , pour l'année 1815 , où M. Licquet , Rapporteur , vous a fait remarquer la sagesse du *Discours d'Ouverture* , par M. Cabissol , sur l'influence des connaissances humaines ; la méthode de M. Marquis , Secrétaire de Correspondance ; l'élégance d'un petit Poëme Latin sur les *Aventures d'Herminie* , par les Elèves en Seconde du Collège Royal de Rouen ; et un *Apologue* imité de l'anglais , par M. Brémontier.

— De M. Malandin , Avocat à Paris , un *Mémoire sur l'emploi du temps chez les Romains* , et des Réflexions sur un Ouvrage de M. Bexon , relatif à la Législation pénale.

— De la Société de Commerce de Rouen , un *Mémoire d'Observations sur quelques impôts indirects* proposés au budget de 1816 ; genre de discussion auquel vos Statuts ne vous laissent que le droit de décerner des témoignages de reconnaissance , pour la part que vous prenez aux intérêts de l'Etat , toujours si bien secondé par une réunion d'Hommes dont on doit respecter les lumières.

— De M. Godefroy père , Graveur à Paris , une *Lettre à un jeune Artiste* , où l'Auteur révèle une connaissance approfondie de la théorie de son art.

— De M. Julien le Tertre , Membre de l'Académie de Caen , un *Choix des Poésies de Malherbe* ,  
avec

avec des Remarques ; ouvrage que notre confrère, M. Duputel , vous a fait envisager par rapport au temps où écrivait Malherbe , et , par comparaison , avec les Ecrivains qui ont précédé M. le Tertre dans ce genre de travail , ainsi que sous le point de vue du but que s'est proposé l'auteur du nouveau Recueil ; d'où il résulte que si M. le Tertre n'a pas rigoureusement rempli la tâche qu'il s'était imposée , son travail n'en est pas moins un précieux témoignage de reconnaissance envers un compatriote célèbre , et un monument estimable élevé à l'honneur du premier lyrique parmi les Français.

— De M. *Camberlin d'Amongies*, de Gand, deux Poèmes Latins ; l'un ayant pour titre : *A Louis XVIII, le Désiré, Roi de France et de Navarre* ; et l'autre : *A Son Altesse, Guillaume, Prince d'Orange* ; tous deux contenant l'histoire d'une partie de la Révolution Française , et des événements de la campagne de 1815. On ne peut trop combler d'éloges les nobles sentiments de l'homme de lettres qui sait honorer la valeur de ses Princes , et rendre aux nôtres un libre hommage , dont leurs droits comme leurs vertus nous font à tous un devoir , qu'il nous est si doux de voir justifié par le respect des étrangers eux-mêmes.

— De M. *Worbe* , un *Éloge de Blaise Pascal* , où M. Dufilhol , rapporteur , au nom d'une Commission dont il était l'organe , a trouvé « un plan bien conçu et conduit habilement ; une diction pure , un style élégant , une sage modération , une saine morale et quelques traits d'éloquence , » mais néanmoins un peu trop de goût pour le sel du ridicule.

« Aurait-il dû , dit notre collègue , après avoir complimenté l'auteur de s'être *bien gardé de déclamer* contre les *pieux et savants adversaires de P. R.* « Aurait-il dû ( M. Worbe. ) insister autant qu'il l'a fait , sur le ridicule dont Pascal couvrit les Jésuites ? Cette arme perfide doit-elle être employée dans un combat où la raison seule doit décider de la victoire ? N'est-elle pas le plus souvent la dernière ressource d'une cause désespérée ? Il est vrai que c'est un moyen infailible de se concilier le vulgaire ; mais les sages commencent par supprimer tout ce qui ne tend pas directement au but. Ils peuvent permettre quelquefois d'écraser sous le ridicule un vice dangereux et insolent ; mais ils veulent que le calme et la candeur président aux discussions morales. Si les raisons que l'on doit opposer à ses adversaires sont capables de les abattre , à quoi bon des secours étrangers ? Si elles sont insuffisantes , le ridicule devient l'arme du mépris et de la mauvaise foi. Ce n'est donc pas sous ce rapport que les *Provinciales* contribuent à la gloire littéraire de Pascal. »

— De M. *Thorel de Saint-Martin* , un Poème français sur *la mort d'Alain Blanchard* , premier Magistrat de la ville de Rouen , lors du siège qu'elle essuya en 1418 , de la part d'Henri V , roi d'Angleterre. Cet hommage a plus d'un titre pour vous intéresser , Messieurs ; d'abord , le nom du Héros , dont le généreux dévoûment honore le courage des habitants de cette grande Cité , et pour la gloire duquel vous aviez vous-mêmes , il y a quelques années , fait un appel à nos historiens et à nos poètes ; ensuite la jeunesse de l'auteur , dont la muse patriotique vous procure un monument

que vous n'aviez , pour ainsi dire , qu'en intitulé dans vos annales , et dont les premiers essais offrent une sorte de mouvement , de chaleur et de verve , conditions premières et essentielles , dans ce genre , de la bonne et véritable poésie.

— De M. De Richemont , Officier supérieur de cavalerie , retraité , et Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis , une *Ode française , sur les événements relatifs au départ et au retour de Louis XVIII* , de l'année précédente. Vous en avez entendu la lecture , Messieurs , avec les sentiments du respect qu'exige l'intérêt de la matière , et de l'estime qu'on doit au mérite connu de l'auteur.

Malgré le temps qui nous presse , ce serait exiger de vous un trop grand sacrifice , que de n'en pas répéter du moins une strophe. Je prends celle où le Roi comprime l'ardeur de sa Garde , déterminée à mourir ou à le venger.

- « Modérez ( dit Sa Majesté ) cette ardeur guerrière ,
- » De l'honneur noble vétérans ;
- » Un Roi qui veut régner en père ,
- » Est avare de ses enfants.
- » Le Dieu qui calme la tempête ,
- » Saura de son auguste tête ,
- » Sans vous , écarter le danger ;
- » Et dans ses mains prenant son foudre ;
- » Il va bientôt réduire en poudre ,
- » Les traîtres fiers de l'outrager. »

— De l'*Académie royale de Lyon* , le Programme d'un prix extraordinaire de poésie à décerner au meilleur poëme sur l'honorable campagne de Monseigneur le duc d'Angoulême , dans les départements

*du midi*. Le digne français qui a fait les fonds pour cette palme poétique ne veut pas être connu ; mais la réputation de l'athlète vainqueur sera sans bornes , puisque la France se plaira toute entière à répéter ses vers , et que son nom fortuné se rattachera à la gloire d'un héros et d'un Bourbon. .

— De la même Académie , le résumé du concours extraordinaire de poésie sur le retour de l'auguste Famille ; ouvrage assez étendu , quoique d'un style précis , et où le grand nombre des concurrents , ainsi que la qualité des citations plus ou moins longues , sont la meilleure preuve que le Parnasse Français paraît avoir retrouvé son Apollon , en recouvrant ses anciens maîtres.

— De M. *Thomas Campbell* , Professeur de poésie à l'Institution Royale de Londres , un Recueil de Poèmes historiques descriptifs et moraux , recommandés par l'éloge qu'en ont faite MM. Marquis , Auguste le Prévost et Guttinguer , dans le compte qu'ils en ont rendu à la Compagnie. Aussi , Messieurs , avez-vous cru faire une conquête précieuse en répondant au désir qu'a manifesté cet illustre étranger , d'être placé sur la liste de vos collaborateurs.

— De l'Académie des Jeux floraux ; 1° le Recueil de cette Académie pour les concours de 1814 , 15 et 16 ; 2° l'Histoire même de l'Académie des Jeux Floraux , en deux volumes , où M. Poitevin Peitavi , Secrétaire perpétuel , a montré toute la force d'une bonne dialectique , et d'un talent mûri par une longue et honorable expérience ; et c'est pour une cause sans doute bien sacrée , puisqu'il s'agit , pour l'Académie de Toulouse , d'affermir la statue de Clémence Isaure sur ses bases. M. Duputel , notre

collègue , a fait sur les pièces de cet important procès un rapport très-étendu , où il discute avec beaucoup d'art et de sagacité les preuves nombreuses alléguées par le savant historien de Clémence , pour confirmer , dans ses droits de restauratrice du collège du *Gai savoir* , cette précieuse divinité du Parnasse méridional , dont l'esprit de corps , l'intérêt et l'envie s'efforcent vainement de désenchanter les fleurs poétiques et les attrayantes récompenses. M. Poitevin paraît sur cette arène armé de puissants arguments ; et tous les lecteurs se rangent de son parti contre les Capitouls et leurs complaisants défenseurs , autant par la force de ses raisons que par l'attrait de cette charmante et utile institution.

— De M. Goube , ancien avocat en Parlement , *l'Histoire* , en trois volumes , du *Duché de Normandie*.

M. Auguste Le Prevost , chargé avec M. Licquet de vous rendre compte de cet intéressant ouvrage , après une savante analyse , dont le temps ne nous permet de rapporter ici qu'une partie des conclusions , rend hommage au zèle courageux de notre compatriote ; « c'est avoir su s'occuper , dit-il , d'une manière honorable , durant les années orageuses d'une longue tourmente révolutionnaire , que de consacrer les dernières années d'une existence laborieuse à courir une carrière que personne n'avait encore complètement franchie. »

M. le Rapporteur loue dans l'histoire de M. Goube , le plan , le choix des guides et les vues qui sont d'un homme de bien et d'un bon français ; mais il désirerait quelquefois plus d'érudition , plus de soin dans les détails , et sur-tout plus de correction

dans le style , aux défauts duquel pourtant il aime à supposer que la typographie pourrait bien n'être pas tout-à-fait étrangère.

Ce rapport de M. Le Prevost , qui porte dans toutes ses parties le caractère de l'impartialité , est terminé par des réflexions où s'allie parfaitement le rigoureux ministère d'une critique raisonnable , avec le sentiment impérieux , dans les âmes honnêtes , d'une juste reconnaissance , toujours due à quiconque a fait de louables efforts pour la mériter. Et en effet , quelles que soient les taches que l'on puisse trouver dans l'Histoire de Normandie , on la lit avec intérêt et avec fruit. Elle devrait être dans les mains de tous les normands ; et ce serait risquer beaucoup que d'en attendre une nouvelle , qui pourrait être plus parfaite sous quelques rapports , mais jamais plus utile , ni peut-être plus complète.

— De l'Académie royale de Nismes , le jugement de son concours de 1816 , avec le programme de ses prix pour 1817 et 1818 ; le premier ayant pour sujet , *un Poëme de deux à trois cents vers , sur la Vaccine* ; et le second , la question de savoir *comment on pourrait obtenir aux eaux-de-vie du bas Languedoc , une préférence , que semblerait devoir leur garantir la supériorité non contestée des vins du Midi sur ceux de l'Ouest.*

= Un *Essai* manuscrit sur les *Participes français* , présenté par M. Adam , vice-président du tribunal civil , a pour objet d'établir une règle unique dans l'emploi de cette partie du discours. L'invention de cette règle n'était pas aujourd'hui la chose la plus difficile ; mais une démonstration courte et lumineuse

du principe , avec une série méthodique d'applications confirmatives , offrait encore une tâche assez honorable à bien remplir ; c'est ce que M. Adam paraît avoir exécuté en grande partie , d'après le rapport très - avantageux que vous en a fait M. Marquis , commissaire nommé conjointement avec MM. Duputel et Licquet , pour l'examen de cet ouvrage. « L'ouvrage dont je viens d'avoir l'honneur de vous rendre compte , dit M. le Rapporteur en finissant , contient des recherches fort étendues , et suppose dans son auteur des connaissances solides et une grande persévérance dans ses travaux. »

= Vous avez reçu aussi , Messieurs , une *Elégie française* sur la mort du respectable Ducis , par madame *Victoire Babois* , auteur d'un petit ouvrage plein de sentiment et de vérité , qui parut en 1807 , sous le titre d'*Elégies à ma fille*. Chacun de nous a partagé les regrets d'une femme sensible , d'une mère et d'une amie sur la perte du dernier peut-être de nos grands poètes dramatiques ; homme d'honneur à - la - fois et citoyen courageux , qui refusa une des premières dignités révolutionnaires avec autant de constance que tant d'autres en mettaient à se traîner sur la route ; génie créateur , même en imitant , et exemple assez rare d'un grand succès sans bassesse , et d'une brillante réputation sans intrigue , même avec un grand talent.

L'Elegie de madame Babois offre des vers heureux , des tableaux bien tracés , quelquefois aussi un peu d'abondance ; mais *quis desiderio sit pudor aut modus* . . . . . la plaie était encore si récente et si profonde ! Peut-être , en pareil cas , serait-il plus difficile de finir que de ne pas commencer.

= Parmi les monuments de la Correspondance qui méritent encore une mention très honorable , c'est un *Eloge de Louis XVI* , terminé par le récit douloureux des traitements barbares qui ont précipité la mort de l'infortuné Louis XVII , si près de son berceau. L'auteur, M. *Pinaud* , Mainteneur de l'Académie de Toulouse , a réuni tous vos suffrages à la lecture , tant pour la justesse des vues et pour la liaison des faits , que pour la noblesse des pensées et la fermeté du style. On n'y trouve point de ces phrases parasites , de ce *pathos* inanimé , qui est pour ainsi dire la charge de l'éloquence ; mais on y distingue un sentiment profond , par-tout fondu dans l'expression des choses , et qui se communique à l'âme , sans ce cliquetis de mots et de figures qui ne décèle que trop souvent l'indigence des idées.

= L'Académie doit encore des témoignages d'un intérêt particulier à M. *Le Prevost* , D. M. de cette ville , pour un *Mémoire sur les rivières de Robec et d'Aubette* , premiers et indispensables agents de notre industrie manufacturière.

L'auteur a pour but d'établir que les canaux de ces deux rivières existaient avant le cardinal Georges d'Amboise , à qui l'on attribue communément cette double direction, du pied de deux côtes opposées, des eaux d'un marais qui devaient couler primitivement au fond de la vallée.

Pour Robec, il invoque d'abord une charte de 996 , par laquelle Richard II donne deux moulins proche les murs au chapitre de Rouen ; et une autre charte du même duc , postérieure de quelques années , qui concède à l'abbaye de Saint-Ouen un moulin proche la cité , avec la dime de huit autres mou-

lins contigus. Ensuite , l'histoire à la main , il prouve l'identité de ces onze moulins avec ceux qui existent aujourd'hui sur Robec , dans l'intérieur de la ville ; d'où suit l'existence du canal de Robec , près de cinq cents ans avant que Georges d'Amboise n'occupât le siège archiépiscopal de Rouen. Mais à qui la ville de Rouen doit-elle cette belle et heureuse invention de la formation du canal ? M. Le Prevost en ferait volontiers honneur à Richard I<sup>er</sup> ; mais il ne prétend pas que la chose soit démontrée.

Maintenant nous laisserons parler M. Le Prevost lui-même , relativement au canal d'Aubette. C'est la partie du Mémoire la plus courte par elle-même , et la plus longue à analyser. D'ailleurs , les écrits d'un intérêt local ont ordinairement dans nos annales cette sorte de privilège.

» Aubette après avoir passé le *Chouq* , continue de couler dans le milieu de la vallée ; arrivée à l'ancien clos de la Chartreuse de la Rose , elle le traverserait et se réunirait au ruisseau appelé la petite Aubette , si un vieux mur de cet ancien monastère n'en changeait le cours en la forçant de se diriger de droite à gauche dans un canal qui lui a été creusé pour la faire couler au pied des côteaux du Mont-Gargan.

» Il me sera difficile d'assigner l'époque fixe où ce canal aura été fait ; le titre le plus ancien que j'aie pu me procurer , et qui me paraît avoir quelque rapport avec Aubette , est une charte de Richard , Cœur-de-Lion , de l'année 1192 , je l'ai déjà citée sous un autre rapport. Il cède dans cette charte deux villages aux religieux de Saint-Ouen , et reçoit d'eux en échange les prairies , terrains et revenus qu'ils ont sur l'étang qui est auprès de Rouen. Il est probable que les eaux d'Aubette formaient

cet étang et n'avaient pas encore de canal à cette époque.

» Cette opinion est fortifiée par la charte de Guillaume de Lestrange, archevêque de Rouen, et fondateur de la Chartreuse de la Rose; cette charte est de l'année 1384. En faisant l'énumération des biens qu'il donne à ce monastère, dans l'endroit appelé le Nid de chien, il spécifie un grand jardin borné d'un côté par la rivière de Robec, et d'un bout par le chemin allant du Nid de chien à Saint-Hilaire, avec tous les prés, terres, *viviers*, arbres, etc., etc., ... qui lui appartiennent. Cette désignation de *viviers* donne lieu de croire qu'Aubette traversait cet ancien manoir, et que ses eaux, réunies à celles du ruisseau qui y coule encore aujourd'hui, se divisaient en plusieurs bras et couvraient le terrain en plusieurs endroits. Ce local devait être marécageux, peu productif et mal-sain.

» C'est pour ces causes, sans doute, que lorsque les Chartreux auront environné leur monastère d'un mur, dont on voit encore les ruines, ils auront empêché la rivière d'Aubette de passer sur leur terrain en lui opposant une digue par la construction de ce mur; ils auront par là rendu leur propriété plus avantageuse, et leur monastère moins mal-sain.

» Je crois que c'est à cette époque que le canal d'Aubette aura été creusé, soit par les libéralités de quelque prince ou archevêque, soit même aux frais de la ville de Rouen, à cause des grands avantages qui devaient résulter du dessèchement d'une assez grande étendue de terrains couverts d'eau.

» Cependant, il est indubitable, comme je l'ai déjà dit, qu'Aubette avait un canal dans Rouen et dans le même endroit où elle coule aujourd'hui,

bien long-temps avant l'époque que j'assigne. C'est ce que prouve une charte de Saint Louis, de l'année 1254. « Il nous a plu, dit-il, donner aux frères » mineurs de Rouen, une partie de notre fossé qui » est situé près de leur maison, ainsi qu'elle s'é- » tend en longueur et en largeur, depuis le pont » Onfrai jusqu'à la rivière d'Aubette, etc. etc. »

» J'ai déjà observé que dans le douzième siècle les murs de Rouen, du côté de l'orient, s'étendaient depuis le pont de l'Arquet jusqu'à la Seine; les rues du Ruissel et de la Chèvre faisaient partie des fossés de la ville, et le pont Onfrai, qui s'appelait aussi le Ponceau, était situé dans la rue Martinville; l'endroit où il était y est encore connu sous le nom de *Ponchel*.

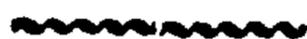
» Les frères mineurs, ou cordeliers, avaient leur maison en 1254, dans le clos Saint-Marc, et la rivière d'Aubette coulait tout auprès comme elle y coule encore aujourd'hui.

» Cette charte de Saint Louis pourra paraître contradictoire à l'opinion que j'ai émise sur l'époque où le canal d'Aubette a été creusé hors la ville; car, quelle peut être la raison pour laquelle cette rivière aura eu un canal plutôt dans l'intérieur de la ville qu'au dehors? Je crois qu'il en est une très-simple et toute naturelle. Les eaux de la Seine, réunies à celles du vivier de Martinville, couvraient autrefois une grande partie de terrain, qui s'étend depuis la rue des Augustins jusqu'à la porte Martinville; et ceux qui avaient des habitations dans les environs, étaient appelés dans l'onzième siècle : *Suburbani vici qui mala-palus dicitur*, d'où est venu le nom de la rue Malpalu. La ville s'étant étendue par degrés de ce côté, il aura fallu exhausser ces terrains pour y bâtir; et nécessairement, en faisant ces exhausse-

mients , on aura été obligé de laisser un espace pour l'écoulement des eaux du vivier de Martinville ; voilà l'origine du canal d'Aubette dans l'intérieur de la ville ; et si son canal eût existé en 1262 , depuis l'ancienne Chartreuse de la Rose jusqu'à Rouen , comme il existe aujourd'hui , Saint Louis n'aurait pas désigné cette rivière sous le nom de vivier de Martinville , lorsqu'il l'a donné à fief à la ville de Rouen.

» C'est ce contrat de fief et la charte de Guillaume de Lestrange , qui me déterminent à croire que le canal d'Aubette a été fait à deux époques différentes :

» Du reste , j'avais à prouver que les rivières de Robec et d'Aubette coulaient dans la ville de Rouen , aux mêmes endroits où nous les voyons aujourd'hui , bien long-temps avant le siècle du cardinal Georges d'Amboise , je crois avoir atteint le but que je m'étais proposé. »



#### ACADÉMICIENS NON RÉSIDANTS.



##### *Littérature , Arts et Antiquités.*

M. *Lebouvier-des-Mortiers* a fait hommage à la Compagnie d'un *Examen de la Charte de 1814* , qui ne peut manquer de renfermer des vues très-sages , sortant de la plume d'un ancien magistrat connu par son amour pour la Patrie et par l'étendue de ses lumières.

= M. *Pierre Duménil* , d'un nouveau fragment du *Poème de Jeanne d'Arc* , auquel il travaille dans

ce moment. C'est la narration d'un combat singulier en présence des deux armées ennemies, devant les murs de Troyes, entre Edward Clifford et le jeune Renaud, dont le premier expire sous les yeux de son vieux père, gouverneur de la ville, pour le parti des anglais; et vous avez reconnu, Messieurs, que la muse de notre collègue le sert dans les combats tout aussi bien que dans les conseils des princes.

= M. G. Delarue, chanoine de Bayeux et membre de l'Institut, etc., d'un Mémoire imprimé qui a pour titre : *Recherches sur les poésies des Bardes de la Bretagne armoricaine, dans le moyen âge.*

Notre savant collègue commence par constater l'existence de la poésie bretonne armoricaine, en remontant du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'aux premiers temps de l'ère vulgaire; il fait une grande revue d'une foule nombreuse d'écrivains de plusieurs nations, dont les autorités lui servent à établir sa preuve, sur l'existence, le mérite et l'antiquité des *lais* bretons de la petite Bretagne; car il dispute à la grande l'honneur d'avoir concouru à cette sorte de composition.

La deuxième et dernière partie a pour objet d'établir, suivant l'opinion de Huet et de Caylus, que la mythologie des Bardes armoricains n'a été empruntée d'aucune autre nation; qu'elle fut dans tous les temps la source des fictions, des machines poétiques et des épopées de nos Trouveres et de nos Bardes.

Ainsi, les géants, les dragons, les fées, les neuf vierges de la forêt de Brechelian, la fontaine de Barenton, le roman de la Table ronde, l'histoire gigantesque du roi Arthur, tout cet amas de fables

et de merveilleux , souvent grotesque et bizarre , mais qui donne aussi quelquefois une tournure d'imagination attachante aux productions de ces temps grossiers , sont d'après M. Delarue un véritable fruit du pays , né sur le sol même de la petite Bretagne.

Ce Mémoire , lu à la classe de la littérature ancienne de l'Institut , séance du 30 décembre 1814 , semble réunir toutes les conditions qui attachent à la lecture : intérêt du sujet , étendue d'érudition , tenue d'idées , précision et clarté d'un style noble et simple , et tout-à-fait propre au genre de l'histoire , que M. Delarue professe à Caen avec une distinction peu commune.

= M. *Tiollier* , graveur des menus-plaisirs du Roi , d'une médaille représentant le jeune et infortuné Louis XVII , exécutée par cet habile artiste dans toute la perfection actuelle du genre.

= M. *Pierre-Aimé Lair* , de l'Académie de Caen , d'un Prospectus pour une médaille qu'il a fait frapper à l'honneur de Malherbe , avec deux médailles provenant de la même entreprise , et que vous tenez de la générosité de cet ami désintéressé des arts. Vous devez encore à M. Lair , Messieurs , le projet formé à son imitation , de rendre le même hommage au père du Théâtre français ; mais que la découverte d'une médaille déjà existante vous a forcés d'abandonner , ainsi que le plan présenté par notre confrère , M. Periaux.

= Deux Mémoires pleins de savoir , l'un sur la véritable position de l'ancienne *Rithumagus* , l'autre sur les découvertes récemment faites dans les fouilles

du Landin , et dont M. Revers vous a donné lecture , ont jeté un grand intérêt sur plusieurs de vos séances ; et d'après les explications de l'auteur sur diverses antiques qu'il a mises sous vos yeux , soit en nature , soit en dessin , vous avez été confirmés dans cette opinion que si quelque chose peut égaler l'infatigable activité de notre savant collègue dans ses recherches , c'est particulièrement la méthode qu'il sait employer pour mettre les autres à portée de jouir du fruit de ses conquêtes.

---

En finissant cet article , Messieurs , il me reste à remplir un ministère rigoureux et pénible ; c'est de vous rappeler la perte que nous avons faite par la mort de M. *Duval-Sanadon* , digne héritier d'un nom depuis long-temps cher aux lettres , et qu'il a lui-même honoré par la manière dont il les a cultivées.

Né à la Guadeloupe , en 1748 , et envoyé dès l'âge de cinq ans en France , pour ses études qu'il fit à Caen et à Paris , M. Duval-Sanadon manifesta de bonne heure des dispositions pour la poésie. sans parler d'une foule de pièces composées dans sa jeunesse , on distingue parmi celles qu'il a laissées , l'origine du Prieuré des deux amants , une Epître à Corneille , un hommage de la Neustrie aux mânes de ce Grand Homme , une Ode sur le Patriotisme , au sujet de la guerre entre la France et l'Angleterre , relativement à celle des Etats-Unis ; une adresse aux Vendeens et une autre aux Puissances alliées ; les trois premières de ces productions , dont la plupart d'entre nous ont entendu la lecture , doivent nous avoir laissé des souvenirs très-honorables. Quant aux autres pièces , le titre seul

indique suffisamment l'esprit qui les a dictées à un homme d'un caractère prononcé , attaché par sa naissance et par sa fortune à la prospérité de l'Amérique , et par ses sentiments au bonheur de la France et à son Roi.

M. Duval-Sanadon écrivait aussi fort bien en prose. Plusieurs ouvrages assez considérables , imprimés à diverses époques , tels qu'un Discours sur l'esclavage des nègres , plusieurs autres sur les Colonies en général , sur leurs situations respectives , sur celle en particulier de Saint-Domingue , où il possédait une grande fortune , que la révolution française a détruite ; un Ecrit qu'il publia à Francfort , en 1791 , durant son émigration , en opposition indirecte avec les principes de M. de Lally-Tollendal ; tous ces monuments d'un attachement sincère pour sa patrie naturelle ou adoptive , prouvent en même temps des connaissances étendues sur les lois civiles , sur l'économie politique et commerciale , et sur le danger imminent , réalisé bientôt après , dans nos malheureuses Colonies.

Le zèle de M. Duval-Sanadon pour la cause de l'ancienne famille de nos Rois , ne pouvait être ignoré d'un Prince attentif à reconnaître les services ; aussi , notre honorable confrère a-t-il reçu de Sa Majesté , la croix de Saint-Louis pour récompense des siens. Mais il n'a pas joui long-temps du plaisir tant désiré de voir un Prince légitime enfin sur le trône : une attaque de paralysie , que les plus prompts secours de l'art n'ont pu vaincre , nous a enlevé tout-à-coup , Mesieurs , le 6 mars dernier , à sa campagne d'Anfreille , arrondissement de Louviers , un estimable confrère qui nous promettait encore bien des jouissances , et que nous regarderions comme bien malheureux

heureux d'avoir été si cruellement maltraité de la fortune ; s'il ne se fût pas mis lui-même au-dessus d'elle par la considération des talents et des vertus.



## ACADÉMICIENS RÉSIDANTS.



### LITTÉRATURE, *Prose et Vers.*

M. le comte de Kergariou, en adressant à l'Académie, pour son adoption, des remerciements et des témoignages de bienveillance, consignés dans le discours dont il a donné lecture, a regardé la gloire littéraire de la France comme un monument capable de se soutenir seul par la solidité de ses bases. En conséquence, il voudrait que les Sociétés savantes s'occupassent très-particulièrement de l'histoire et des productions de leur pays. « Ce serait le moyen, dit M. le Comte, de repousser l'imputation de légèreté et d'inconséquence que les étrangers font au peuple français ; d'alimenter les sciences et les arts ; de créer un véritable esprit public, de confondre toutes les divergences d'opinions dans une seule ligne, et d'anéantir cette présomptueuse philosophie, ce cosmopolisme prétendu, par le sentiment de l'amour de la Patrie. » C'était le vœu du bon Henri, et M. le comte de Kergariou, qui en a fait sentir éloquemment tous les avantages, se flatte, avec raison, qu'il peut se réaliser sous le Monarque éclairé que la Providence vient de nous rendre.

— M. le Président a applaudi à la sagesse des vues de notre honorable collègue, en exprimant

le désir qu'il voulût bien dérober quelques instants aux importantes fonctions de la Préfecture , et ajouter à tant de titres à la reconnaissance du Département , celui de diriger les travaux d'une société qui tiendra toujours à honneur de suivre les conseils d'un Magistrat dont les talents offrent la plus solide garantie.

= M. *Ricard* , Inspecteur des forêts , a commencé , dans son discours de réception , par un coup-d'œil sur les ordonnances relatives à cette partie si essentielle de l'économie publique ; ensuite , après avoir passé en revue l'état des semis , des réserves et des aménagements actuels dans ce Département , il a parcouru en observateur instruit ces vastes retraites de la solitude et du silence , en les animant en quelque sorte par les souvenirs de l'histoire , par le gracieux des idées et l'élégance du style , au point qu'il est permis de croire que si l'auteur se défend souvent d'être poète , c'est qu'il sent le besoin de s'excuser de n'en pas faire profession , quand la nature trahit son talent.

Aussi , dans sa réponse au Récipiendaire , M. le Président a-t-il particulièrement insisté sur l'intérêt des monuments historiques et des idées morales ; et sur ce talent rare de s'ouvrir de nouvelles sources d'instruction , et de cueillir tant de fleurs sur une route où tant d'autres ne trouvent ordinairement que des ronces et des épines.

= Nous pourrions nous féliciter encore , Messieurs , d'avoir aussi fait cette année la conquête de M. *Prosper Ribard* , si l'honneur qu'il fait à l'Académie d'assister à cette séance comme Magistrat ne nous avertissait de nous féliciter particulièrement , avec les

autres citoyens , de le voir à la tête d'une Ville qu'il honore toute entière par un patriotisme vrai et sans ostentation , comme par tant d'autres vertus héréditaires dans cette estimable famille.

= Un Mémoire de M. *Duputel* a pour but de détromper la masse du peuple sur les illusions d'un effet de catoptrique remarqué l'an dernier dans l'église de *Gonneville* , près *Dieppe*. Aujourd'hui que les craintes sont passées , et conséquemment les yeux éclairés , il suffira de dire que notre confrère détruit tout le merveilleux du phénomène , en attribuant sa véritable origine à des causes purement physiques, que le temps devait détruire, comme il les a détruites en effet.

= Un Éloge de *Louis XVI* , sous le titre d'*Hommage au Roi-Martyr* , composé et lu par M. *Théodore Licquet* , a été entendu avec les sentiments d'un recueillement le plus profond , dans une de vos plus intéressantes assemblées. L'orateur parcourt la vie entière du plus doux des hommes et du plus juste des rois , depuis son premier âge , déjà même en butte à la calomnie , jusqu'au jour fatal qui fut l'époque , pour la France , d'une affreuse calamité , pour la vertu du Prince , d'un éternel triomphe , et pour l'humanité , de la leçon la plus terrible.

On voit *Louis XVI* successivement comme Dauphin , comme Monarque et comme victime.

Mais c'est sur-tout dans l'état de captivité , sur l'échaffaud et dans les derniers moments d'une innocente vie , que notre confrère s'attache à faire briller dans tout son éclat , la gloire d'une vertu vraiment céleste aux prises avec le malheur , l'ingratitude , l'injustice et la barbarie. Aussi, M. *Licquet* s'écrie-t-il :

*Non , ce n'est plus désormais un éloge , mais une apothéose qu'il faut faire ; et , par cette idée consolante , il semble chercher à répandre quelques fleurs sur la tombe du juste , et un rayon de lumière sur le fond lugubre de cet horrible tableau. La publication de cet ouvrage ne nous permet pas d'entrer dans un plus long détail , et il faudrait la plume de l'orateur pour l'analyser avec tout l'intérêt qu'il inspire. Malheur , après tout , à qui ne serait pas suffisamment ému par la nature des choses !*

= M *Auguste Le Prevost* a donné lecture d'un Mémoire assez étendu , où l'on voit d'abord une *Élégie* , dont l'original paraît avoir été perdu , donnée par *Pinkerton* , dans sa collection d'anciennes poésies , comme traduite du français en écossais. Notre collègue suppose qu'elle peut être du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle , mais sans avoir néanmoins aucune sorte de certitude à cet égard. C'est une épouse abandonnée qui se plaint de l'infidélité de son mari.

» Le style en est remarquable , dit l'auteur du Mémoire , par son exquise simplicité , par la noblesse et l'ingénuité du sentiment , et par la pureté véritablement angélique de la morale qui s'y trouve professée. » Assertion qu'il est facile de justifier par la citation de quelques passages pris en quelque sorte au hasard dans la pièce.

» Existe-t-il ou a-t-il existé dans le monde quelqu'un de plus malheureux que moi ? Jamais femme a-t-elle été plus vouée aux chagrins et aux larmes que je ne le suis ? Non..... Hélas ! mes douleurs ne sont point celles de *Didon* , atteinte au cœur par les flèches acérées du fils de *Vénus* , ni rien de semblable. Les tourments que produisent les dards de l'aveugle enfant sont bien au-dessous du

martyre que j'endure. Ce ne sera point le nom d'un amant que vous m'entendrez mêler à mes récits et à mes gémissements, comme Sapho et tant d'autres ; mais celui d'un mari, source de chagrins bien autrement désespérante ; car l'amant et sa maîtresse ne tiennent l'un à l'autre que par des liens purement volontaires, au lieu que dans la chaîne qui fait le malheur de ma vie, c'est jusqu'à la mort qu'une femme reste attachée à son époux, quel qu'il soit et quelques maux qu'il en résulte..... A Dieu ne plaise toutefois que j'appèle par mes vœux la mort sur mon époux. Tous mes désirs se réduisent à ce qu'il me traite en bon mari, comme il le doit, et à ce qu'il soit satisfait de mon service ; car je suis toute portée à le servir et à l'honorer, parce que je sais que cela est convenable et dans l'ordre des choses, quoiqu'il le mérite si peu et se montre si indigne de l'empire qu'il exerce sur ma personne et toutes mes facultés. Hélas ! que ne s'acquitte-t-il de ses devoirs comme je m'acquitte des miens !.... Quelque beauté que la nature ait pu m'accorder, je la passe sous silence et ne prétends en tirer aucune vanité ; je veux seulement que l'on sache que je mettrais tout mon bonheur à lui être agréable ; mais il est indigne de goûter des plaisirs purs et légitimes ; de reposer dans le chaste lit d'une épouse fidèle ; de voir briller une pudique joie dans ses regards et dans son sourire, ou d'entendre le doux nom d'époux sortir de lèvres pures et caressantes..... Son cœur de pierre n'a pu s'attendrir, quelques soumissions que j'aie employées pour y parvenir. Cependant le terrible lion ne lève point sa griffe sur l'animal suppliant. Le féroce cœur d'Attila lui-même s'est ouvert à la

pitié, après que Rome se fut rendue à ses armes,  
 Le noir Pluton, moins impitoyable que mon époux,  
 s'est laissé attendrir aux doux sons de la harpe  
 d'Orphée..... Quand je pense aux chagrins dont  
 je suis dévorée, ils rappellent à mon esprit la per-  
 fidie du chasseur qui captive l'oiseau par les doux  
 accords d'un instrument ou par des chants trom-  
 peurs, jusqu'à ce qu'il l'ait surpris dans son nid;  
 puis massacre sans pitié l'innocente créature, ou  
 la condamne aux longues douleurs de l'esclavage.  
 Tel est mon sort; telle je fus enveloppée dans les  
 filets de la ruse et du mensonge. Mais tandis que  
 l'oiseau maudit à travers les barreaux de la cage  
 celui qui l'a privé de la liberté, mon cœur, qui  
 n'est point fait pour la vengeance, se refuse à  
 former les vœux de la haine contre l'auteur de  
 mes maux..... Que ferais-je? A qui aurais-je  
 recours? A qui exposerais-je mes malheurs, sera-  
 ce à celui qui les a causés? Mais cette démarche  
 ne ferait que les aggraver et lui procurer un bar-  
 bare divertissement. Quel parti prendre? Est-ce  
 d'un amant que j'attendrai des consolations? Dois-  
 je accepter l'empire qu'il me donnera sur lui,  
 l'associer à toutes les impressions de mon âme, et  
 rapporter toutes mes actions au désir de lui plaire?...  
 Non : ma conscience et le soin de ma renommée  
 se réunissent pour m'interdire cette conduite que  
 tant de gens regardent comme excusable. Que la  
 terre s'entr'ouvre et s'engloutisse avant que j'ou-  
 blié mon Dieu et mon devoir!..... »

A cette Élégie, d'un ordre d'idées et de senti-  
 ments si gracieux et si élevés, succèdent des ré-  
 flexions intéressantes sur le Dialecte écossais et ses  
 principales productions; mais ces considérations,  
 d'un grand détail, très-variées et très-substan-

cielles , pleines en même temps de savoir et de goût , sont exprimées avec tant de précision qu'elles se refusent à l'analyse.

= Nous ajouterons encore ici un nouveau titre à la reconnaissance publique , bien justement acquis à notre laborieux confrère , par un autre Mémoire faisant suite à son *Essai sur la Romance populaire du moyen âge*. ( Imprimé à la suite de ce Rapport. )

= M. Lecarpentier vous a fait , Messieurs , hommage d'une Notice imprimée sur Watteau. Plusieurs de vos séances ont été agréablement occupées par la lecture de pièces du même genre et du même auteur. Paul Veronèse , Adrien Van Ostade , Léonard de Vinci , Jacques Jordans , Le Guerchin et Annibal Carache , ont successivement passé sous les yeux de la Compagnie , comme autant de tableaux destinés à figurer dans la *Galerie des Peintres célèbres* , à la formation de laquelle notre confrère trouve depuis tant d'années un utile délassement qui pourrait être un travail pour beaucoup d'autres.

= Le même , M. Lecarpentier , vous a présenté un Mémoire intitulé : *Coup - d'œil rapide sur la marche des Arts , depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI*.

Il y suit avec beaucoup de détails le dessin , l'architecture et la peinture , dans leurs progrès respectifs , entre ces deux époques , dont la première a ouvert au génie une nouvelle carrière , que l'auteur se flatte de voir bientôt parcourir avec un nouvel éclat , sous les descendants de l'auguste Dynastie.

L'histoire d'un temps si rapproché de nos jours

devait nécessairement offrir une multitude de faits à la connaissance de beaucoup de monde ; cependant elle a pris , sous la plume de notre collègue , ce caractère d'intérêt particulier qu'un habile paysagiste sait donner à ses tableaux , par le choix des points de vue , dans les sites même les plus ordinaires , et M. Lecarpentier signale jusque dans ses écrits ce talent pittoresque qui distingue les productions de son pinceau.

= Une dernière composition , d'un grand intérêt général pour cette Ville , et publié récemment par notre laborieux collègue , a été , sur la demande de l'auteur , soumise à l'examen d'une Commission , composée de MM. Desoria , Marquis et Auguste Le Prevost : c'est l'*Itinéraire de Rouen* , ouvrage vraiment utile , où M. Lecarpentier réunit au mérite incontestable de l'invention , celui d'un service important rendu aux arts et à la patrie. « Ce petit » livre , dit M. Marquis , Rapporteur , destiné à » l'instruction des étrangers , peut être aussi d'un » grand usage pour les citoyens eux-mêmes , car » souvent ce qu'on connaît le moins est ce qu'on » a coutume de voir. »

On y trouve à-la-fois les documents relatifs aux monuments de la cité , la description des vues pittoresques qui l'environnent , et des voyages instructifs qui ont pour terme quelques-unes des villes voisines qui offrent le plus d'attrait à la curiosité ou aux intérêts du commerce.

Les planches , dessinées et gravées par l'auteur lui-même , ont fixé l'attention de MM. les Commissaires , pour la facilité et la promptitude d'exécution. Cependant , en accordant à l'ensemble de l'ouvrage tout le juste tribut d'éloges que personne ne peut

lui refuser, la Commission aurait désiré de n'y pas trouver quelques omissions qui lui paraissent remarquables ; mais elle se flatte que notre collègue s'empressera de compléter un travail dont l'extrême précipitation, dans cette immensité de détails, rendait les oublis presque inévitables, et qu'il obtiendra ce dernier degré de perfection auquel il paraît, sans contredit, devoir atteindre.

= Un Discours prononcé par M. *Brière*, à l'ouverture de la séance publique dernière de la Société d'Emulation, et dont notre honorable collègue a offert à l'Académie un certain nombre d'exemplaires, est encore un nouvel exemple de cette heureuse alliance des connaissances littéraires avec les talents de la haute magistrature.

= La Compagnie a reçu de M. *Duputel* un Recueil de poesies diverses, intitulé : *Bagatelles poétiques*, titre modeste et qui doit toujours signifier *de très-jolies choses*, sous le nom d'un auteur qui a coutume d'en écrire. Mais c'est une seconde édition, et le livre a déjà fait la fortune du titre.

= Deux nouvelles Fables de M. *Guttinguer*, intitulées : *Les Feuilles et le Vent*, et *les Renards et les Bucherons*, ont mérité par le naturel et la simplicité du style, aussi bien que par la justesse des idées, d'être mises au nombre des lectures pour la présente séance. ( Elles sont imprimées à la suite de ce Rapport. )

= M. *Guttinguer* voyage aussi dans le pays de la Romance ; la traduction en vers français de la célèbre romance du *Cid* est une conquête précieuse

de notre confrère , qui promet en ce genre des morceaux d'un bon choix et des vers agréablement tournés , si l'on peut suffisamment apprécier le mérite des vers à la simple lecture d'un auteur qui a le talent de les faire valoir.

= Le dernier ouvrage en vers dont il me reste à faire mention , est une *Idylle sur les Solanées* , où M. *Marquis* peint , comme par-tout ailleurs , la sensibilité exquise de son âme. L'Assemblée va l'entendre et la juger. ( Imprimée à la suite de ce Rapport. )

---

### *Arts et Antiquités*

M. *Gosseume* a fait part à l'Académie de ses réflexions et de ses recherches sur deux antiques présentées par M. *Revers* dans une séance précédente. C'étaient un vase d'argent en forme d'écuelle , et une sorte de cuiller du même métal , dont la tige se termine en pointe. M. *Revers* ayant témoigné quelque incertitude sur l'usage de ces deux ustensiles , M. *Gosseume* a établi que le premier est un encensoir , et le second une cuiller destinée au service et à la combustion de l'encens. Il s'appuie de l'autorité du P. *Montfaucon* , et il serait difficile de ne pas s'y rendre avec lui.

= Un ouvrage d'une plus grande importance , dont nous sommes encore redevables à M. *Gosseume* , est la rédaction du troisième tome des anciens Mémoires de l'Académie , comprenant les dix années de 1761 à 1770 inclusivement.

M. *Gourdin* , chargé d'en rendre compte , en a

fait un éloge bien justifié par le goût , le style et l'ordonnance qui distinguent les deux tomes précédents ; et M. Gosseaume , en cédant à MM. Meaume et Duputel tout l'honneur du travail pour ce qui concerne les mathématiques et les vers , a rendu justice à la Compagnie , auprès de laquelle il n'a besoin que des services personnels qu'il continue de lui rendre pour mériter son éternelle reconnaissance et pour servir de modèle aux Académiciens les plus laborieux et les plus constamment attachés à la gloire du Corps.

= M. Gourdin a lu un Mémoire intitulé : *Réflexions sur les Médailles de l'empereur Tacite*. Regardant avec raison les médailles comme une partie essentielle de l'histoire , notre savant collègue accuse d'imposture celles de Drusus , de Tibère et de Gallien , parce qu'elles supposent des vertus à la place des vices. Mais il admet l'autorité des médailles à l'égard des Empereurs dignes de la reconnaissance de leurs sujets , tels que Trajan et surtout Tacite. Ensuite , M. Gourdin donne un abrégé des vertus et des belles actions de ce dernier , et finit par remercier la Providence , « de ce qu'elle a voulu ( dit-il » à l'exemple de Montesquieu ) qu'il obéît à ceux » qu'elle lui fait aimer. »

= La démolition de la Maison abbatiale de Saint-Ouen , autrement dite Luxembourg , exécutée cette année , si près et sous les yeux de l'Académie , a excité l'intérêt de tous les amis des antiquités et des arts ; et pour assurer à l'avenir une partie du moins de ce qui échappe au présent , l'Académie a composé une Commission de MM. Gourdin , Des-camps , de Bois-Hébert , Vauquelin , Desoria et Au-

guste Le Prevost , pour recueillir dans cet ancien monument tout ce qu'il pouvait encore offrir de souvenirs intéressants.

C'est M. *Le Prevost* qui a fait le rapport. ( Imprimé ci-après. ) Mais notre collègue ne s'est pas borné à la tâche qui lui était imposée comme Commissaire, il vient de faire tout récemment exécuter à ses frais cinq planches de dessin d'une grande proportion , où l'on voit le plan et l'élévation , avec plusieurs parties remarquables de la Maison abbatiale , et dont il a fait hommage à l'Académie , en lui donnant lecture d'un Mémoire explicatif des dessins , par addition au compte précédemment rendu. ( L'Assemblée a délibéré l'impression en entier de ce Mémoire à la suite de ce Rapport ).

Tant de zèle et de générosité de la part de notre collègue mérite assurément les plus grands éloges ; mais la voix de votre Secrétaire , Messieurs , serait bien faible , quand vous avez ordonné que les témoignages de votre satisfaction particulière envers M. Auguste Le Prevost seraient consignés dans vos registres.

---

Après l'énumération de tant de services de tous les genres rendus à la littérature et aux arts , je dois me trouver heureux de terminer ce Rapport par l'annonce d'une récompense. Le prix proposé dès 1814 , pour l'*Eloge* de notre compatriote , *Bernardin de Saint-Pierre* , est enfin mérité cette année. La Normandie possède un Monument littéraire consacré à la mémoire d'un de ses plus illustres écrivains , et la nature a trouvé un panégyriste pour un des plus éloquents admirateurs de ses merveilles.

M. Théodore Licquet va donner lecture du Rapport

fait sur cet objet en séance particulière , ainsi que de l'Ouvrage couronné , sous le N<sup>o</sup> 2.

Messieurs, je n'ai point commencé par solliciter une indulgence dont j'ai toujours senti le plus grand besoin ; mais j'ai fait tous mes efforts pour n'en pas être indigne.



RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1816.

PAR M. Théodore LICQUET fils.

MESSIEURS,

Deux Ouvrages seulement vous ont été adressés pour le concours du prix à décerner au meilleur Eloge de *Bernardin de Saint - Pierre*. L'examen en a été confié à M. le Vice-président , à M. le Secrétaire des Belles-Lettres , à M. Duputel et à moi.

La lecture des deux *Eloges* qui a eu lieu dans le sein de l'Académie , laisse bien peu de choses à dire à votre Commission , qui n'est plus , à ce moyen , que l'organe de la Compagnie elle-même.

Le Mémoire ayant pour épigraphe :

Il peignit la nature et brisa ses pinceaux ,

vous avait été soumis au concours de l'année dernière. Il en fut donné connaissance à l'Académie qui ne le jugea point digne du prix ; mais qui lui accorda une mention honorable. Le même sujet ayant été proposé pour le concours de 1816 , l'auteur vous a de nouveau adressé son ouvrage avec des changements que l'Académie elle-même n'a

point reconnu pour des améliorations ; mais le reproche le plus grave que vos Commissaires se sont accordés à faire à l'auteur , porte sur le style souvent guindé , quelquefois bas , par conséquent inégal. La Commission a néanmoins pensé qu'une nouvelle mention honorable pouvait être accordée à titre d'encouragement.

Le second *Eloge* portant pour suscription :

*Fortunatus et ille, Deos qui novit agrestes,*

a réuni les suffrages de votre Commission , non que l'ouvrage lui ait semblé parfait dans son ensemble ; elle aurait désiré dans ce Mémoire une marche plus méthodique , un plan mieux tracé. L'auteur , en évitant l'écueil que son concurrent n'a pas aperçu , a touché lui - même contre un autre écueil ; il a passé sous silence tous les détails que le premier a répandus avec profusion. Il a pensé sans doute qu'il pouvait s'abstenir de consigner dans son ouvrage des faits purement historiques , et qui n'ajoutaient rien à l'éloge de Bernardin de Saint - Pierre ; mais il a peut-être donné à cette idée , toute naturelle qu'elle paraisse , un peu trop d'extension.

La Commission a néanmoins remarqué dans ce Mémoire , un style approprié au sujet , une élocution facile sans être négligée , noble sans enflure , égale sans monotonie , des pensées pleines de force et de justesse à-la-fois. Il lui a semblé en outre que l'auteur avait fait une étude approfondie des ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre. La part de la critique se trouve à côté de celle de l'éloge ; enfin , des remarques judicieuses donnent souvent au portrait qu'il trace de son héros , des traits de ressemblance parfaits qui ne permettent pas de le méconnaître.

Chacun de vous, Messieurs, a pu s'en convaincre à la lecture qui a été faite de l'ouvrage dans l'une de vos dernières Séances.

Vos Commissaires, Messieurs, vous proposent de décerner le prix à son auteur.

Après la lecture du Rapport et de l'Ouvrage, l'Académie ayant précédemment adopté les conclusions des Commissaires, M. le Président a rompu en présence du Public le scellé du billet attaché au N<sup>o</sup> 2, dans lequel il a lu l'épigramme :

*Fortunatus et ille Deos qui novit agrestes.*

avec ces mots : G. PATIN, Maître de Conférences à l'École normale, hôtel Praslin, à Paris ; en conséquence, M. Patin a été proclamé comme ayant remporté le prix.

Nous n'avons dans ce moment plus rien à dire sur l'ouvrage, puisque l'auteur l'ayant fait imprimer, il a désormais le Public tout entier pour juge, et il ne peut manquer d'y trouver beaucoup d'approbateurs.



#### PRIX PROPOSÉ POUR 1817.

L'Académie propose pour sujet de prix à décerner dans sa Séance publique de 1817 :

» *Etablir l'histoire particulière de la Neustrie*  
» *depuis le commencement de la dynastie des Car-*  
» *lovingiens jusqu'à la cession de cette Province aux*  
» *Normands.* »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Les concurrents mettront en tête de leur Mémoire une devise qui sera répétée sur un billet cacheté où ils feront connaître leur nom et leur demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura remporté le prix.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires, écrits en français ou en latin, devront être adressés, francs de port, à M. BIGNON, Secrétaire perpétuel de l'Académie, *pour la classe des Belles-Lettres*, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1817. Ce terme sera de rigueur.

---

O Ū V R A G E S

*Dont l'Académie a délibéré l'impression en  
entier dans ses Actes.*

---

ESSAI DE TRADUCTION

DU PSEAUME 71 ,

*Lu à la Séance du 31 mai 1816 , lors de l'Inauguration  
du Buste de Sa Majesté , dans la salle de l'Académie.*

*PAR M. GOSSEAUME.*

J'ai cru , dit l'auteur de cet Essai , que cette peinture d'un Prince accompli , et dont nous retrouvons le modèle vivant dans celui qui nous gouverne , concourrait à l'ornement de la fête qui nous réunit , et qu'un hommage inspiré par le principe de toute vérité il y a plus de vingt-huit siècles , \* ne pourrait être taxé ni d'exagération ni de flatterie.

Ce Cantique , au surplus , ne le cède en rien aux poesies les plus magnifiques , pour l'élevation du style , la beauté des comparaisons , la justesse des métaphores ; et l'emporte sur la plupart d'entre elles par la réunion de tous les charmes de l'harmonie aux principes les plus purs de la morale.

\* Chronologie des 70.  
Voir l'Antiquité des Temps , de D. Pezron.

David, près de terminer sa carrière, venait de placer son diadème sur le front de Salomon son fils; tel est le sujet des derniers avis qu'il lui donne et des bénédictions dont il le comble.

1. Seigneur, répandez sur votre nouveau Roi tous les trésors de votre sagesse : répandez sur ce fils de Roi votre esprit de justice ;

2. Afin qu'il gouverne votre peuple avec équité, et vos pauvres avec un judicieux discernement.

3. Que les montagnes (1) reçoivent le bienfait de la paix et les collines le don de la justice, et que la félicité du peuple en soit le fruit heureux.

4. Le nouveau Monarque veillera donc sur ses sujets infortunés ; il sera le soutien de leurs enfants ; et le calomniateur trouvera en lui un juge inflexible.

5. Et son trône sera aussi durable que les astres du firmament ; et son règne aura la durée des siècles.

6. Sa bienfaisance se répandra comme une pluie douce sur l'herbe tendre ; elle aura la vertu de la rosée du ciel qui féconde la terre.

7. Sous son règne on verra refleurir la justice, la paix et tous les biens qu'elle procure, et cette félicité ne sera point troublée.

8. Son empire s'étendra sur les deux mers, et du grand fleuve aux limites de la terre.

9. Les nations barbares s'inclineront respectueusement devant lui, et ses ennemis baisseront la poussière de ses pieds.

---

(1) Les montagnes et les collines, dans le langage métaphorique de l'Écriture, sont les Rois de la terre, et les Grands qui rendent la justice sous leur autorité.

10. Les rois de Tharsis et les Iles lui feront de riches présents : les rois d'Arabie et de Saba lui feront hommage de leurs productions les plus rares.

11. Révéré enfin par tous les princes de la terre ; tous les peuples reconnaîtront son pouvoir absolu ;

12. Car il délivrera le pauvre de la tyrannie des hommes puissants, et le plus infortuné aura la première part à sa sollicitude.

13. Indulgent envers le pauvre et le malheureux, il sera le soutien de leur existence.

14. Il les affranchira des vexations de l'usurier et de l'exacteur, et leur nom sera toujours honorablement placé sous ses yeux.

15. Il coulera ainsi d'heureux jours : l'Arabie partagera avec lui ses trésors, et il recevra de toutes parts des bénédictions et des hommages.

16. Dans ces jours de bonheur, on verra le froment dorer jusqu'à la cime des montagnes, rivaliser de grandeur avec les cèdres du Liban, et les moissons pulluler autour des cités comme l'herbe des prairies.

17. Son nom sera béni d'âge en âge, et sa gloire aura la durée du soleil.

18. Et toutes les nations seront bénies en lui : tous les peuples le glorifieront.

19. Béni soit le Dieu d'Israël qui seul opère des merveilles.

20. Que son nom adorable soit à jamais révéré : et que sa Majesté remplisse toute la terre. *Amen. Amen.*

Les flottes de Salomon allaient à Ophir en partant d'Asiomgaber, et tous les trois ans il en partait une autre de Joppé qui allait à Tharsis. L'une et l'autre lui rapportaient une énorme quantité d'or,

Verseet 10.

de pierreries et de parfums. (*III Reg. C. 9 - 10.*)

Ophir était une ville maritime sur la côte de Sophale, dans la basse Ethiopie. (*La Martinière, Dict. géogr.*)

Tharsis, originairement, était la capitale de la Cilicie; mais, dans des temps plus reculés, Tarseïum en Espagne, près les colonnes d'Hercule, fut connue sous le nom de Tharsis. C'est à cette dernière ville que la flotte de Joppé allait chercher l'or et l'ivoire. (*La Mart. Ibid.*)

L'Écriture emploie souvent le mot d'îles *Insulæ*, pour désigner des parties du continent de l'Europe. On était bien éloigné alors de soupçonner que ce vaste continent lui-même n'était qu'une grande île. (*La Martinière, ibid.*)

Versets 18  
18, 20.

On reconnaîtra facilement que plusieurs des versets de ce Cantique ne peuvent s'appliquer à Salomon et regardent essentiellement le Désiré des Nations, dont le roi d'Israël n'était alors que la figure. Le dix-huitième spécialement, est la répétition textuelle de la prédiction faite à Abraham plus 2400 ans avant la naissance du Sauveur. (*Genes. 12. 3 et 22. 18.*)

---

~~~~~  
M É M O I R E

*Faisant suite à l'Essai sur les Romances historiques
du moyen âge.*

PAR M. AUGUSTE LE PREVOST.

MESSIEURS,

Lorsque j'eus l'honneur de vous soumettre quelques réflexions sur les Romances historiques du moyen âge, vous voulûtes bien, en les accueillant avec indulgence, m'encourager à continuer mes recherches sur ce genre de poésie, et me témoigner le désir de connaître quelques-unes de ses productions les plus remarquables. J'ai vivement regretté de ne pouvoir répondre sur le champ à une invitation aussi flatteuse, et je profite de mes premiers loisirs pour commencer la douce tâche qu'elle m'impose.

Vous vous rappelez peut-être, Messieurs, les regrets que je vous ai exprimés concernant notre indigence sous le rapport des romances historiques, et les raisons auxquelles j'ai cru pouvoir l'attribuer. Pour un Français accoutumé à trouver dans sa propre langue le modèle de presque toutes les espèces de compositions poétiques, il eut été pénible d'être réduit à aller chercher chez ses voisins le type de productions plus utiles à la vérité à l'histoire de la nation ou à celle de l'idiôme qu'à la littérature proprement dite ; mais que néanmoins les hommes

du goût le plus sévère ont aimé à connaître et se sont quelquefois plu à imiter.

Heureusement, si notre langue actuelle ne me fournit aucun monument de ce genre digne d'être mis sous vos yeux, j'en trouve dans les annales de notre monarchie quelques-uns qui, écrits dans des langues anciennement usitées parmi nous, célèbrent des faits relatifs à l'histoire de France, et qui ont à ces titres les premiers droits à notre intérêt, quelques peu remarquables qu'ils puissent être d'ailleurs sous des rapports purement littéraires. C'est d'eux que je vais avoir l'honneur de vous entretenir aujourd'hui.

Avant que plusieurs siècles de cohabitation eussent confondu les idiômes, les lois, les mœurs des Gaulois devenus Romains, et des Francs leurs conquérants, chacun de ces peuples conserva longtemps sa physionomie particulière, ses institutions et ses habitudes. Bien après la conquête, les lois romaines continuèrent de régir le gaulois, tandis que le franc n'obéissait qu'à celles qu'il avait apportées du fond de la Germanie. Il en fut de même pour le langage; le latin, que plusieurs causes concoururent à corrompre promptement, était parlé par les Gaulois, et sous le nom de rustique romane, devint la base du français, tandis que le francique ou théotisque, l'un des nombreux dialectes de la branche tentonique des langues gothiques, se maintint sans altération jusqu'à la troisième race, dans le palais des rois et la demeure de leurs guerriers. Parmi les nombreuses preuves qu'on peut alléguer de cet usage simultané de deux langues, je ne citerai que l'article suivant d'un canon du Concile tenu à Tours, en 813, par les ordres de Charlemagne.

« Les évêques auront soin de faire traduire bien
 » intelligiblement les homélies en langue rustique
 » romane et en langue théodisque , afin que chacun
 » puisse facilement comprendre ce que l'on dit. »

Ce passage nous prouve en outre , Messieurs , que le latin vulgaire avait tellement dégénéré dès le temps de Charlemagne , qu'il fallait une traduction pour faire comprendre au peuple qui le parlait les homélies des saints Pères ; et on doit peu s'en étonner , puisqu'en 842 , et vingt-neuf ans seulement après le Concile de Tours , nous trouvons dans le fameux serment des Princes carlovingiens , rapporté par Nithard , un échantillon de cette langue aussi éloigné pour le moins du latin proprement dit , que du français de nos jours , sur-tout pour les formes grammaticales.

Dans un pareil état de choses , la poésie a dû nécessairement se servir tour-à-tour des deux ou pour mieux dire des trois langues , et c'est ce qui arriva en effet ; elle employa le francique pour les compositions qui devaient être entendues du roi et des grands ; le latin proprement dit pour ce qui intéressait les hommes d'église ou les savants ; enfin , la rustique romane pour tout ce qui était destiné à l'immense partie de la population qui n'entendait que ce patois , nommé rustique moins à cause de sa grossièreté que parce qu'il n'était parlé que par les classes inférieures de la société. En effet , plus anciennement et avant sa séparation d'avec le latin , il paraît que c'était ce dernier même , la langue du peuple roi , la langue de Cicéron et de Virgile qui portait le nom de rustique.

Nous pouvons l'induire d'un passage de la vie de Saint Faron , évêque de Meaux , relatif à la première romance dont nous allons nous occuper. *Car-*

men publicum , dit le biographe , *juxtà rusticitatem per omnium penè volitabat ora*. Puis il cite deux strophes de cette romance ou chanson qui sont écrites en latin proprement dit , ainsi que nous l'allons voir , et ajoute : *Hoc enim rustico carmine placuit ostendere , quantum ab omnibus celeberrimus habebatur*.

Il est doublement fâcheux que la totalité de cette pièce ne soit pas parvenue jusqu'à nous. Outre qu'elle nous eût fourni un monument unique dans son genre de la poésie héroïque de nos ancêtres au VII^e siècle , elle eût probablement éclairci et confirmé un point d'histoire sur lequel nos vieilles chroniques ne nous ont transmis que des renseignements incomplets. Voici comment l'événement est rapporté par Vely , d'après le *Gesta Francorum* :

En 616 , lorsque Clotaire II venait de partager son vaste empire avec son fils Dagobert , « les Saxons » méprisant la grande jeunesse du fils et l'humeur » pacifique du père , crurent que la circonstance » était favorable pour recouvrer leur ancienne liberté. » Bertoalde leur duc , après s'être assuré du secours » de plusieurs peuples barbares , envoya déclarer » au roi qu'il ne paierait plus le tribut. Dagobert » passa promptement le Rhin pour aller châtier les » rebelles. L'orgueilleux duc vint fondre sur lui , » avant qu'il put être joint par l'armée de Clotaire. » Le combat fut opiniâtre ; mais enfin le jeune prince » français , blessé d'un coup de sabre qui lui fendit le casque et lui coupa quelques cheveux , » se vit forcé d'abandonner le champ de bataille. » Il dépêcha aussitôt un de ses écuyers vers son » père pour lui porter les morceaux du casque » avec les dépouilles de ses cheveux. C'étaient de » glorieuses preuves qu'il avait fait son devoir , »

» des marques non équivoques du danger qu'il avait
» couru.

» Le roi aussitôt se met en campagne et vole au
» secours de son fils avec tout ce qu'il peut ramas-
» ser de troupes. Il trouva les deux armées en pré-
» sence : elles n'étaient séparées que par le Weser.
» Bertoalde , pour encourager les Saxons , avait fait
» répandre dans son camp le bruit que Clotaire était
» mort. Le monarque s'avança à la vue de l'infir-
» mèle vassal , ôta son casque et lui fit voir sa lon-
» gue chevelure grise. Le duc s'emporta jusqu'à
» l'insulter ; le roi vivement offensé , pique son che-
» val , passe la rivière à la nage , et suivi d'un grand
» nombre de Français , court droit aux Saxons. Ber-
» toalde épouvanté , tâche de s'échapper par la
» fuite. Clotaire le poursuit , l'atteint , et , d'un
» coup d'épée , lui abat la tête qu'il fait mettre au
» bout d'une lance. Ce ne fut plus alors qu'une
» horrible boucherie ; l'armée fut taillée en pièces,
» et la nation presque entièrement exterminée. On
» dit que le cruel vainqueur ordonna de massacrer
» tous ceux de ce peuple séditieux qui excéderaient
» la hauteur de son épée. L'ordre ne fut que
» trop fidèlement exécuté. »

Voici maintenant les deux strophes qui nous res-
tent de la romance composée à cette occasion , et
que les femmes même chantaient en chœur. Ce sont
à ce qu'il paraît , la première et l'une des dernières.

-
*De Chlotario est canere rege Francorum ,
Qui vult pugnare ingentem Saxonum ,
Quam graviter provenisset Missis Saxonum ,
Si non fuisset inclytus Faro de gente Burgundionum.*

*Quando veniunt Missi Saxonum in terram Francorum ;
Faro ubi erat Princeps ,
Instinctu Dei transeunt per urbem Meldorum ,
Ne interficiantur à rege Francorum.*

Ces ambassadeurs que Saint Faron sauva de la colère du roi , étaient ceux que Bertoalde avait envoyés déclarer à Clotaire qu'il ne paierait plus le tribut ; commission qui devait être fort périlleuse dans ces siècles de barbarie. Malheureusement , le reste de la romance n'ayant plus un rapport direct avec la vie du prélat , son biographe a jugé inutile de le transcrire , en sorte que nous ne possédons de cette pièce que les deux chétifs fragments que je viens de rapporter.

Le IX^e siècle me fournit deux autres romances historiques écrites en latin , et retrouvées dans d'anciens manuscrits , par l'abbé Lebœuf.

La première est un récit de la fameuse bataille de Fontenay , gagnée en 841 , dans les environs d'Auxerre , par Charles le Chauve et Louis le Germanique sur l'empereur Lothaire leur frère. Elle a été composée par Angelbert , témoin oculaire , et qui y combattait dans les rangs de l'armée de ce dernier. L'abbé Lebœuf s'en est servi dans ses Dissertations sur la bataille de Fontenay , pour éclaircir quelques points obscurs du récit de Nithard , et avec d'autant plus d'utilité que ces écrivains appartenaient aux deux partis opposés , puisque Nithard se trouvait dans l'armée de Charles et de Louis. « Elle était , dit cet Académicien , composée en vers trochaïques , selon le style des plaintes de ce temps-là ; aussi , en a-t-elle le goût ; et l'on reconnaît par quelques

» points qui sont sur les premiers vers, que c'é-
» tait une espèce de Cantique noté ou d'Ode. »

La voici telle que l'abbé Leboeuf l'a trouvée dans
un manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Martial
de Limoges :

VERSUS DE BELLA (sic) QUÆ FUIT ACTA FONTANETO.

*Aurora cum primo manè
Tetram noctem dividens ,
Sabbatum non illud fuit ,
Sed Saturni dolium :
De fraternâ ruptâ pace
Gaudet demon impius.*

*Bella clamant hinc et inde ,
Pugna gracis (1) oritur :
Frater fratri mortem parat ,
Nepoti avunculus ,
Filius nec patri suo
Exhibet quod meruit.*

*Cœdes nulla peior fuit
Campo nec in martio ,
Facta est lex Christianorum
Sanguine proluvi
Undè manus infernorum
Gaudet gula Cerberi.*

*Dextera præpotens Dei
Protexit Hlotharium ;
Victor ille manu suâ*

(1) *Gracis*. Ce mot peut être là comme synonyme ou contraction de *gracilibus* : Trompettes ; en langue romane : *greilles*.
Voyez Duc. gloss. voce : *gracile*.

*Pugnavitque fortiter ;
Cæteri si sic pugnassent
Mox foret concordia.*

*Eccæ olim velud Judæa
Salvatorem tradidit ,
Sic te Rex tuique duces
Tradiderunt gladio ;
Esto cautus ne frauderis
Agnus lupo prævio.*

*Fontaneto font. . . dicunt ;
Villam quoque rustici ,
In qua strages et ruinæ
Francorum de sanguine :
Horrent campi , horrent Silvæ ;
Horrent ipsi paludes.*

*Gramen illud ros et imber
Nec humectet pluvia ,
In quo fortes ceciderunt
Prælio doctissimi ;
Plangent illos qui fuerunt
Illo casu mortui.*

*Hoc autem scelus peractum
Quod descripsi rhythmicè
Angelbertus ego vidi ,
Pugnansque cum aliis
Solutus de multis remansi
Prima fontis acie.*

*Ima vallis retrospexi
Verticemque jugeri ,
Ubi suos inimicos*

*Rex fortis Hlotharius
Expugnabat fugientes
Usquè forum rivuli.*

*Karoli de parte vero
Hludovici paritèr
Albescebant campi vestes
Mortuorum lineas ,
Velut solent in autumnò
Albescere avibus.*

*Laude pugna non est digna
Nec canatur melodè :
Oriens , meridianus ,
Occidens vel aquilo
Plangent illos qui fuerunt
Illic casu mortuì.*

*Maledicta dies illa
Nec in anni circulis
Numeretur sed radatur
Ab omni memoriâ ;
Jubar solis illi desit ;
Aurora crepusculo.*

*Noxque illa , nox amara ;
Noxque dura nimium ,
In quà fortes ceciderunt
Prælio doctissimi ,
Pater , mater , soror , frater ;
Quos amici fleverunt.*

La seconde de ces Romances appartient à la même époque , et était pareillement notée « avec les caractères dont on usait alors pour transmettre le chant , c'est-à-dire de petits points et de petits crochets très-difficiles à démêler. On y remarque dans les

» troisième, septième et huitième strophes une répétition des mêmes paroles qui fait voir que ces sortes de cantiques se chantaient quelquefois en forme de rondeau. Celui-ci est une espèce de complainte qui fut faite à l'occasion de la mort tragique du prince Hugues, célèbre abbé du IX^e siècle. »

On savait que cet Hugues, fils de Charlemagne et de Régine, avait embrassé l'état ecclésiastique, et fut abbé de Saint-Bertin et de Saint-Quentin en Vermandois. Des chartes de l'année 840 attestent qu'il était à cette époque Chancelier de France. Plusieurs écrivains ont supposé qu'il était mort devant Toulouse, lorsque Charles le Chauve en faisait le siège; mais la Romance, d'accord avec la chronique de Saint-Bertin, nous apprend qu'il fut tué en 844, dans l'Angoumois, avec plusieurs autres ecclésiastiques dans un combat contre le jeune roi Pepin, au moment où il conduisait des renforts à l'armée assiégeante, et nous fait connaître quelques circonstances particulières relativement à cet événement, au lieu de sa sépulture et à ses qualités personnelles.

PLANCTUS HUGONIS ABBATIS.

*Hugo dulce nomen ,
Hugo propago nobilis
Karli potentis
Ac sereni principis ,
Insons sub armis
Tam repente saucius
Occubuisti.*

*Sed cur adire
Karolum præsumeres
Quem Hludovicus
Imperator inclytus
Regem libentèr
Visus est ex filio
Constituisse?*

*Sed non ob hoc tu
Perforandus lanceis ;
Nec membra tua
Lanianda fuerant
Cum plus prodesse
Quam nocere cuiquam
Semper amares.*

*Nam rex Pipinus
Lacrymasse dicitur ,
Cum te vidisset
Ullis absque vestibus
Nudum jacere
Turpitèr in medio
Pulvere campi.*

*Quis immo de te
Subsecutus addidit :
Hunc si vidissem
Sospitem nunc corpore ;
Talenta centum
Non placerent aurea
Hoc mihi quantum.*

Karoff (1) *honeste*
Collocetur tumulo,
De quo sacerdos
Extitit, à Monachis
Et ubi vivens
Postulavit mortuum
Se sepeliri.

O quam venustam
Quamque pulcram speciem
Circumferebas
Omnibus præ ceteris;
Cum plus prodesse
Quam nocere cuiquam
Semper amabas.

Non crimen ullum
Non rapinam quamlibet
Te perpetrasse
Cum fores mitissimus
Cum plus prodesse
Quam nocere cuiquam
Semper amabas.

Je passe à une Romance d'un grand intérêt sous les rapports historiques et philologiques. C'est celle qui fut composée en langue francique, sous Louis III, fils de Louis le Bègue, au sujet d'une victoire éclatante remportée par ce Prince sur les Normands, en 881, à Saucourt, dans le Ponthieu. Voici ce qu'en rapporte Vely, d'après le *Gesta Normannorum* : (2)

(1) *Karoff*. L'abbaye de Charroux en Poitou, dont le prince Hugues paraît par-là avoir été abbé en même-temps qu'il l'était déjà de Saint-Bertin et Saint-Quentin.

(2) Je crois devoir citer ici le *Gesta Normannorum*, que Vely n'a pas suivi exactement.

Anno dominicæ incarnationis 881, 7 kal. januarii, North-
» Louis

« Louis et Carloman , rois de France , et Charles
 » le Gros , Empereur , assiégeaient la ville de Vienne
 » en Dauphiné , dans laquelle s'était renfermée la prin-
 » cesse Hermentrude , épouse de Boson , qui venait
 » de prendre le titre de roi de Bourgogne. Les rava-
 » ges toujours croissants des Normands forcèrent
 » le roi Louis de quitter le camp pour aller les re-
 » pousser. Maîtres de Gand , dont ils avaient fait
 » comme leur quartier-général , ils avaient surpris
 » Tournay , qu'ils mirent à feu et à sang ; s'étaient
 » emparés de Courtray , qu'ils fortifièrent , et avaient
 » forcé Saint-Omer , qu'ils réduisirent en cendres.
 » Delà , ils avaient couru tout le pays jusqu'à la
 » rivière de Somme , tuant , brûlant , saccageant tout
 » ce qui se trouvait sous leurs pas. Cambrai , Saint-
 » Riquier , Saint-Valery , Amiens , Corbie , Arras
 » furent emportés et pillés après un horrible car-
 » nage de leurs habitants. Tant de fâcheuses nou-
 » velles décidèrent le roi Louis à laisser la con-
 » duite du siège à Carloman son frère , pour venir

*manni Sithiu oppidum ingressi cum infinitâ multitudine ;
 ipsum oppidum cum ecclesiis igne cremaverunt , exceptâ
 Sancti Odomari ecclesiâ , quæ dei Providentiâ benè erat
 munita. At Northmanni interfectis omnibus quos invenire
 poterant , omnem terram usquè ad Summan expugnaverunt
 et captâ prædâ infinitâ hominum et pecudum recesserunt. Inde
 Cameracum ingressi , incendiis et occisionibus civitatem des-
 truunt et monasterium sancti Gaugerici vastantes cum prædâ
 maximâ ad castra reversi sunt. Deinde circâ Purificationem
 Sanctæ Mariæ iterum moventes , per Teruennam iter arripiunt
 et usquè Centula monasterium sancti Richarii et sancti Wa-
 lerici et omnia loca circâ mare et monasteria et vicos , deinde
 Ambianis civitatem atque Corbeiam pervagantes multis
 onusti prædis sinè impedimento ad sua repedavere castra.
 Postea circâ solemnitatem sancti Petri mense februario
 Atrebatibus venerunt , omnesque quos ibi invenerunt inter-*

» avec une partie de ses troupes à la défense de
 » son royaume. Il joignit l'ennemi à Saucourt, dans
 » le Ponthieu; le combat fut sanglant, mais enfin
 » la victoire se déclara pour les Français. Neuf mille
 » Normands demeurèrent sur la place, et, avec eux,
 » Guaramond leur roi, duc ou commandant. »

Voici maintenant la traduction de la romance
 qui paraît avoir été composée immédiatement après
 la victoire, puisque l'auteur y forme des vœux pour
 la conservation des jours de Louis III, qui mourut
 l'année suivante :

» Je connais un Roi puissant nommé le seigneur
 Louis, qui sert Dieu de tout son cœur et qui en est
 récompensé avec largesse. Un destin cruel lui fit
 perdre son père dès l'enfance; mais Dieu le pro-
 tégea, devint son guide, l'entoura de héros, de
 vaillants compagnons d'armes, et l'assit sur le trône
 des Francs; puisse-t-il l'occuper long-temps!

» Louis partagea sur-le-champ le royaume avec

*fecerunt. Interim Ludovicus rex, gravi dolore contris-
 tatus, convocato exercitu, preparat se ad prælium. At
 Northmanni cum magno exercitu mense julio Summam flu-
 vium transeunt et vastando omnia usque ad Belvagorum civi-
 tatem perveniunt. Quibus Rex obvius in pago Wimau, in
 villâ quæ Sathulcurtis dicitur commissum est prælium. Mox
 Northmanni, fugam, ineunt; quos Rex insecutus, gloriosis-
 simè de eis triumphavit. Tunc Northmanni per Gandavum
 redeunt, reparatis navibus, terra marique iter facientes
 Mosam ingressi sunt, et in Haslac sedem firmant ad hye-
 mundum. Gesta Normann. ante Roll. duc. p. 4, anno 881.*

*Nepos regis Hludowicus cum Normannis dimicans nobi-
 litèr triumphavit. Nam novem millia equitum ex eis occi-
 disse perhibetur. Ibid. P. 17. Except. ann. fuld.*

Sathulcurtis ou *Saudulcourt*, comme le nomme la Chro-
 nique de Saint-Richard, est Saucourt en Vimeu, village situé
 sur la route et à-peu-près à moitié chemin d'Eu à Abbeville.

Karloman son frère, loyalement et sans aucune fraude. Ce fut ensuite que Dieu, voulant éprouver comment il soutiendrait l'adversité, permit que des payens se répandissent sur son empire, et que le peuple des Francs fût opprimé par leurs soldats. Quelques sujets de Louis s'abandonnèrent immédiatement à eux; d'autres cédèrent successivement à leurs intrigues; quiconque restait fidèle à son Prince était soumis à toutes sortes d'outrages.

» Un traître, profitant de ces malheurs pour accroître sa puissance, s'emparait des places fortes et usurpait l'autorité suprême.

» Le parjure, l'assassinat, la bassesse régnaient en tous lieux et procuraient le pouvoir.

» Le Roi s'indignait de désordres qui jetaient le trouble parmi tous ses sujets. Le Christ dans sa colère permettait tous ces attentats et les laissait impunis. Mais Dieu, voyant toutes les calamités qui pesaient sur la France, eut enfin pitié de son peuple. Il appelle le seigneur Louis pour lui ordonner d'aller combattre les ennemis :

« Louis, mon Roi, délivre mon peuple, si durement opprimé par les Normands. »

« Seigneur, répond Louis, je ferai ce que vous m'ordonnez, à moins que la mort ne m'arrête dans l'exécution de vos vengeances. »

» Fort de l'assentiment de Dieu, il lève son gonfanon, s'entoure des Francs et se dirige contre les Normands. « Venez, Seigneur, s'écrie-t-il, exaucer notre longue espérance. »

» D'une voix élevée, il parle ainsi le noble Louis :

« Consolez-vous, mes camarades, mes chevaliers; c'est par l'ordre de Dieu que nous marchons; c'est lui qui assurera le succès de nos armes. Je réclame vos conseils pour la conduite de mon

» armée. Je ne m'épargnerai pas moi-même pour
 » parvenir à vous délivrer ; mais je veux qu'en ce
 » jour tous ceux qui sont restés fidèles à leur Dieu
 » suivent mes pas. Notre vie est la propriété du
 » Christ ; c'est lui qui conserve nos os et à qui la
 » garde en est confiée. Quiconque viendra avec ar-
 » deur exécuter les ordres du Seigneur , sera recom-
 » pensé dans sa personne s'il survit , dans sa famille
 » s'il succombe.

» Alors , prenant son bouclier et sa lance , il marche
 aux ennemis dont il est impatient de se venger. Les
 Normands étaient peu éloignés , il les rencontre bien-
 tôt. *Dieu soit loué* , s'écrie-t-il , en appercevant l'objet
 de ses désirs. Le Roi marche audacieusement à eux ,
 entonnant un cantique sacré ; toute l'armée s'écrie
 à la fois : *Kyrie eleison*. Aussitôt que le cantique
 est fini , la bataille commence , la fureur et la joie
 colorent les joues des Francs ; chacun d'eux se rassa-
 sie de vengeance ; mais Louis les surpasse tous en
 audace et en adresse , nobles qualités qu'il a héritées
 de ses ancêtres. Il perce les uns , renverse les autres
 et abreuve de l'amère boisson du trépas tous ceux
 que rencontrent ses coups.

» Bénie soit la puissance divine pour la victoire de
 Louis. Rendons grâces à tous les saints pour la part
 qu'ils y ont eue ; Louis est un heureux monarque
 dont la prudence égale la valeur. Conservez - le ,
 Seigneur , pendant de longues années , dans l'exer-
 cice des droits de son trône. »

Ce précieux monument de la langue et de la
 poésie des Francs , est composé de cent dix-huit
 vers rimés deux à deux , la plupart de six syllabes ,
 quelques-uns de cinq ou de sept. Schilter prétend y
 reconnaître le glyconique libre des Anciens ; mais
 il me paraît bien difficile d'avoir des idées arrêtées

sur la prosodie d'une langue au sujet de laquelle nous possédons si peu de renseignements.

Il fut découvert dans l'abbaye de Saint - Amand , par Mabillon , qui en envoya sur le champ une copie à Schilter. Presque immédiatement après , l'original disparut sans qu'il ait jamais été possible de le retrouver. Il a été imprimé successivement dans le Trésor d'antiquités , de Schilter ; dans la Collection des écrivains de Danemarck ; dans le Recueil des historiens des Gaules et de la France , par dom Bouquet ; enfin , dans le modeste et estimable travail que M. Gley publia en 1814 , sur la langue et la littérature des anciens Francs. Je ne saurais trop recommander aux amateurs des antiquités nationales la lecture de cet ouvrage où j'ai puisé une grande partie des matériaux du Mémoire que j'ai l'honneur de vous soumettre.

La romance sur la bataille de Saucourt , sans avoir été aussi célèbre dans le moyen âge que la chanson de Roland , a cependant été mentionnée par nos historiens. « Le Roi Louis , dit la chronique de Saint-Richard , étant mort à Compiègne au mois d'avril (879) , ses fils Louis et Carloman partagèrent son royaume. C'est alors que Dieu dans ses jugements permit qu'une multitude innombrable de barbares pénétrât au-delà des limites de la France. Un noble Franc , nommé Esimbard , qui avait encouru la disgrâce du roi Louis , eût la lâcheté de favoriser par ses intelligences le succès des ennemis de la patrie. Ce qui arriva ensuite nous a été non-seulement transmis par nos annales , mais encore la mémoire s'en conserve dans nos chants nationaux. Nous ne ferons donc ici que recueillir quelques circonstances particulières de cette guerre. »

» Les barbares au sortir de leurs vaisseaux s'é-
 » taient répandus dans le Ponthieu et les provinces
 » voisines. Le roi Louis les attaqua dans le bourg
 » de Vimmac , et remporta sur eux une victoire
 » complète. Leur roi Guaramond fut du nombre
 » des morts. » (1)

Grâce au soin de Mabillon et de Schilter, la romance consacrée à la victoire de Louis III ne s'est point perdue comme l'hymne de Roland. Nous y pouvons encore trouver à la fois et le type incontestable de nos anciens chants nationaux, et l'un des plus intéressants monuments de la langue de nos ancêtres. Oui, Messieurs, c'est cette langue que parlaient, au sortir de leur première patrie, ces généreux Francs, héritiers de la plus précieuse des dépouilles de l'Empire romain, ces Francs dont le nom, devenu celui de l'honneur et de la droiture, est allé jusqu'en Orient servir de désignation commune à tous les peuples de l'Europe régénérée quand le nom de Romain, jadis si beau, n'y peint plus que l'esclavage et la bassesse. (2)

Mais cette langue que se glorifiait encore de parler le restaurateur de l'empire d'Occident (3), nous

(1) Ce n'est point dans le bourg de Vimmac que la bataille s'est livrée, mais dans le village de Saucourt, situé dans le Vimeu. (*In Vimiacensi pago.*) Le chroniqueur, étranger aux localités, aura facilement confondu le nom de la contrée avec celui du lieu même.

(2) Les Orientaux ne se servent pas d'autre nom que de celui de Romain (*Roumi*) pour désigner les Grecs, et y attachent l'idée la plus forte d'infériorité et de mépris.

(3) *Barbara et antiquissima carmina, quibus veterum regum actus et Bella canebantur, scripsit memoriæque mandavit. inchoavit et grammaticam patrii sermonis, mensibus etiam*

a laissé encore plusieurs autres monuments dignes de l'intérêt des savants et particulièrement de tous les Français. Une critique éclairée a reconnu dans le style de ces pièces, dont quelques-unes ne sont malheureusement que des fragments, des perfectionnements sensibles depuis l'entrée des Francs dans les Gaules jusqu'au règne des Rois carlovingiens, époque de sa plus grande splendeur. Ce ne fut que vers le commencement de la troisième dynastie qu'elle disparut entièrement de la partie occidentale de l'empire de Charlemagne, redevenue la France proprement dite, et qui ne conserva plus de rapports intimes avec les Provinces germaniques. Dans ces provinces même l'idiome que parlaient les Empereurs de la Maison de Souabe, et qu'ont embelli les Minnesingers, succéda au francique pour être à son tour remplacé plus tard par le Saxon. Ce dernier est resté, depuis le siècle de Luther, la langue dominante de l'Allemagne.

Le francique s'en approche beaucoup plus que de l'idiome des Minnesingers. Un allemand de nos jours trouverait dans la romance sur la victoire de Saucourt beaucoup de mots encore employés habituellement, et souvent avec la même orthographe. Les six premiers vers sur-tout ne s'écriraient presque pas autrement dans le haut allemand actuel, qu'ils ne l'ont été en francique il y a près de mille ans.

juxtà Patriam linguam nomina imposuit Eginh, Vita Gestaque Carol. Magn.

Louis le Débonnaire, au contraire, prit en aversion la langue francique.

Poetica carmina gentilia quæ in juventute didicerat respuit, nec legere, nec audire, nec docere voluit. Opus thegan. de Gest. Ludewic. Imp.

Voici ces vers :

*Einen Kuning uueiz ich ,
Heisset herr Luduwig ,
Der gerne Gott dienet ,
Uueil er ihms lohnet.
Kind uuart er uaterlos ,
Dess uarth ihmę sehr bos . . .*

On dirait maintenant en Saxon :

*Einen kōnig weiß ich ,
Herr Ludwig geheissen ,
Der gern Gott dienet ,
Weil er ihm's lohnet.
Kind war er vaterlos ;
Das war ihm sehr böse. (1)*

Mais la ressemblance est bien loin d'être toujours aussi complete.

Les deux langues , évidemment sœurs , n'en ont pas moins cependant chacune leur physionomie bien distincte. Le francique , moins perfectionné , moins compliqué dans ses constructions que le

(1) Je crois devoir transcrire ici la totalité de la Romance , telle que M. Gley l'a donnée dans son ouvrage intitulé : *Langue et Littérature des anciens Francs*. Paris , 1814 , in-8° , p. 238 à 242.

1 *Einen Kuning uueiz ich ,*
 Heisset herr Luduwig ,
 Der gerne Gott dienet ,
 Uueil er ihms lohnet.
5 *Kind uuart er uaterlos ,*

saxon , est aussi beaucoup moins sourd dans sa prononciation. Ses consonnes sont quelquefois plus dures et plus aspirées , sur-tout dans les mor-

Dess uuarth ihme sehr bos
Holoda inan Truhtin ,
Magaczogo uuarth her sin ;
Gab her ihme Dugidi ,
10 *Fronisc githigini ,*
Stuel hier in Frankon () ,*
So bruche er es lango .
Das gedeild er thanne
Sar mit Karlomanne
15 *Bruder sinemo ,*
Thua czala uuanni ano .
O das uuarth al geendist ,
Kpron uuolda sin God iz ;
Ob her arbeidi
20 *So lang tholon mahti .*
Liess der heidine mann
Obar sie lidan ,
Thiot Francon
Mannon sin diono ;
25 *Sume sar uerlorane ,*
Uurdun sum erkorane ;
Haranscarq tholota
Ther er misselebeta .
Ther ther thanne thiob uuas ,
30 *Ind er thanana ginas ,*
Nam sine uaston
Sidd uuarth her guotnan .

(*) Les écrivains franciques commencent tous le mot Frankon par un F ; l'auteur de notre Ode est parmi eux le seul qui , à l'exemple des Grecs , écrive Frankon.

seaux les plus anciens ; mais ses voyelles sont presque toujours plus éclatantes et plus sonores. Les formes poétiques employées par les auteurs

- Sum uuas luginani ,*
Sum uuas skachari ,
 35 *Sum falloses ,*
Ind er giburtha sih thes.
Kuning uuas ehruirrit
Das richi al girrit.
Uuas ehrbolgan Krist ,
 40 *Leid her thes , ni gald iz ,*
Thoh erbarmet es God
Uuiss er alla thia nod ,
Hiess herr Hluduuigan ,
Tharot sar ritan.
 45 « *Hluduuig , Kuning min ,*
 » *Hilph minan liutin ,*
 » *Heigun sa Nordmann*
 » *Harto biduuungan. »*
Thanne sprach Hluduuig ,
 50 « *Herro so duon ih*
 » *Dot ni rette mir iz ,*
 » *Al thas thu gibiudist.*
Tho nam her Godes urlub ,
Huob her gundfanon uf ,
 55 *Reit her thara in Vrankon ,*
Ingagan Nortmannon ,
Gode thancodun
Thesin beidodun.
Quad : « Hin al fromin ,
 60 » *So lango beiden uuir thin. »*
Thanno sprach luto ,
Hluduuig der Guoto :

franciques sont tantôt la rime dont ils nous ont laissé des exemples dès le IX^e siècle ; tantôt l'allitération ou le retour de la même consonne au com-

- « *Trostet hiu , Gesellion ,*
 » *Mine notstallon ,*
 65 » *Hera santa mih God ,*
 » *Doh mir selbo genod ,*
 » *Ob hiu rat thuti ,*
 » *Thaz ih hier gefurti .*
 » *Mi selbon ni sparoti ,*
 70 » *Unz ih hiu ginerrti .*
 » *Nu uuil ih , thas mir uolgon*
 » *Alle godes holdon .*
 » *Gisherit ist thiu hieruuist ,*
 » *So lango so uuil Krist .*
 75 » *Uuil her unsa bina uuarth ,*
 » *Thero habet giuuahht .*
 » *So uuer so hier in ellian ,*
 » *Giduat Godes uuillan ,*
 » *Quimit he gisund us ,*
 80 » *Ih gilonon imos ;*
 » *Bilibit her thorinne ,*
 » *Sinemo kunnie . »*
Tho nam her skild indi sper ,
Ellianlichon reit her .
 85 *Vuold her uuarer rahchon*
Sina uuidarsahchon .
Tho ni uuas iz buro lango
Fand her thia Northmannon ,
GODE LOB : sageta .
 90 *Her siht thes her gereda ,*
Thei Kuning reit kuono ,
Sang lioth frano ,

mencement des mots les plus importants de chaque vers qui paraît appartenir encore plus franchement aux langues gothiques et qui n'a point comme la rime passé dans la poésie moderne , si ce n'est pour quelques pièces badines de peu d'intérêt et d'étendue.

- Joh alle saman sungon ,
Kirie eleison ,*
- 95 *Sang uuas gesungen ,
Uuig uuas bigunnen ,
Bluot skein in uuangon
Spilodunder Vrankon.
Thar raht thegeno gelich*
- 100 *Nichein so so Hluduuig
Snel indi kuoni.
Thas uuas imo gekunni.
Suman thuruch sluog her ,
Suman thuruch stach her .*
- 105 *Her skancta ce hanton
Sinan fianton
Bitteres lides ,
So uuehin hio thes libes.
Gilobet si thiu Godes kraft ,*
- 110 *Hluduuig uuarth sighaft.
Sag allin Heiligon thanc ,
Sin uuarth ther Sigikamf.
Odar abur Hluduuig
Kuning uuar salig ,*
- 115 *Garo so ser turft uuas ,
Suuar so ses turft uuas.
Gihalde inan , Truhtin ,
Bi sinan eregrehtin.*

J'ai pensé , Messieurs , que vous ne jugeriez pas indignes de votre attention ce petit nombre de détails sur la langue et la poésie de nos ancêtres. Je m'estimerais heureux s'ils pouvaient engager quelques personnes à s'en occuper , si je pouvais espérer de contribuer à tirer de l'obscurité et du mépris auxquels ils semblent condamnés chez la génération présente , une langue et des monuments qui devraient être , pour les descendants des Francs , l'objet d'une sainte vénération et d'infatigables recherches.



R A P P O R T

Fait sur l'Abbatiale de Saint - Ouen.

PAR M. Auguste LE PREVOST.

M E S S I E U R S ,

Sur la proposition que j'ai eu l'honneur de vous faire à la séance du 14 mars, vous avez nommé une Commission pour vous rendre compte des objets précieux, sous le rapport de l'art ou des antiquités, qui pourraient exister dans l'Abbatiale de Saint-Ouen, dont la démolition est commencée.

Cette Commission, composée de MM. Gourdin, Descamps, de Bois-Hébert, Vauquelin, Désoria et moi, s'est empressée de s'occuper de l'examen dont vous l'aviez chargée. A cet effet, elle s'est rendue dès le 15 à l'Abbatiale et en a parcouru avec une scrupuleuse attention toutes les parties non encore abattues.

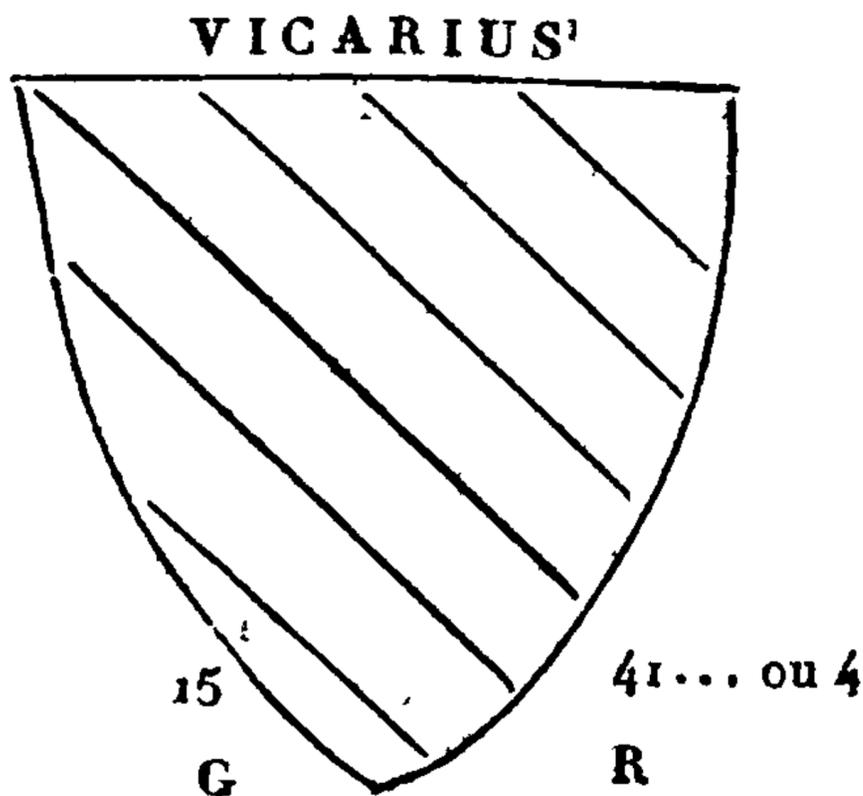
Cet édifice, dont la construction a commencé en 1503, d'après les renseignements historiques, est dû au cardinal Antoine Bohier, successivement moine de Fécamp, abbé de Saint-Ouen depuis 1491 jusqu'en 1515, abbé de Fécamp et de Saint-Georges-de-Boscherville, garde des Sceaux de Normandie, président à l'Echiquier perpétuel ou Parlement de cette province, archevêque de Bourges, et enfin, décoré du chapeau en 1517.

Ce prélat était un *grand bâtisseur*, dit un ancien manuscrit. En effet, sans parler des grands travaux qu'il fit exécuter dans ses autres bénéfices, il fit faire dans Saint-Ouen non seulement les constructions

dont nous nous occupons en ce moment, et auxquelles il consacra, dit-on, 9200 livres, mais encore, au moins quant à la grosse maçonnerie, toute la partie de la superbe basilique de cette abbaye comprise entre l'entrée donnant au midi et le grand portail.

Aussi, ses armes, qui sont d'or, au lion d'azur, au chef de gueules, avaient-elles été placées à la clef des voûtes et sur les vitres de cette portion de l'église comme elles existent encore au-dessus de plusieurs fenêtres de l'Abbatiale.

Il est probable que ce dernier édifice ne fut pas achevé sur-le-champ, ni même du vivant de l'abbé Bohier. Outre des différences très-sensibles dans le caractère d'architecture de ses diverses parties, on peut l'induire de l'inscription suivante, placée sur l'un des bâtiments, autour d'un écusson mutilé pendant la révolution; mais que l'on distingue avoir été *bandé* de six traits :



Cette inscription paraît indiquer assez positivement que le bâtiment où elle est placée n'a été construit ou terminé que de 1540 à 1545, sous les vicaires du cardinal Cibo, alors abbé de Saint-Ouen.

Sous le règne d'Henri IV, l'Abbatiale ayant été cédée par le comte de Soissons, qui jouissait des revenus de l'abbaye, à son beau-frère le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, pour y faire sa résidence, on lui donna le nom d'Hôtel de Longueville. Les successeurs du duc de Longueville, et notamment les ducs de Luxembourg, ont continué de l'habiter jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Ces derniers lui ont laissé le nom d'Hôtel de Luxembourg, ou Luxembourg, sous lequel elle est encore maintenant désignée par les habitants de Rouen. Il paraît qu'elle a été aussi occupée dans quelques circonstances par des premiers présidents du Parlement.

L'Abbatiale a beaucoup souffert à l'époque de la construction du nouveau dortoir de Saint-Ouen; tout un corps de logis carré, la chapelle et d'autres bâtiments adjacents furent détruits alors pour donner au nouvel édifice ses dimensions actuelles. On pourra prendre une idée de ces mutilations dans le plan de l'enclos de Saint-Ouen, qui se trouve joint à l'ouvrage du P. Pommeraie.

Dans son état présent, l'Abbatiale se compose de trois corps de bâtiment disposés rectangulairement autour d'une cour, dont le quatrième côté est fermé, au midi, par un mur, et dont l'entrée se trouve à l'angle sud-est.

Le premier construit et le plus considérable de ces corps de bâtiment, est situé à l'orient de la cour. Il est fait en briques et composé d'un rez-de-

de chaussée , d'un premier et d'un second engagé dans le toit. Les fenêtres , en pierres de taille , et remarquables par la profusion et la délicatesse des sculptures plus que par leur bon goût , en font le principal ornement. Ces sculptures , comprises dans des encadrements gothiques , partent du rez de chaussée et vont se terminer en aiguilles elancées à - pen - près à la hauteur du toit , dont le faite paraît avoir été autrefois revêtu dans toute sa longueur d'ornements en plomb , représentant les supports des armes de l'abbaye , savoir : une clé et une épée placées en sautoir. Les sommités des tourelles étaient en outre ornées d'énormes fleurs de lis.

Les fenêtres étaient originairement au nombre de trois à chaque étage ; il y en avait au premier une de plus qui gâtait un peu la symmétrie de l'édifice. Le bâtiment était terminé , au midi , par une petite tourelle donnant sur le vivier , mais depuis longtemps la portion où se trouvaient la tourelle et la première fenêtre a été détruite , et le mur reporté de beaucoup vers le nord. On a aussi établi au rez de chaussée et au second , la fenêtre qui ne se trouvait qu'au premier.

Le couronnement de la fenêtre du milieu , qui se trouve par l'effet de ces changements la dernière vers le midi , portait les armes de France. Elles y ont pour supports des animaux que je présume être des porcs-épic , comme cela est ordinaire dans les monuments du siècle de Louis XII. Les cavités qui se remarquent sur leur poitrail et leurs flancs auront sans doute été produites par l'enfoncement , dans la pierre , d'objets destinés à représenter les dards de cet animal. Ces objets étant tombés ou détruits avec le temps , il en sera

résulté que les dards se trouvent maintenant représentés en creux au lieu de l'être en relief.

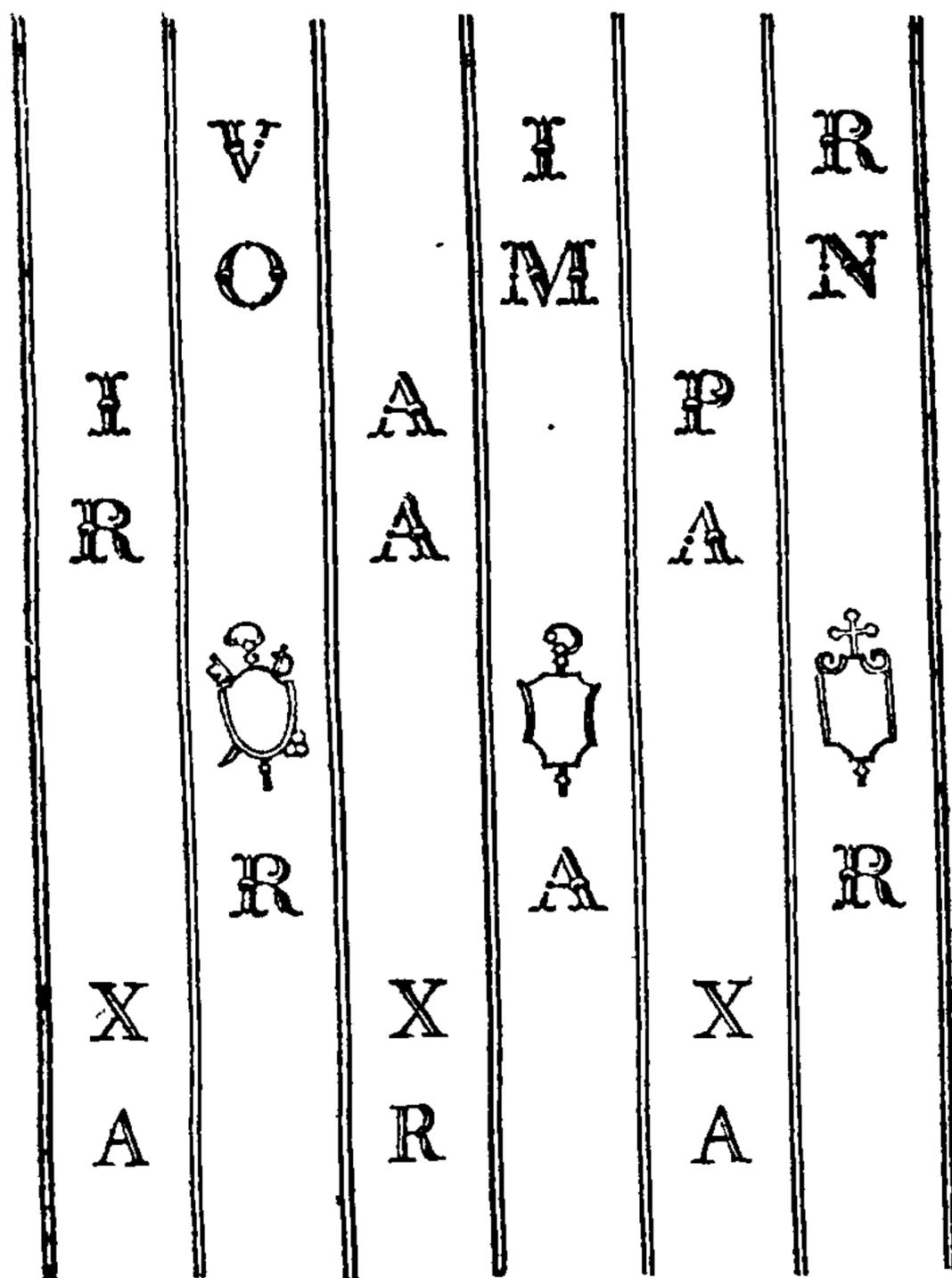
Les couronnements des deux autres fenêtres portaient, d'après le plan du P. Pommeraie, les armes de l'abbé Bohier, avec deux anges pour supports.

A l'extrémité N.-E. de la cour se trouve une tour octogone, engagée par trois de ses pans dans le bâtiment que je viens de décrire, et renfermant un escalier en limaçon.

Cette tour est également construite en brique et probablement à la même époque; mais les sculptures et ornements d'architecture de ses fenêtres supérieures, présentent des différences et des perfectionnements sensibles, au moins sous le rapport du dessin, qui ne permettent guère de douter qu'ils n'aient été exécutés postérieurement à ceux du bâtiment principal, et même successivement du midi au nord.

Ces fenêtres sont ornées, sur leurs couronnements extérieurs, d'écussons portant alternativement les armes de l'abbé Bohier et celles de France ou de l'abbaye de Saint-Ouen. Comme ces dernières ne diffèrent que par leurs supports, il ne m'a été possible de distinguer à une si grande hauteur si ce sont les unes ou les autres qu'on a voulu représenter.

L'axe de l'escalier forme une rampe sillonnée de six spires longitudinales torsées, ornées d'arabesques et de guirlandes de fleurs, parmi lesquelles se trouvent des écussons mutilés pendant la révolution, et des lettres que je transcris ici dans l'arrangement qu'elles m'ont paru présenter; mais auxquelles je n'ai pu trouver aucun sens.



Ces lettres sont en caractères romains, à l'exception d'un *lambda* grec, et formées pour la plupart de guirlandes entrelassées. Je n'ai pas connaissance que personne ne se soit jamais occupé de leur explication.

Au haut de l'escalier, est une voûte ornée de culs de lampes taillés dans la pierre avec une patience et une délicatesse infinies, et offrant quel-

ques ressemblances avec ceux du portail de l'aile méridionale de l'église.

Au-delà de la tour de l'escalier est une continuation du bâtiment principal, construite à la fin du XVI^e siècle, et terminée, à son angle N.-O., par une tourelle hexagonale, dont les ornements sont du goût le meilleur et le plus gracieux.

Dans la totalité des intérieurs de ce bâtiment, les distributions et décorations modernes ont effacé toute trace de la disposition primitive des appartements, si ce n'est pourtant l'ancienne communication du premier avec l'escalier, que nous avons trouvé cachée derrière des panneaux d'armoire. C'est une ouverture de porte, revêtue d'arabesques en bas relief. Ces ornements sont d'un assez bon goût et tout-à-fait conformes à ce qui se rencontre ordinairement en ce genre dans les monuments du XVI^e siècle.

C'est vers le bout, et à l'orient de ce corps de logis, que se trouvaient le bâtiment carré, la chapelle et autres constructions adjacentes, mentionnées ci-dessus (1), et qui occupaient à-peu-près l'emplacement de l'extrémité septentrionale de l'édifice actuel de Saint-Ouen.

Le second corps de bâtiment subsistant est placé au nord de la cour de l'Abbatiale, et part à angle droit du premier à la naissance de la tour de l'escalier, sur le pan N.-O. de laquelle il s'appuie obliquement. Il est construit en carrés de pierres de taille et de briques placés alternativement, et beaucoup moins élevé que l'autre, dont il n'est

(1) Page 144.

qu'un accessoire bien visiblement ajouté après coup. Ses murailles sont ornées au premier de quelques médaillons en terre cuite, et les couronnements de ses fenêtres, d'arabesques et autres ornements dans le grand goût italien du XVI^e siècle. C'est sur sa face méridionale que se trouvent au rez de chaussée l'inscription et l'écusson rapportés ci-dessus (1). Peut-être l'une et l'autre se rapportent-ils à Octavian Grimaldi, l'un des vicaires du cardinal Cibo, et dont le nom et les armes ne présentent rien qui répugne à cette hypothèse (2).

Ce bâtiment servait à établir la communication entre celui de l'entrée et le corps de l'édifice. On y plaça une chapelle après la destruction de celle dont j'ai décrit l'emplacement. Il ne présente plus aucune trace de sa façade du côté du jardin. Il paraît qu'elle était ornée d'un fronton où se trouvaient les armes de France, celles de l'abbé Bohier, et d'autres qui sont inconnues, et que le P. Pommeraie a fait graver dans son histoire de Saint-Ouen. On ne peut plus rien distinguer de son ancienne décoration intérieure, depuis qu'on l'a tourmentée de mille manières pour l'accommoder à nos usages modernes et à nos distributions mesquines.

Un dernier bâtiment s'y joint à angle droit, au N.-O. de la cour, dont il occupe presque toute la partie occidentale. Une petite tourelle d'escalier oc-

(1) Page 143.

(2) A la vérité, les armes de la Maison de Grimaldi sont *fuselées* et non *bandées*; mais on peut attribuer l'absence de traits dans le sens de la barre sur cet écusson dans son état actuel, à la mutilation presque complète qu'il a éprouvée.

cupe le point de jonction. Le rez de chaussée de ce bâtiment est formé à l'intérieur par quatre arcades ornées de pilastres cannelés, et dont les voûtes sont fort surbaissées. Ces arcades ont été depuis impitoyablement engagées dans des murailles, et toute cette partie de l'Abbatiale n'a pas été plus respectée que les précédentes.

Les couronnements des quatre fenêtres sont à-peu-près semblables à ceux du corps de bâtiment que je viens de décrire; je serais néanmoins porté à les regarder comme un peu plus modernes.

Ce corps de logis présente à son extrémité S.-E. une figure de chimère, ou gargouille fort bizarre, et aussi remarquable par le mauvais goût dont elle porte l'empreinte, que par des détails d'exécution assez heureux. Il a peu de profondeur, et est masqué à l'extérieur par une construction contiguë et bien moins ancienne.

Telles sont, Messieurs, les données beaucoup trop incomplètes qu'il nous a été possible de rassembler au sujet des bâtiments dont se compose l'Abbatiale de Saint-Ouen. J'engage les personnes qui voudraient en faire l'objet de plus amples recherches, à consulter les planches placées aux pages 214 et 220 de l'ouvrage du P. Pommeraie. La première fournit des renseignements très-précieux sur l'ancienne distribution de tout l'enclos de Saint-Ouen. La seconde donne une image assez juste, quoique peu élégante, du principal corps de logis.

Les détails que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre ne sont pas de nature à prouver que la démolition de ce qui subsiste encore de l'Abbatiale de Saint-Ouen, soit une perte bien fâcheuse pour les arts. Néanmoins, Messieurs, les

amateurs des antiquités nationales ne verront pas sans de vifs regrets se consommer la ruine de ce respectable Monument. Elle mettra à leurs yeux le comble à tant d'autres pertes du même genre , arrivées depuis un espace de temps bien court. Encore quelques années , diront-ils , et , à l'exception d'un petit nombre d'édifices d'une utilité pressante et immédiate , nous aurons vu disparaître tout ce qu'ont élevé nos ancêtres ; ces églises , ces couvents , ces palais , ces châteaux , toutes ces constructions consacrées à la religion , à la représentation ou à l'utilité publique. Une population à-la-fois superbe et frivole , dépensière et mesquine , a pris la place de ces sages et pieuses générations , austères et économes dans les détails habituels de la vie privée , mais si magnifiques dans les grandes occasions , et qui bâtissaient comme les Romains pour l'éternité. Non contente de ne laisser après elle aucune trace de son passage sur la terre , elle semble prendre plaisir à effacer tout ce qui peut rappeler les hommes et les faits des anciens jours. Ah ! si quelques considérations eussent pu arrêter ses coups , n'aurait-elle pas ménagé dans l'Abbatiale de Saint-Ouen , la demeure de tout ce que la Normandie a produit ou possédé pendant deux siècles de plus illustre dans l'église , les armes et la magistrature ; le séjour honoré tant de fois de la visite de nos rois ! Nous ne pourrions plus montrer à l'étranger l'enceinte où nos aïeux ont successivement reçu Henri II , Charles IX , Henri III , Henri IV et Louis XIII. Nous n'irons plus demander des souvenirs et des inspirations à ces voûtes vénérables que le meilleur et le plus grand de nos rois habita quatre mois entiers et où il adressa aux echevins

de sa bonne ville de Rouen , ces nobles et chevaleresques paroles que l'histoire n'avait point recueillies , et que votre Rapporteur a eu le bonheur de retrouver dans une relation manuscrite :

« *Mes amis , soyez moi bons sujets et je vous serai
» bon Roi et le meilleur Roi que vous ayez jamais
» eu. (1) »*

(1) « Le Roi étant arrivé à Saint - Ouen , les clefs lui furent
» présentées en présence de M. de Montpensier , gouverneur de
» la province , sur un carreau de velours , lesquelles étaient
» dorées , le Roi les prit et les mit entre les mains de M. de
» Montpensier , lui disant : *Mon cousin , je vous les baille
» pour les rendre , qu'ils les gardent ; et , adressant la parole
» aux échevins , dit : Soyez moi bons sujets et je vous serai
» bon Roi et le meilleur Roi que vous ayez jamais eu. »*



~~~~~

M É M O I R E E X P L I C A T I F

*Des Dessins relatifs à l'ancienne Abbatale de Saint-Ouen.*

*PAR M. Auguste LE PREVOST.*

M E S S I E U R S ,

L'indulgence avec laquelle vous avez bien voulu accueillir les détails que j'ai eu l'honneur de vous soumettre concernant l'Abbatiale de Saint-Ouen, m'a engagé à profiter pour les compléter des courts moments pendant lesquels une partie de cet édifice a continué de subsister. J'ai cru sur-tout devoir m'attacher à faire reproduire les principales parties du monument dans des dessins toujours bien préférables aux meilleures descriptions, et j'ai dans ce moment l'honneur de vous offrir ce second tribut de mes faibles recherches.

Le plan ci-joint présente la totalité des emplacements occupés par les bâtiments qui viennent d'être détruits. Je crois inutile de renouveler la description que j'en ai donnée dans mon précédent Mémoire, et au moyen de laquelle vous pourrez suivre la disposition et la succession des diverses constructions dont se composait l'Abbatiale. Je vais me borner à citer dans l'ordre que j'ai suivi, les divers bâtiments, à mesure que j'aurai besoin de les rappeler à votre attention,

1° *Premier corps de bâtiment.*

Cette partie de l'édifice, la plus ancienne et la plus considérable de celles qui avaient subsisté jusqu'à nos jours, offrait une façade d'un grand intérêt, et dont il eut été fâcheux de ne pas conserver de figure ; mais le P. Pommeraie l'ayant fait graver dans son histoire de Saint-Ouen, sinon d'une manière bien élégante, au moins avec assez d'exactitude pour en faire apprécier suffisamment le caractère d'architecture, même dans les détails les plus minutieux, j'ai cru inutile d'en faire un nouveau dessin. Je me bornerai à vous parler des supports qui entourent les armes de France placées sur le couronnement de la fenêtre du milieu.

L'analogie avec la plus grande partie des autres monuments du règne de Louis XII et l'existence de petites cavités rondes à la tête et aux flancs des animaux qui constituent ces supports, m'avaient porté à vous les présenter dans mon précédent *Mémoire pour des porcs-épic*, originairement hérissés de piquants enfoncés dans les cavités et que le temps en aurait détachés. Un examen plus approfondi m'a convaincu que j'avais rencontré juste, en m'offrant encore attachés à la pierre quelques-uns de ces piquants, qui sont d'acier ou de fer très-aigre. J'ai l'honneur de vous en présenter un comme une preuve irrécusable de l'existence du porc-épic. Je ne les ai pas retrouvés sans un très-vif sentiment de plaisir, et sans regretter de n'avoir pas toujours des pièces aussi convaincantes à vous produire à l'appui de mes hypothèses.

2° *Tourelle de l'escalier.*

L'intérieur de cette tourelle est gravée en même

temps que le bâtiment précédent, dans l'ouvrage du P. Pommeraie. La seule observation nouvelle que j'y aie faite est relative aux écussons portant trois fleurs de lis qui étaient sculptées alternativement avec les armes de l'abbé Bohier, sur le couronnement des fenêtres supérieures. Je n'avais point encore pu distinguer à l'époque de la rédaction du Mémoire précédent, si l'on devait voir dans ces écussons les armes de France ou celles de l'abbaye de Saint-Ouen; je me suis assuré depuis que c'étaient bien certainement ces dernières.

Je vous ai dépeint la rampe de l'escalier contenu dans cette tourelle comme l'un des objets les plus intéressants de toute l'Abbatiale, par les ornements dont ses spires sont revêtues, et sur-tout par les lettres qu'elles renferment et dont on n'a malheureusement pu jusqu'à ce jour trouver le sens.

En examinant attentivement cette rampe avec notre savant confrère, M. Revers, nous nous sommes aperçus qu'outre les six spires apparentes, il en existait une septième de même dimension et recouverte de plâtre. Nous avons aussitôt conçu l'espérance d'y trouver la continuation des lettres sculptées sur les six autres, et par là même un puissant secours pour leur interprétation. Dans cet espoir, nous avons fait enlever avec précaution la croute de plâtre dont elle était revêtue; malheureusement cette opération, en nous prouvant qu'en effet la septième spire avait contenu comme les autres des lettres et des ornements, ne nous a pas mis à portée d'en retrouver distinctement aucuns restes de quelque étendue, parce que plus des trois quarts de la surface que nous avons fait mettre à nu avait été fracassée par le ciseau pour recevoir les fer-

rures et maçonneries dans lesquelles étaient encaissées les marches de l'escalier.

J'ai fait copier cette rampe avec le plus d'exactitude possible dans le dessin ci-joint, qui en présente en même temps la disposition et le développement circonstancié. Au moyen de ce dessin, nos successeurs parviendront peut être à interpréter les caractères dont elle est chargée. Dans le cas même où leurs efforts à cet égard ne seraient pas plus heureux que les nôtres, ils pourront au moins se former une idée exacte d'un objet aussi digne de leurs recherches et de leur curiosité.

*3° Prolongement du premier corps de bâtiment, après la tourelle de l'escalier.*

Ce prolongement faisait partie du plan primitif et formait pendant avec le premier corps de bâtiment, dont il n'était séparé originairement que par la tourelle de l'escalier. Sa construction, commencée à la même époque, fut achevée plus tard et probablement vers la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle se liait autrefois, par les extrémités E. et N., au grand corps de bâtiment carré que l'on suppose avoir été détruit à l'époque où l'on a bâti le dortoir actuel. De nos jours, il ne restait plus d'anciennement construit que la muraille occidentale terminée au N. O. par une petite tourelle très-élégante que j'ai fait dessiner, et qui formait pendant avec la tourelle du midi, avant que celle-ci eût été abattue. Les charmantes arabesques dont les pilastres sont ornés, paraissent imitées de quelques-unes de celles du Vatican. Les rapports intimes qui unissaient dès cette époque la France et l'Italie pour tout ce qui concerne les Beaux-Arts,

suppléaient au défaut des ouvrages calcographiques qui ont depuis répandu partout le monde civilisé ces modèles incomparables de grâce et de goût. Des artistes français allaient déjà se former en Italie , et des artistes italiens , attirés par les libéralités de nos monarques , de nos prélats et de nos grands seigneurs , venaient diriger nos constructions avec tous les avantages de leur heureuse organisation , et , si j'ose m'exprimer ainsi , de leur familiarité avec l'antique. Une foule d'habitations particulières , élevées dans la ville de Rouen , pendant ce siècle , et probablement sur les dessins des directeurs des grands travaux de la Cathédrale , du Palais de Justice et de l'Abbatiale , attestent à la fois la fécondité de leur imagination et la sagesse de leur goût. Par une suite de la fatalité qui semble s'attacher dans notre pays aux productions des arts , la plupart de ces jolies constructions ont éprouvé les atteintes de la hache ou du ciseau ; d'autres ont entièrement disparu ; ce qui en reste encore d'intact ne tardera probablement pas à être soumis aux mêmes outrages , sans que personne ait songé à en conserver au moins quelques traces.

#### *4° Deuxième et troisième corps de bâtiment.*

J'ai cru devoir faire dessiner ces deux parties de l'édifice , débarrassées de toutes les additions et mutilations modernes. Le dessinateur y a cependant encore laissé au rez de chaussée deux portes qui n'existaient point ou qui avaient au moins une autre forme dans l'origine. Il n'a pas non plus rendu avec toute l'exactitude désirable les carrés alternatifs de pierres blanches et de briques dont les murailles étaient composées.

Dans l'angle S.-E. du troisième corps de bâtiment, près de la porte d'entrée de la cour, se trouvait un dragon de forme bizarre et grotesque, formant caryatide. Le petit dessin ci-joint vous offre un croquis de face et un autre de profil de cette figure, plutôt propre à entrer dans les bambouchades de Callot que dans la décoration d'une maison religieuse. Au XVI<sup>e</sup> siècle on n'avait point encore banni des édifices les plus réguliers ces disparates inconvenantes dans lesquelles des ouvriers habiles se livraient sans frein aux inspirations d'une imagination fantasque et désordonnée.

A l'exception de cette figure et des pilastres carrés qui soutenaient les arcades voisines, le rez de chaussée et le premier étage n'offraient guère que des surfaces planes. C'était pour les couronnements des fenêtres placées au niveau du toit qu'avait été réservé le luxe de l'architecture. Tout ce que les beaux arts pouvaient à cette époque de splendeur produire de plus élégant, de plus riche et de plus varié avait été réuni pour décorer ces brillants accessoires de la demeure des titulaires de l'antique et vénérable abbaye de Saint-Ouen.

En terminant ici ce second Mémoire, je ne vous reparlerai point, Messieurs, des regrets que la destruction de l'Abbatiale doit inspirer aux amis des arts et des antiquités nationales. Au lieu de continuer à vous entretenir des fâcheuses réflexions que peut faire naître la ruine successive d'un si grand nombre de nos plus respectables monuments, j'appellerai votre attention sur nos ressources et sur nos espérances. Vingt-cinq ans de malheurs et d'agitations ont bien pu faire pâlir le flambeau des arts et nous enlever une partie de leurs plus précieuses productions, mais heureusement le goût n'en est

point encore éteint parmi nous ; l'étude n'en est point assez délaissée pour que nous ne puissions pas nous flatter de les retenir dans le pays où Louis XII , François I<sup>er</sup> , Henri IV et Louis XIV les avaient naturalisés. Espérons au contraire que pendant les loisirs d'une longue paix et sous la protection d'un Gouvernement bienveillant, ils reprendront tout leur éclat ; que le goût et l'étude s'en propageront de nouveau sur tous les points de la France et dans toutes les classes de la société ; enfin , que leurs nouvelles productions effaceront les anciennes et nous dédommageront de tout ce que nous avons perdu.

---

~~~~~

LES SOLANÉES, (1)

O U

LES PLANTES VÉNÉNEUSES,

IDYLLE.

AUTOUR de ces bosquets dont Flore aime l'ombrage ,
Où la rose en naissant sourit sur le feuillage ,
Où , tombant du rocher , ce ruisseau transparent
Mêle au chant des oiseaux son doux gazouillement ,
Quel objet , ô Cloé , vient de frapper ta vue ?
Ton front s'est obscurci , ta marche est suspendue ;
Tes yeux fixés sont prêts à répandre des pleurs
Ce tombeau , je le vois , ces couronnes de fleurs ,
Ces lignes que l'amour sur la pierre a gravées ,
Ont disposé ton âme à de tristes pensées .
Hélas ! sur ce tombeau quel cœur ne s'attendrit ?
De la beauté naïve il est le dernier lit .
Connais son infortune , elle obtiendra tes larmes ;
Mais la douce pitié n'a-t-elle pas ses charmes ?
Je veux t'apprendre à fuir des poisons dangereux .
Au pied du monument , sur ce terrain pierreux ,

(1) Famille de Plantes la plupart narcotiques et dangereuses. La Morelle , la Belladone , la Mandragore , la Jusquiame , le Tabac , etc. , en font partie. Linné (*Fragm. Meth. Natur.*) designait les Solanees sous le nom de *Livida* , les plantes livides. Un des végétaux les plus utiles , la Pomme de terre , appartient cependant a cette famille.

Il y a plus de quinze ans que j'avais conçu l'idée d'un Poëme sur les familles végétales , ou les traits les plus frappants , les qualités les plus remarquables de chacune devaient être rappelés dans une Idylle , tantôt en récit , tantôt dialoguée , tantôt descriptive. Quelques parties de ce Poëme étaient ébauchées , cette Idylle en est un fragment.

Près du Baume odorant, près des Mauves pourprées,
 Vois-tu ces végétaux croître en touffes serrées,
 Teintes d'un vert obscur ? . . . Approchons . . . Leur odeur
 Importane tes sens, elle attriste ton cœur.
 A cet aspect fâcheux, à ces sombres livrées,
 Reconnais, ô Cloé ! les noires Solanées.
 La nature, en peignant ce feuillage, ces fleurs,
 Appuya ses pinceaux, rembrunit ses couleurs.
 Le coursier, la génisse, errants dans les prairies,
 Redoutent de toucher ces herbes ennemies.
 Près d'elles l'animal résiste à l'appétit,
 Et suit en s'éloignant l'instinct qui l'avertit.
 Malheur à l'imprudent, à l'enfant trop avide,
 Qui, pour calmer sa soif, cueille ce fruit perfide !
 Il passera bientôt, par un funeste sort,
 Du délire aux douleurs, des douleurs à la mort.

On vante la fraîcheur de la rose nouvelle ;
 Anette était encore et plus fraîche et plus belle.
 Le jeune Alain l'aimait ; tous deux dès le matin,
 Dans le champ paternel, la faucille à la main,
 Sciaient, en fredonnant, la moisson jaunissante.
 Mais, lorsque du midi la chaleur accablante,
 Loin des champs embrasés chasse les moissonneurs,
 Anette avec Alain sur le tapis des fleurs,
 Au bord de la forêt cherchent un doux asyle.
 L'amour est avec eux sous l'ombrage tranquille.
 La sueur en ruisseaux coulait du front d'Alain ;
 Pour l'essuyer, Anette a dévoilé son sein.
 Que ne suis-je, dit-elle, au verger de mon père !
 Je t'offrirais, Alain, quelque fruit salutaire
 Qui pourrait rafraîchir ton palais altéré ;
 Mais rien de bon ne croît dans ce lieu retiré.
 Jettant soudain les yeux sur ce qui l'environne,
 Près d'elle elle aperçoit la sombre Belladone.

Déjà par le fruit noir son regard est fixé :
Elle en prend un , le presse , en tire un suc pourpré ,
L'approche de sa bouche et le trouve agréable ,
Recommence , et bientôt , riant d'un air aimable ,
En suspend un bouquet sur les lèvres d'Alain.
L'innocente ignorait le crime de sa main ! . . .
Je frémis , ô Cloé ! de te conter le reste ,
De peindre les effets d'un poison si funeste.
Anette la première en éprouva l'horreur.
Son amant interdit , pâlisant de frayeur ,
Essayait d'apaiser ses tourments , son délire ,
Quand lui-même il éprouve un semblable martyre.
Le soir du lendemain vit Anette expirer ;
Alain , plus malheureux , vécut pour la pleurer.

Un jour , en gémissant sur leur triste aventure ,
Je sentis dans mon cœur s'élever un murmure.
Un Dieu puissant et bon eût-il fait les poisons ?
Eût-il mis la Ciguë à côté des moissons ?
Dans l'ordre universel était-il nécessaire
Qu'on vit ces noirs venins s'élever de la terre ?
Me souvenant alors que du cancer rongeur
Ces poisons redoutés ont calmé la douleur ,
Qu'à leur vertu souvent on vit céder l'ulcère ,
J'ai reconnu par-tout l'attention d'un père ;
Et des biens et des maux j'ai compris le lien ;
J'ai béni l'Éternel , et j'ai dit : TOUT EST BIEN.

Par M. A.-L. MARQUIS.

LES FEUILLES ET LE VENT.

F A B L E.

DANS un obscur borbier des Feuilles oubliées ,

Y languissaient humiliées.

Le vent souffle leurs bataillons

Montent en légers tourbillons ,

Voilà mes folles dispersées ,

Et vers les cieux en tous sens élancées :

C'était une ivresse , un plaisir

Qu'on aurait peine à définir.

Voyez ! voyez donc , criaient-elles

Aux oiseaux qui , comme l'éclair ,

Franchissaient l'espace de l'air ,

Nous aussi nous avons des ailes ,

Nous irons loin. Personne n'en doutait ,

Du moins tant que le Vent soufflait ;

Mais il cessa ! . . . Leur sort changea de face ,

Et mon escadron triomphant

Descendit si rapidement ,

Qu'il se trouva . . . presque à la même place.

Que d'orgueilleux sont promptement déçus !

Que de sots dont le temps nous venge ,

Et qui retombent dans la fange ,

Quand le Vent ne les soutient plus !

Par M. GUTTINGER.

LE RENARD ET LES BUCHERONS.

F A B L E.

Un vieux Renard retiré de ce monde ,
- Dans une retraite profonde ,
Formait le cœur de ses enfants ;
Était-ce donc si nécessaire ,
Puisqu'ils devaient comme leur père
Tôt ou tard être courtisans !
Du reste , en gouverneur habile ,
Il saisissait la moindre occasion
De donner un exemple utile ,
Un conseil salutaire , une sage leçon.
Dans la forêt qui leur servait d'asile ,
Voilà qu'un jour arrivent à la file
Vingt Bûcherons. Hélas ! dirent les Renardeaux ,
La hache va frapper les arbres les plus beaux ;
C'en est fait , pour nous plus d'ombrage
Qui puisse protéger nos jeux ;
Sous les coups de ces furieux ,
Nous allons voir tomber les rois de ce Bocage.
Ils se trompaient. Aux faibles arbrisseaux ,
Les Bûcherons firent la guerre ,
Pour débarrasser les rameaux
Des arbres qui touchaient au séjour du tonnerre.
Chacun fut biens surpris ; maître Renard leur dit :
Mettez cet exemple à profit ,
Du Monde vous voyez une image parfaite ;
Souvenez-vous qu'en tous lieux , en tous temps ,
Quand les petits gênent les grands ,
Leur affaire est bien vite faite.

Par le même.

TABLE

DES MATIÈRES.

DISCOURS prononcé à l'Ouverture de la Séance publique du 7 août 1816; par M. Gourdin, Président, page 1

SCIENCES ET ARTS.

Rapport fait par M. Vitalis, Secrétaire perpétuel, 5

Ouvrages annoncés ou analysés dans ce Rapport.

ASTRONOMIE.

Mémoire sur les taches du soleil; par M. le Baron Lezurier de la Martel, 7

Apperçu sur l'origine de notre alphabet commun à toutes les nations, etc.; par M. Saxus, 8

Sur un ancien calendrier perpétuel; par le même, ibid.

PHYSIQUE.

Rapport fait par M. Boistard, sur la description d'une vis d'Archimède à double effet, destinée aux irrigations et aux épuisements; par M. Pattu, ibid.

- Notice sur la chute des Aérolithes arrivée à Laigle en 1803; par M. Revers ,* 10
- Notice sur la navigation du paquebot à vapeur l'Elise , de Londres au Havre et du Havre à Rouen ; par M. Periaux ,* 11
- Rapport fait par M. Pinard de Boishébert , sur un projet relatif aux moyens d'arrêter et de réparer les dégâts que produit la marée sur les rives de la Seine ; par M. Louis Amant ,* *ibid.*

CHIMIE ET ARTS CHIMIQUES.

- Rapport fait par M. Dubuc , sur un Mémoire concernant le suc de betteraves ; par M. le Comte Chaptal ,* 15
- Traduction par M. Vitalis , d'un Imprimé anglais ayant pour titre : Instruction sur les préparations appelées Lac-lake et Lac-dye ,* 16

BOTANIQUE.

- Compte rendu par M. Marquis de la préface de la Flore des environs de Rouen , de la vingt-quatrième classe du Système linnéen (la Cryptogamie) et d'un catalogue de plantes présumées croître spontanément dans les environs de Rouen ; par M. Le Turquier de Longchamp ,* 16
- Mémoires relatifs à l'Histoire Naturelle ; par M. Marquis ,* 17

<i>Discours de réception , prononcé par M. Levieux ,</i>	18
<i>Réponse de M. le Président ,</i>	19
<i>Flora Gallica ; par M. Loiseleur-Deslongchamps ,</i>	20
<i>Le Nouveau Duhamel ; par le même ,</i>	ibid.
<i>Recherches historiques , botaniques et médicales sur les Narcisses indigènes ; par le même ,</i>	21
<i>Flore des environs de Paris ; par M. Mérat ,</i>	ibid.

ENTOMOLOGIE.

<i>Renseignements sur deux insectes de la famille des Diplolèpes ; par M. François Revers ,</i>	ibid.
---	-------

HELMINTOLOGIE.

<i>Mémoire sur les rotifères ; par M. Dutrochet ,</i>	23
<i>Développements sur le mécanisme de la rotation , chez les rotifères ; par le même ,</i>	ibid.

MÉDECINE HUMAINE.

<i>Rapport fait par M. Flaubert sur une thèse inaugurale intitulée : Observations et réflexions sur quelques maladies de la glande Parotide ; par M. Martin- d'Offigny ,</i>	ibid.
<i>Fragment d'un Mémoire sur l'inutilité et même les in- convénients des bandages dans plusieurs fractures ; par M. Flaubert ,</i>	24

- Mémoire sur la surdité et sur les moyens de remédier à cette maladie de l'oreille ; par M. Saissy , 24*
- Rapport fait par M. Flaubert sur deux observations médicales , communiquées à l'Académie par M. Blanche , 25*
- Observation sur une anomalie des phénomènes de la respiration , communiquée par le même , ibid.*
- Compte rendu par M. Vigné de l'observation qui précède , 26*
- Rapport fait par M. Vigné , sur deux opuscules de M. Giret-Dupré , 27*
- Fait par le même , sur la maladie qui régna à Bourges , en 1809 , sur les espagnols , prisonniers de guerre ; par M. Bouin , 28*

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

- Rapport fait par M. Le Prevost , artiste vétérinaire , sur deux opuscules adressés à la Compagnie , par la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer , 30*
- Compte rendu par le même , d'un rapport fait à la Société d'Agriculture de Paris , par ses Commissaires , sur le concours des Mémoires et Observations de Médecine vétérinaire-pratique , ibid.*
- Rapport fait par M. Marquis , concernant un ouvrage intitulé : Essai sur les Epizooties ; par M. Guersent , 52*
- Compte rendu par M. Gosseaume , de plusieurs numéros du Bulletin des Sciences médicales du département de l'Eure , 57*

A G R I C U L T U R E .

*Compte rendu par M. Pinard de Boishébert , d'un
Mémoire sur le plan que l'on pourrait suivre pour
parvenir à tracer le tableau des besoins et des res-
sources de l'Agriculture française ; par M. le Comte
François de Neufchâteau ,* 38

*Rapport fait par M. Dubuc , sur une variété de Pom-
mes de terre précoces ,* 39

*Notice biographique sur M. Edme Mentelle ; par M.
Vitalis ,* *ibid.*

PRIX PROPOSÉ pour 1816 , 40

Mémoires dont l'Académie a délibéré l'impression
en entier dans ses Actes.

**INSTRUCTION sur les préparations appelées Lac-lake et
Lac-dye , et sur les moyens les meilleurs à employer
pour en corriger les défauts et les rendre propres à
être substituées à la Cochenille pour teindre en écar-
late ; traduit de l'Anglais , par M. Vitalis ,** 42

**RAPPORT sur une variété de Pommes de terres hâtives ,
connues à Paris sous le nom de Truffes d'août , etc ;
par MM. Dubuc et Pavie ,** 61

BELLES - LETTRES ET ARTS

Rapport fait par M. Bignon , Secrétaire perpétuel , 65

Ouvrages lus à la Séance d'inauguration du Buste de
S. M. LOUIS XVIII.

<i>Discours d'ouverture de cette Séance ; par M. Gourdin , Président ,</i>	67
<i>Discours prononcé par M. Boistard ,</i>	69
<i>Hommage à Louis le Désiré , Idylle ; par M. Vigné ,</i>	73
<i>Ode aux Muses ; par M. Duputel ,</i>	75
<i>Stances ; par M. Théodore Licquet ,</i>	77

Ouvrages annoncés ou analysés dans le Rapport sur
les travaux de l'année.

<i>Discours prononcé à l'ouverture des Séances de l'année ; par M. Gourdin ,</i>	79
--	----

C O R R E S P O N D A N C E .

<i>Programme d'un prix proposé par la Société acadé- mique de Besançon ,</i>	79
<i>Compte rendu des Travaux de la Société d'Emulation de Rouen ,</i>	80
<i>Mémoire sur l'emploi du temps par les Romains ; par M. Malandain ,</i>	ibid.
<i>Observations sur quelques impôts indirects ; par la Société de Commerce de Rouen ,</i>	80

- Elégie française sur la mort de Ducis ; par M^{me} Victoire Babois ,* 87
Eloge de Louis XVI , par M. Pinaud , 88
Memoire sur les rivières de Robec et d'Aubette , par M. Le Prevost, D.-M. , ibid.

ACADÉMICIENS NON RÉSIDANTS.

Littératures , Arts et Antiquités.

- Examen de la Charte de 1814 ; par M. Lebouvier des Mortiers ,* 92
Fragment d'un Poème de Jeanne d'Arc ; par M. Pierre Dumesnil , ibid.
Recherches sur les poésies des Bardes de la Bretagne armoricaine , dans le moyen âge ; par M. l'abbé Delarue , 93
Médaille représentant Louis XVII ; par M. Thiollier , 94
Médailles à l'honneur de Malherbe ; adressées à l'Académie , par M. P.-A. Lair , ibid.
Mémoires sur la position de l'ancienne Rithumagus et sur les découvertes récemment faites dans les fouilles du Landin ; par M. Revers , 95
Note Biographique sur M. Duval-Sanadon , ibid.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS.

Littérature , Prose et Vers.

- Discours de réception de M. le Comte de Kergariou ,* 97

<i>Réponse de M. le Président de l'Académie ,</i>	97
<i>Discours de réception de M. Ricard ,</i>	98
<i>Réponse de M. le Président ,</i>	ibid.
<i>Mémoire sur un effet de catoptrique remarqué à Gonneville ; par M. Duputel ,</i>	99
<i>Hommage au Roi-Martyr ; par M. Théodore Licquet ,</i>	ibid.
<i>Mémoire sur une Elégie ancienne ; par M. Auguste Le Prevost ,</i>	100
<i>Mémoire faisant suite à un Essai sur la Romance populaire du moyen âge ; par le même ,</i>	103
<i>Notice sur plusieurs peintres destinés à figurer dans la Galerie des Peintres célèbres ; par M. Lecarpentier ,</i>	ibid.
<i>Coup-d'œil rapide sur la marche des Arts , depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI ; par le même ,</i>	ibid.
<i>Rapport fait par M. Marquis , sur l'Itinéraire de Rouen , par M. Lecarpentier ,</i>	104
<i>Discours prononcé à l'ouverture de la dernière Séance publique de la Société d'Emulation ; par M. Brière ,</i>	105
<i>Bagatelles poétiques ; par M. Duputel ,</i>	ibid.
<i>Les Feuilles et le Vent , le Renard et les Bûcherons , fables ; par M. Guuinguer ,</i>	ibid.
<i>Traduction en vers français de la romance du Cid ; par le même ,</i>	ibid.
<i>Idylle sur les Solanées ; par M. Marquis ,</i>	106

Arts et Antiquités.

- Recherches par M. Gosseaume, sur deux antiques présentées par M. Revers,* 106
- Troisième volume des anciens Mémoires de l'Académie; par M. Gosseaume,* ibid.
- Réflexions sur les Médailles de l'empereur Tacite; par M. Gourdin,* 107
- Rapport fait par M. Auguste Le Prevost, sur l'ancienne Maison abbatiale de Saint-Ouen,* ibid.
- Mémoire sur le même sujet; par le même,* 108
- RAPPORT sur le concours de 1816; par M. Théodore Licquet fils,* 109
- Prix remporté par M. Patin, pour l'Éloge de Bernardin de Saint-Pierre,* 111
- PRIX proposé pour 1817,* ibid.
- Ouvrages dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses Actes.**
- ESSAI de traduction du Pseaume 71; par M. Gosseaume,* 115
- MÉMOIRE faisant suite à l'Essai sur les Romances historiques du moyen âge; par M. Auguste Le Prevost,* 117
- RAPPORT fait sur l'abbatiale de Saint-Ouen; par le même,* 142
- MÉMOIRE explicatif des dessins relatifs à l'ancienne abbatiale de Saint-Ouen; par le même,* 155

(175)

- LES Solanées , ou les Plantes vénéneuses , *Idylle* ; par
M. Marquis , 160
- LES Feuilles et le Vent , *fable* ; par M. Guttinguer ,
163
- LE Renard et les Bûcherons , *fable* ; par le même . 164

FIN DE LA TABLE.

L I S T E
D E S M E M B R E S

D E

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

D E R O U E N.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

Ordre de Saint-Michel.

* Les Chevaliers.

Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.

(G. *) Grands' Croix.

(C. *) Les Commandeurs.

* Les Chevaliers.

Ordre Royal de la Légion d'Honneur.

(G. C. *) Grands' Croix.

(G. *) Les Grands-Officiers.

(C. *) Les Commandeurs.

(O. *) Les Officiers.

* Les Chevaliers.

L I S T E
D E S M E M B R E S

D E

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

D E R O U E N ,

Avec indication de l'Année de leur réception.



OFFICIERS EN EXERCICE:

P R É S I D E N T.

M. AUGUSTE LÉ PREVOST.

V I C E - P R É S I D E N T.

M. PINARD DE BOISHÉBERT.

S E C R É T A I R E P O U R L E S S C I E N C E S.

M. VITALIS.

SECRETARE POUR LES BELLES - LETTRES.

M. N. BIGNON.

ARCHIVISTE.

M. GOSSEAUME.

TRESORIER.

M. B. PAVIE.



ACADÉMICIENS VÉTÉRAÏNS.

MM.

1762. **D'ORNAY**, Membre de l'Académie de Lyon, de celle des Arcades de Rome et des Georgifiles de Florence, à Saint-Martin-de-Boscherville, près Rouen.
1786. **LAUMONIER**, Chirurgien en chef honoraire de l'hospice d'Humanité, Correspondant de l'Institut, à Rouen, *rue de Lécat.*
1805. Le Comte **BEUGNOT** (G. C. ✱), ancien Préfet du département de la Seine-Inférieure, Ministre d'État, Membre de la Chambre des Députés, à Paris, *rue Royale*, n° 11.
1803. **DEU**, ex - Receveur des Douanes royales, Membre de l'Académie d'Amiens, à Rouen, *hôtel des Douanes.*

MM.

1811. Le Baron FOUQUET DE FLAMMARS (O[✳]) ;
Procureur général du Roi à la Cour royale
de Rouen, *rue Morand*, n° 5.



M E M B R E S R É S I D A N T S.

MM.

1769. GOSSEAUME, Docteur en Médecine, Mem-
bre du Jury médical du département de la
la Seine-Inférieure, *rue la Seille*, n° 11.
1771. GOURDIN, Bibliothécaire de la Ville, Mem-
bre de l'Académie des Inscriptions de
Stockholm, de la Société des Antiquaires
de Londres, des Académies d'Anvers, de
Lyon, etc., *rue Cognebert*, n° 39.
1775. DESCAMPS, Conservateur du Musée de
Rouen, Membre de l'Académie des Arcades
de Rome, *rue Beauvoisine*, n° 124.
1803. VITALIS (J.-B.), Docteur ès Sciences de
l'Université, Professeur émérite des Scien-
ces physiques du Collège royal de Rouen,
Professeur de chimie appliquée aux Arts,
de la même Ville; Membre de plusieurs
Académies et Sociétés savantes, *rue Beau-
voisine*, n° 11.
1803. MATHEUS, Négociant, *place de la Pucelle
d'Orléans*.
1803. S. Em. M^{gneur} le Cardinal CAMBACÉRÈS
(G. C. ✳), Archevêque de Rouen, *en
son Palais Ar hiépiscopal*.

MM.

1803. Le Ch^{er} BOULLENGER (✱), Président du Tribunal de première instance, *rue de la Chaîne*, n° 10.
1803. LEMASSON, ancien Ingénieur en chef du Département, *rue du Rempart Bouvreuil*, n° 13.
1803. ROBERT, Pharmacien en chef de l'hospice d'Humanité, Membre du Jury médical, Correspondant de la Société médicale du département de l'Eure, *à l'Hospice*.
1803. PAVIE (Benjamin)₂ Manufacturier, Membre de la Société d'Émulation, *rue du faubourg Saint-Hilaire*, nos 21 et 22.
1803. VIGNÉ, D.-M., Correspondant de la Société de l'École de Médecine de Paris, *rue de la Seille*, n° 10.
1803. LETELLIER, Officier de l'Université, Docteur ès Sciences, Inspecteur de l'Académie, *rue de Sotteville*, n° 40, *à Saint-Sever*.
1803. VAUQUELIN, Architecte, *boulevard Bouvreuil*, n° 7.
1803. LANCELEVÉE, Négociant - Manufacturier, *rue Saint-Amand*, n° 5.
1804. GODEFROY, D. - M., *rue Saint - Éloi*.
1804. BIGNON (N.), Docteur ès Lettres, Professeur émérite de Rhétorique du Collège royal de Rouen, Officier de l'Université de France, *rue du Grand Maulévrier*, n° 8.
1804. DESORIA, Professeur de Dessin au Collège royal, *rue de l'Avalasse*, n° 35.

MM.

1805. Le Baron CHAPPAIS DE MARIVAUX (✳),
Conseiller en la Cour royale, Membre de
la Société d'Émulation de Rouen, *rue
Saint-Jacques.*
1805. PERIAUX (Pierre), Imprimeur du Roi,
Membre de l'Académie des Sciences, de
Caen, et de la Société d'Agriculture et
de Commerce de la même Ville, *rue de la
Vicomté, n° 30.*
1805. LAMAUVE, D.-M., Chirurgien en chef de
l'Hospice général, Membre de la Société
d'Émulation, *rue de Racine, n° 6.*
1805. MEAUME (J.-J.-Germain), Licencié ès
Sciences, Professeur de Mathématiques
spéciales au Collège royal de Rouen, *rue
Poisson, n° 17.*
1808. DUBUC l'aîné, Apothicaire-Chimiste, Membre
du Jury médical, Correspondant de la
Société de Médecine du département de
l'Éure, de celle de Pharmacie de Paris,
de plusieurs autres Sociétés savantes, *rue
Percière, n° 20.*
1808. PINARD DE BOISHÉBERT ✳, *rue du
Coquet, n° 14.*
1808. Le Baron LEZURIER DE LA MARTEL
(O ✳), *rue de Crosne, n° 2.*
1809. DUPUTEL, *rue de la Prison, n° 12.*
1810. FLEURY, Conservateur des Forêts, *rue
Beauvoisine, n° 84.*
1811. Le Baron DE VILLEQUIER (O ✳), premier Pré-
sident de la Cour royale, Membre de la So-
ciété d'Émulation de Rouen, *rue de la Seille.*

MM.

1813. MARQUIS , D. - M. , Professeur de Botanique au Jardin des Plantes , à Rouen ; Secrétaire de Correspondance de la Société d'Émulation de la même Ville , Membre des Sociétés de Médecine de la Faculté de Paris , du département de la Seine et de celui de l'Eure , et de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen , *rue de l'Amitié* , n° 56.
1813. LE PREVOST (Auguste) , Propriétaire , *rue de Buffon* , n° 17.
1813. LICQUET (Théodore) , Secrétaire adjoint à la Mairie , à *l'Hôtel-de-Ville*.
1813. GUTTINGUER fils , Négociant , *rue Saint-Éloi*.
1813. CABISSOL , Conseiller de Préfecture , Membre de la Société d'Émulation , *rue Moiteuse*.
1814. DUFILHOL , Professeur de Mathématiques élémentaires , *au Collège royal*.
1814. LE TURQUIER DE LONGCHAMP , Botaniste , à *l'Hospice général*.
1815. BRIÈRE , Avocat général à la Cour royale , Membre de la Société d'Émulation , *rue Saint-Patrice*.
1815. BOISTARD ✱ , Ingénieur en chef du département , *rue Saint-Patrice* , n° 8.
1815. MALLET , Ingénieur en chef pour le Pont de Rouen , *rue du Panneret* , n° 27.
1815. FLAUBERT , D. - M. , Chirurgien en chef de l'hospice d'Humanité , Membre du Jury médical , *rue de Crosne* , près *l'Hospice*.

MM.

1815. LE PREVOST, Artiste vétérinaire, *rue Saint-Laurent.*
1815. LECARPENTIER, Professeur de l'Académie de Dessin et de Peinture ; de l'Athénée des Arts, de la Société philotechnique de Paris, de l'Académie de Caen, de la Société d'Emulation de Rouen, etc, *rue Etoupée n° 20.*
1815. Le Comte DE KERGARIOU (O. ✱), Préfet du Département, Membre de la Société d'Emulation de Rouen, *en son Hôtel.*
1816. RICARD ✱, Inspecteur des Eaux et Forêts, *rue du Vieux-Palais.*
1816. LEVIEUX, Commissaire du Roi près la Monnaie de Rouen, *à l'hôtel des Monnaies.*
1816. RIBARD (Prosper), Membre de la Chambre des Députés, Maire de la ville de Rouen, Membre de la Société d'Emulation de la même Ville, *rue de la Vicomté, n° 89.*
1817. ADAM, Vice-Président du Tribunal de première instance, *place Saint-Ouen.*
1817. DUROUZEAU, Avocat général à la Cour royale, *rue Bouvreuil.*
1817. LE PREVOST, D.-M., Correspondant de la Société de Médecine de Toulouse, *rue Malpalu.*
-

MEMBRES NON RÉSIDANTS.

MM.

1766. Le Colonel TOUSTAIN DE RICHEBOURG
✱ , à Saint - Martin - du - Manoir , près
Montivilliers.
1770. DANGOS , Correspondant de l'Institut , à
Tarbes.
1771. RONDEAUX DE MONTBRAY , Manufac-
turier , à Louviers.
1776. Le Comte DE FONTANES (C. ✱) Pair de
France , Membre de l'Institut , à Paris ,
rue de la Chaussée-d'Antin , n° 56.
1777. DANNEVILLE , à Valognes.
1777. COUSIN-DESPRÉAUX , Associé de l'Institut ,
à Dieppe.
1777. MONGEZ , Antiquaire , à Paris , *hôtel des
Monnaies* , n° 11.
- 17.. GOIS père , Sculpteur , à Paris , *au palais des
Arts*.
- 17.. MILCENT , Homme de lettres , à Paris , *rue
du marché des Jacobins* , n° 36.
1785. LAMANDÉ père ✱ (O ✱) , Inspecteur géné-
ral des Ponts et Chaussées , à Paris , *rue
du Bac* , n° 86.
1785. MOREAU le jeune , Graveur , à Paris , *rue
du Coq-Saint-Honoré*.

MM.

1785. LEMONNIER ✱ , Peintre du Roi, à Paris, *rue de Vaugirard*, n° 5.
1786. MOREAU DE SAINT - MERRY (C. ✱), à Paris, *rue Saint-Guillaume*, n° 16.
1786. DEMAUREY, Mécanicien, à Incarville, près Louviers.
1786. GRAPPIN, Secrétaire de l'Académie, à Besançon.
1787. LEVAVASSEUR le jeune, Officier d'artillerie, à
1787. DAVID, Graveur, à Paris, *rue de Corneille*, n° 3.
1788. DELANDINE, Bibliothécaire, Correspondant de l'Institut, à Lyon.
1788. SAGE ✱, Membre de l'Institut, à Paris, *Hôtel des Monnaies*.
- 17.. Le Baron DESGENETTES (O. ✱), D.-M., à Paris, *rue de Tournon*, n° 8.
- 17.. MONNET, Inspecteur des Mines, à Paris, *rue de l'Université*, n° 61.
- 17.. TESSIER ✱, Membre de l'Institut, Inspecteur général des Bergeries royales, à Paris, *rue des Petits-Augustins*, n° 26.
- 17.. VASTEL, Directeur de la Société académique, à Cherbourg.
1803. GUERSENT, Docteur-Médecin, à Paris, *rue Saint-Avoye*, n° 15.
1803. LHOSTE, à Sartilly, près Avranches, département de la Manche.
1803. DESCROIZILLES, à Paris.

MM.

1803. TARDIEU, Peintre, à Paris, *rue Saint-Dominique-Saint-Germain*, n° 72.
1803. LEBoulLENGER ✱, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Mont-de-Marsan, département des Landes.
1803. Le Comte CHAPTAL ✱ (G. ✱), Membre de l'Institut, à Paris, *rue Saint-Dominique*, F. S. - G, n° 70.
1803. MOLLEVAUT, Correspondant de l'Institut, à Paris, *boulevard Montmartre*, n° 14.
1803. DELARUE, Membre de l'Académie de Caen, Correspondant de l'Institut, à Caen.
1803. LEBARBIER l'aîné, Membre de l'Institut, à Paris, *quai des Augustins*, n° 55.
1803. GODEFROY père, Graveur, à Paris, *rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel*, n° 3.
1803. Le Cher CUVIER ✱ ✱, Secrétaire perpétuel de l'Institut, Conseiller d'État, à Paris, *au Jardin du Roi*.
1803. Le Comte DE LACÉPÈDE (G. C. ✱) Membre de l'Institut, à Paris, *rue de Verneuil*, n° 26.
1803. Le Marquis D'HERBOUVILLE (C. ✱), Pair de France, à Saint-Jean-du-Cardonnay, département de la Seine-Inférieure.
1804. BOISTARD DE GLANVILLE, à Vauville, arrondissement de Pont-l'Évêque, département du Calvados.
- 1804 BOINVILLIERS, Correspondant de l'Institut, à Douay.

MV.

1804. DEGLAND , D.-M. ; Professeur d'Histoire Naturelle , à Rennes.
1804. Le Baron DEMADIÈRES ✱ , à Paris , *rue Neuve-des-Petits-Champs*.
1805. LÉBOUCHER , Directeur des Douanes , Correspondant de l'Institut , à Abbeville.
1805. DUMONT-COURSET , à Courset , par Samer , département du Pas-de-Calais.
1806. Le Baron SAVOYE-ROLLIN (O. ✱) , ancien Préfet du département de la Seine-Inférieure , Membre de la Chambre des Députés , à Paris , *rue Saint-Honoré , hôtel de Mayence*.
1806. Le Baron DE GERANDO (O. ✱) , Membre de l'Institut , Conseiller d'État , à Paris , *impasse Ferou , n° 7*.
1806. DELABOUISSE , Homme de lettres , à Paris.
1806. BOYELDIEU , Avocat , à Paris , *rue de Richelieu , n° 69*.
1807. PROUST ✱ , Membre de l'Institut , à Paris , *rue de Ménil-Montant , près la barrière*.
1808. LÉBOUVIER DES MORTIERS , ancien Magistrat , à Paris , *rue de Seine , F. S.-G. , n° 16*.
1808. SERAIN , ancien Officier de Santé , à Canon , par Croissanville , département du Calvados.
1808. LAIR (Pierre-Aimé) , Conseiller de Préfecture , Secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce , à Caen.
1808. DELANCY , Chef de bureau à la Division littéraire du Ministère de la Police générale , à Paris.

MM.

1809. FRANCOEUR , Professeur des Sciences au Collège royal de Charlemagne , à Paris.
1809. HERNANDEZ , Professeur à l'École de Médecine de la Marine , à Toulon.
1809. LAMOUREUX (Justin) , à Bruxelles.
1809. GASTELIER ✕ , Médecin , à Paris , *rue du Four-Saint-Germain* , n° 17.
1810. ROSNAY DE VILLERS , Directeur du Dépôt de mendicité , à Amiens.
1810. Le Ch^{er} VAUQUELIN ✕ , Membre de l'Institut , à Paris , *au Jardin du Roi*.
1810. DUBUISSON , à Paris , *rue du Faubourg Saint-Antoine* , n° 353.
1810. DUBOIS-MAISONNEUVE , Homme de lettres , à Paris , *rue de Tournon* , n° 14.
1810. DENIS , Docteur-Médecin , à Tilly-sur-Seulle , département du Calvados.
1810. LEROUX DES TROIS-PIERRES , propriétaire , aux Trois-Pierres , près Saint-Romain de Colbosc.
1810. BÉRANGER , Membre de l'Académie de Lyon , à Lyon.
1810. Le Marquis DE BONARDI DUMESNIL , ancien Officier de Carabiniers , au Mesnil-Lieubray , canton d'Argueil , arrondissement de Neufchâtel.
1810. DELARUE , Pharmacien , Secrétaire de la Société médicale , à Evreux.
1810. Le Comte DE SESMAISONS , à Paris , *Petit Palais du Luxembourg*.
1810. LESCALLIER , ancien Préfet maritime , au Havre.

MM.

1810. CLERISSEAU , Dessinateur , Peintre et Architecte du Roi , à Paris.
1810. SAISSY , Docteur-Médecin , à Lyon.
1810. BALME , Secrétaire de la Société de Médecine , à Lyon.
1810. LEFILLEUL DES GUERROTS , au château des Guerrots , à Hengleville , près d'Auffay , département de la Seine-Inférieure.
1811. L'Abbé LE PRIOL , Recteur de l'Académie , à Rennes.
1811. LAPORTE-LALANNE ✱ , Conseiller d'État , à Paris , *rue Saint-Guillaume* , n° 32.
1811. LE SAUVAGE , Docteur-Médecin , à Caen.
1811. LAFISSE , Docteur-Médecin , à Paris , *rue Sainte-Anne* , n° 48.
1812. Le Comte STANISLAS DE GIRARDIN ✱ (C. ✱) , ancien Préfet du département de la Seine-Inférieure , à Ermenonville , près Paris.
1812. HELLOT ✱ , à Paris , *rue d'Astorg* , n° 17.
1812. BOULLAY , Pharmacien , à Paris , *rue des Fossés-Montmartre*.
1812. LA RIVIÈRE , Professeur de Philosophie au Collège royal de Clermont , département du Puy-de-Dôme.
1812. BRIQUET , Professeur de Belles-Lettres , à Niort.
1813. LABBEY , Examineur retraité ; à Paris.
1813. Le Ch^{er} DE CUBIÈRES , à Versailles.
1813. LAMANDÉ fils ✱ , Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées , à Paris , *rue de Grenelle* , F. S. - G. , n° 25.

MM.

1813. GOIS fils, Sculpteur, à Paris, *au Palais des Arts.*
1813. FLAUGERGUES, Astronome, Correspondant de l'Institut, à Viviers.
1814. TARBÉ ✱, chef de Division à l'Administration des Douanes, à Paris.
1814. PÊCHEUX, Peintre, à Paris, *rue Saint-Florentin, n° 14.*
1814. LEMASSON DE SAINT-AMAND, ancien Préfet du département de l'Eure, à Amfreville-sur-Iton, par et à Louviers, département de l'Eure.
1815. Le Comte JOURDAN ✱ (G. C. ✱), Maréchal de France, Gouverneur de la septième Division militaire, à Grenoble.
1815. DUMESNIL, Homme de Lettres, à Vernon.
1815. PERCELAT, à Paris.
1815. GEOFFROY, Avocat, à Valognes.
1815. FABRE, Correspondant de l'Institut, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Brignoles.
1816. REVERS, Correspondant de l'Institut, à Conteville, près le Pont-Audemer.
1816. BOUIN, Médecin en chef des Hospices de Bourges, à Bourges.
1816. LOISELEUR DES LONGSCHAMPS, Docteur-Médecin, à Paris, *rue de Jouy, n° 8.*
1816. DUTROCHET, Docteur-Médecin, à Chareau, près Château-Renault, département d'Indre et Loire.
1816. Le Ch^{er} TIOLIER ✱, Graveur de Médailles de la Chancellerie de France, à Paris, à *la Monnaie des Médailles.*

MM.

1817. PATIN , Maître des Conférences à l'École normale , à Paris , *Hôtel Praslin*.
1817. DESORMEAUX , D. - M. à la Faculté de Médecine , à Paris.
1817. MÉRAT , Docteur-Médecin , à Paris , *rue des Petits-Augustins* , n° 15.
1817. HURTREL - D'ARBOVAL , Vétérinaire , à Montreuil-sur-Mer.
1817. MOREAU DE JONNÈS , Chef d'Escadron , Aide-de-Camp , attaché au Ministère de la Marine , Correspondant de l'Institut , à Paris , *rue Richemont* , n° 2.

ACADÉMICIENS ÉTRANGERS.

MM.

1783. Le Che^r DE TURNOR , Membre de la Société des Antiquaires , à Londres.
1785. Miss Anna MOOR , à Londres.
1785. ANCILLON , Pasteur de l'Église française , à Berlin.
1803. DE VOLTA , Professeur de Physique , Associé de l'Institut , à Pavie.
1803. DEMOLL , Directeur de la Chambre des Finances , et Correspondant du Conseil des Mines de Paris , à Salzbourg.
1803. DEBRAY , Ministre du Roi de Bavière , à Berlin.
1803. GEFFROY , Professeur d'Anatomie à l'Université de Glasgow.

MM.

1803. ENGELSTOFT , Docteur en Philosophie ,
Professeur adjoint d'Histoire à l'Université
de Copenhague.
1803. CAYANILLE , Botaniste , à Madrid.
1803. John SINCLAIR , Président du Bureau d'A-
griculture , à Edimbourg.
1803. FABRONI , Mathématicien , Directeur du
Cabinet d'Histoire Naturelle , Correspon-
dant de l'Institut , à Florence.
1812. VOGEL , Professeur de Chimie , à l'Académie
de Munich.
1816. CAMPBELL , Professeur de Poësie à l'Ins-
titution royale de Londres.
1817. KERCKHOFFS , Médecin militaire , à Rure-
monde.
-

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

- L'Institut , à Paris , *au Palais des Quatre-Nations.*
L'Athénée des Arts , à Paris , *rue des Bons-Enfants.*
La Société royale d'Agriculture , à Paris , *à l'Hôtel de Ville.*
La Société médicale d'Émulation , à Paris.
La Société des Sciences physiques , à Paris.
La Société des Pharmaciens , à Paris.
L'Académie des Sciences , etc. , à Amiens.
La Société des Sciences , Lettres et Arts , à Anvers.
L'Académie des Sciences , à Besançon.
La Société des Sciences , etc. , à Bordeaux.
La Société des Sciences , etc. , à Boulogne-sur-Mer.
L'Académie des Sciences , Arts et Belles-Lettres , à Caen.
La Société d'Agriculture et de Commerce , à Caen.
La Société académique , à Cherbourg.
La Société médicale , à Évreux.
La Société des Sciences , etc. , à Grenoble.
L'Académie des Sciences , etc. , à Dijon.
La Société des Sciences , Lettres et Arts , à Nancy.
La Société des Sciences et Arts , à Niort.
La Société des Sciences physiques et médicales , à Orléans.
L'Académie des Sciences , etc. , à Marseille.
L'Académie des Sciences , etc. , à Rennes.
La Société des Sciences et Arts , à Strasbourg.
L'Académie des Jeux floraux , à Toulouse.
La Société d'Agriculture , des Sciences et des Arts , à Tours.

La Société d'Agriculture , à Versailles.

L'Académie des Sciences , etc. , à Lyon.

La Société des Lettres , Sciences et Arts , à Douay.

La Société de Médecine , à Lyon.

La Société des Sciences et des Arts , à Nantes.

L'Académie du Gard , à Nismes.

La Société libre d'Émulation et d'Encouragement
pour les Sciences et les Arts , à Liége.



